



**« *Le rêve numéro un des personnes, c'est de se sortir de l'aide sociale* » : Une analyse de  
la réponse du système d'aide public québécois aux aspirations des individus en  
situation de pauvreté**

**Mémoire**

**Roxanne Bédard-Mercier**

**Maîtrise en sciences de l'orientation – recherche et intervention**

**Maître ès arts (M.A.)**

**Québec, Canada**

**© Roxanne Bédard-Mercier, 2024**

## RÉSUMÉ

Au Québec, la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale mandate aux gouvernements d'apporter des stratégies prévenant ces deux phénomènes. Toutefois, des études remarquent une tendance vers le *workfare*, soit l'activation des bénéficiaires vers l'autonomie et l'emploi (Binet, Lambert, & Molgat, 2024; Charron, 2019). Plusieurs bénéficiaires se retrouvent en situation d'aller-retour entre les mesures d'assistances et les emplois précaires. Ainsi, malgré l'objectif d'autonomie, les solutions proposées se soldent parfois par le maintien dans la pauvreté. Cette situation soulève des questions concernant les logiques de protection sociale, notamment l'espace laissé aux aspirations des individus dans leurs parcours. La notion d'aspiration apparaît comme un appui intéressant en sciences de l'orientation puisqu'elle génère l'espoir et la motivation dans la sortie de la pauvreté.

Cette étude explore le soutien accordé par l'État québécois dans l'atteinte des aspirations des personnes en situation de pauvreté. Pour ce faire, elle adopte une méthode de recherche qualitative en deux phases. La première phase consiste en une revue narrative de la littérature scientifique pour retracer les propos de participants vivant en situation de pauvreté. Ensuite, deux analyses documentaires examinent premièrement la documentation (communications officielles, rapports, auditions publiques, publicités, etc.) émise par des acteurs gouvernementaux (ministères, agences gouvernementales, ministres, etc.) puis la documentation (rapports, lettres ouvertes, courts-métrages, etc.) émise par les acteurs militants (regroupements communautaires, associations de défense des droits, etc.). Les résultats rendent compte de trois dimensions. Premièrement, il est question des aspirations des personnes en situation de pauvreté au Québec. Ensuite, une analyse de la façon dont les stratégies gouvernementales tiennent compte de ces aspirations est présentée. Finalement, la perception des acteurs concernés par ces stratégies en regard des aspirations est exposée. La discussion suggère une meilleure collaboration entre les intervenants dans une visée d'intégration des aspirations aux trajectoires de sorties de la pauvreté.

Mots-clés : Québec, Lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, protection sociale, aide sociale, activation, aspirations, marché du travail.

## ABSTRACT

In Quebec, the Act to Combat Poverty and Social Exclusion states that governments must develop strategies to prevent poverty and social exclusion. However, recent studies highlight trends towards workfare models, emphasizing activation of welfare recipients towards autonomy and employment (Binet, Lambert, & Molgat, 2024; Charron, 2019). Thus, many people find themselves cycling between welfare and precarious employment. Despite the aim of autonomy, these solutions often fail to address persistent poverty. This raises questions over the efficiency of welfare policies, especially in regard to integrating people's aspirations along their pathways. Aspirations may become a key component in vocational counseling, as they foster hope and motivation to overcome poverty.

This study investigates role of Quebec's public support in achieving aspirations of individuals living in poverty. A two-phase qualitative research approach is employed. First, a narrative analysis of the scientific literature was carried out to describe people's experiences of poverty. Then, two analyses were performed: one based on official documents (such as communications, reports and public announcements) from governmental actors (ministries, government agencies, etc.), and another on documents (including reports, open letters and brief documentaries) from activist organizations (community coalitions, social rights groups, etc.). Results first describe aspirations of individuals living in poverty in Québec, then investigate government strategies to address these aspirations. The study then discusses stakeholders' perceptions, suggesting a more collaborative approach to integrating aspirations in strategies for overcoming poverty.

Keywords : Quebec, Act to combat poverty and social exclusion, social protection, social assistance, activation policies, workfare, aspirations, labor market.

# TABLE DES MATIÈRES

Résumé .....	i
Abstract.....	iii
Table des matières .....	iv
Liste des figures.....	vii
Liste des tableaux .....	viii
Remerciements .....	x
Introduction .....	1
Chapitre 1 : Problématique.....	3
1.1. Transformation du portrait de la pauvreté .....	5
1.1.1 Impacts individuels de la pauvreté.....	6
1.1.2 Impacts familiaux de la pauvreté .....	7
1.1.3 Impacts collectifs de la pauvreté .....	8
1.2. Évolution du marché du travail.....	9
1.3.1. Conséquences des transformations du marché du travail.....	10
1.3. Protections sociales.....	10
1.4. L'intérêt des aspirations dans la trajectoire de sortie de la pauvreté .....	12
1.5 Pertinence scientifique et sociale .....	13
1.6 Question de recherche.....	15
Chapitre 2 : Assises théoriques.....	16
2.1 Pauvreté .....	16
2.1.1 Historique, origines et éléments de définition.....	16
2.1.2 Choix d'une conception de la pauvreté .....	18
2.1.3 L'expérience de pauvreté au quotidien .....	19

2.1.4 La pauvreté expérimentée parallèlement à l'emploi .....	21
2.2 La protection sociale au Québec : un effritement continu .....	23
2.2.1 Lutte citoyenne pour la protection sociale au Québec .....	25
2.2.2 Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale .....	26
2.2.3 Besoins de cette population par rapport à la protection sociale .....	27
2.3 L'importance des aspirations dans la situation de pauvreté .....	28
2.3.1. Éléments de définition et origine .....	28
2.3.2. « <i>The capacity to aspire</i> ».....	29
2.3.3 Interactions entre pauvreté et aspiration.....	30
Chapitre 3 : Méthodologie.....	32
3.1. Méthode scientifique.....	32
3.1.1. Recherche qualitative .....	32
3.2. Opérationnalisation de la recherche.....	33
3.2.1 Synthèse de la connaissance .....	34
3.2.2 Analyses documentaires .....	38
3.4 Stratégies d'analyse .....	40
3.5 Considérations éthiques .....	42
Chapitre 4 : Résultats.....	43
4.1 Résultats de la revue narrative .....	43
4.1.1 Description statistique des résultats .....	43
4.1.2 Description qualitative des résultats.....	45
4.2 Résultats des analyses documentaires.....	76
4.2.1 Description statistique des résultats .....	76
4.2.2 Description qualitative des résultats.....	78
Chapitre 5 : Discussion.....	100

5.1 Sous-question 1 : Une progression de la sécurité des besoins vitaux jusqu'à la construction identitaire .....	100
5.2 Sous-question 2 : « Il n'y a pas de temps d'attente pour la dignité d'une personne »..	102
5.3 Sous-question 3 : « Ce n'est pas l'acte physique qui est important, c'est d'être engagé et d'être là pour de vrai » .....	105
5.4 La stratégie actuelle soutient-elle l'atteinte des aspirations des personnes en situation de pauvreté ?.....	107
5.5 Le rôle des conseillers d'orientation dans l'atteinte des aspirations.....	110
5.5.1 Des stratégies d'interventions axées sur les aspirations.....	110
5.5.2 L'importance de la conscience critique dans l'atteinte des aspirations .....	111
5.5.3 L'engagement sociopolitique envers le travail décent .....	112
5.6 Limite de l'étude et poursuite du champ de recherche .....	113
Conclusion .....	115
Bibliographie .....	116
Annexe 1 .....	127
Annexe 2.....	128

## LISTE DES FIGURES

<b>Figure 1.</b> Opérationnalisation de la recherche .....	33
<b>Figure 2.</b> Stratégie de recherche .....	35
<b>Figure 3.</b> Processus de sélection .....	37
<b>Figure 4.</b> Logigramme du processus de sélection des manuscrits .....	44
<b>Figure 5.</b> Synthèse des résultats de la revue narrative .....	46
<b>Figure 6.</b> Synthèse des résultats des analyses documentaires.....	78

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1.</b> Liste des articles retenus.....	45
<b>Tableau 2.</b> Liste des documents retenus.....	77

« *Science* »

Serj Tankian

## REMERCIEMENTS

En arrivant maintenant à la toute fin du continuum baccalauréat-maîtrise, je tiens premièrement à adresser mes remerciements à l'équipe de chargés de cours, d'enseignants et de professeurs passionnés de l'École de counseling et d'orientation de l'Université Laval, mon *Alma mater*. Merci d'avoir choisi d'investir votre temps à former une génération d'intervenants qui tenteront, à leur tour, de faire briller les sciences de l'orientation comme elles le méritent. Tout spécialement, je souhaite adresser mes plus profonds remerciements à ma directrice de mémoire, Manon Chamberland, pour l'intérêt et la confiance accordés dès le 1<sup>er</sup> cycle. Vous m'avez introduite au monde de la recherche et ces bases m'accompagneront tout au long de ma carrière.

Mes remerciements se dirigent ensuite vers mes parents. Merci infiniment de croire en moi et d'avoir financé les études qui m'ont permis d'ouvrir la porte sur un univers de possibilités pour l'avenir. Aussi, merci à mon frère pour les longues discussions pleines de curiosité.

Je souhaite ensuite adresser la meilleure des salutations aux fidèles *comrades* dont j'ai croisé la route dans le monde communautaire, notamment au Pavois et au Centre de crise de Québec. Vos commentaires, réflexions et questionnements ont grandement forgé ma pensée critique par rapport à l'intervention et la protection sociale. Merci de contribuer, chacun à votre façon, aux soutiens des plus vulnérables d'entre-nous et de croire en un monde toujours plus équitable.

Pour mes trois grandes amies du secondaire, Élisabeth, Eve et Vanessa. Beaucoup de choses ont changé depuis l'adolescence, mais une chose est sûre : le plaisir que j'éprouve à vous côtoyer est intact. Je ne me lasserai jamais d'écouter vos histoires farfelues qui me font mourir de rire et m'apportent dans un tout autre monde le temps d'un moment. Merci pour tous les souvenirs impérissables avec vous !

Enfin, pour Mathieu. Les mots me manquent. Tu as marché à mes côtés depuis le tout début et tu as protégé cette flamme partagée pour la recherche. Ton écoute attentive, ta curiosité, ton enthousiasme, ton soutien intellectuel et émotionnel sans borne, la qualité exceptionnelle de tes conseils ainsi que ta bienveillance sous toutes ses formes sont des alliés précieux de mes réussites (sans oublier ta maîtrise incomparable de la suite Office). Je ne te

remercierai jamais assez de l'espace de réflexion que tu m'offres pour construire un regard nouveau sur le monde. Merci pour les discussions enflammées et (presque toujours) progressistes, les journées de travail à la maison à partager du thé, les voyages aux quatre coins de cette belle planète, les albums écoutés en boucle et les balades au clair de lune. Merci d'être toi, de rendre ma vie si simple et palpitante à la fois. Je dis souvent que j'ai beaucoup de chance, mais faire ta rencontre est certainement la plus grande chance que j'ai eue.

## INTRODUCTION

La pauvreté est un phénomène social hautement complexe qui a suscité l'attention de plusieurs groupes sociaux à travers le temps. Elle génère beaucoup de discussions morales, éthiques et politiques, notamment sur ses causes et sur les actions à envisager pour y répondre (McAll, 2008). Pour certains, il s'agit d'un enjeu social particulièrement important comme en témoigne, au Québec, l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cette loi stipule entre autres que les gouvernements ont l'obligation d'intervenir pour améliorer la situation économique et sociale des personnes et des familles vivant dans la pauvreté. Pour répondre à ces objectifs, on remarque que les stratégies visant à favoriser la situation économique de ces personnes tendent à représenter des stratégies d'activation vers le marché du travail dites de *workfare* (Binet, Lambert, & Molgat, 2024). Il s'agit-là d'incitations, de la part de l'État à travers différentes politiques sociales, à la prise en charge rapide de la personne elle-même par le biais du marché du travail afin de réduire la dépendance à ce même État (Charron, 2019). Ces approches soulèvent des questionnements dans la littérature scientifique quant à leur efficacité (Boucher, Desbiens, Dupuis, Gagné, & Noiseux, 2019b). En effet, elles laissent parfois peu de possibilités à l'insertion durable en emploi puisque souvent, les raisons ayant mené la personne vers l'aide de derniers recours (ex. difficultés à se loger convenablement) ne sont pas prises en compte avant d'entamer la réinsertion sur le marché du travail (ROCAJQ, 2016). Des auteurs déplorent ainsi que les logiques soutenant ces stratégies tiennent peu compte de la complexité des situations de vies qui portent les personnes vers l'aide de dernier recours (Boucher, 2021). Plus encore, d'autres auteurs suggèrent que ces stratégies d'activations, notamment auprès des jeunes, soient en décalages avec les réalités de ceux-ci et servent plutôt des préoccupations économiques liées à l'insertion en emploi et les pénuries de main-d'œuvre localisées dans différents secteurs (Binet et coll., 2024). Ainsi, dans les stratégies liées au *workfare*, l'attention portée à l'autonomie déborde souvent sur l'espace qui peut être laissé aux choix et aspirations des individus (Binet et coll., 2024).

Dans les trajectoires de sorties de la pauvreté, la notion d'aspiration individuelle s'avère être particulièrement d'intérêt (Appadurai, 2004). En effet, celles-ci représentent une ressource individuelle permettant d'améliorer les conditions de vie (Appadurai, 2004), notamment

puisqu'elles influencent les décisions des individus et motivent leurs actions en vue de la sortie de la pauvreté (Duflo, 2012). Toutefois, pour qu'elles puissent se réaliser, il est nécessaire que les personnes puissent identifier les occasions et possibilités qui se présentent à elles (Atkinson & Hills, 1998). Selon des recherches portant sur le sujet, certaines trajectoires d'aides publiques rendent peu compte de ces types d'interventions (Boucher et coll., 2019b; Charlebois, 2019).

Ce mémoire élabore donc une analyse de la relation entre ces deux concepts en contexte québécois. Plus précisément, cette analyse permet d'explorer la prise en compte des aspirations des personnes en situation de pauvreté dans le cadre de la Stratégie actuelle de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le premier chapitre expose de manière plus détaillée la problématique à la base de cette recherche. Il présente la transformation du portrait de la pauvreté, l'évolution du marché du travail, la protection sociale et l'importance des aspirations dans une situation de pauvreté. De même, ce chapitre met en lumière la pertinence scientifique et sociale du mémoire ainsi que la question de recherche. Le deuxième chapitre fait le point sur les assises théoriques qui guident cette analyse en traitant des concepts de pauvreté, de protection sociale et d'aspirations. Le troisième chapitre décrit l'organisation méthodologique en regard des objectifs de recherche. Le quatrième chapitre présente les résultats issus de cette analyse. Enfin, le cinquième chapitre porte sur la discussion des résultats.

## CHAPITRE 1 : PROBLÉMATIQUE

Au Québec, l'indicateur de revenu viable<sup>1</sup> de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) démontre qu'en 2020, 14 % de la population vivait en situation de pauvreté (Couturier, Nguyen, & Labrie, 2023). À l'échelle de la province (Statistique Canada, 2024), cela représente près de 1,2 million de personnes. Les personnes vivant seules représentent 40% de ce nombre alors que les personnes âgées de 65 ans et plus le sont à près de 30 % (Couturier et coll., 2023). Il s'agit là de données préoccupantes puisque l'État expose rarement de telles statistiques. Les données généralement évoquées par le gouvernement font référence à des indicateurs qui reposent sur la mesure de faible revenu (MFR)<sup>2</sup> et à la mesure du panier de consommation (MPC)<sup>3</sup> pour présenter la situation de pauvreté au Québec. Or, ces données traduisent un taux de pauvreté moins élevé que celles de l'IRIS. En effet, en 2020, l'État rapportait que 4,8% de la population du Québec vivait avec un faible revenu, sous la MPC (Institut de la statistique du Québec, 2022). Il s'agit-là d'un écart de près de 10% par rapport aux données de l'indicateur de revenu viable évoquées plus haut (Couturier et coll., 2023). Comment expliquer cet écart ?

L'utilisation de la MPC aux fins de suivi de la situation de la pauvreté au Québec était une recommandation du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale (CÉPE, 2009) dont un des rôles est de proposer des indicateurs pertinents au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale en vue de la mesure de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Gouvernement du Québec, 2022). Toutefois, dans ses travaux, le CÉPE a précisé que cet indice ne pouvait être présumé suffisant pour l'application de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Légis Québec, 2023) puisqu'il ne suffit pas à la sortie de la pauvreté. La MPC est basée sur le calcul du revenu comblant les besoins vitaux de bases nécessaires à la survie, sans plus. Cet indicateur se rapporte donc au *maintien* dans la situation de pauvreté. De son côté, l'indicateur de revenu viable représente un revenu visant la *sortie* de la pauvreté ;

---

<sup>1</sup> Indicateur représentant l'équivalent du revenu qui, après impôt, est considéré comme nécessaire à un panier de biens et de services qui permet une vie hors de la pauvreté. Cet indicateur varie selon la région et le type de ménage (personne seule, en couple, en couple avec enfant.s, monoparentale)(Couturier & Tremblay-Boily, 2024).

<sup>2</sup> Mesure relative de la pauvreté qui propose un seuil de référence sous lequel une personne est considérée à faible revenu. Il correspond à 50% du revenu médian après impôt.

<sup>3</sup> Mesure absolue de la pauvreté qui estime le revenu nécessaire pour se procurer les biens et services de bases et ce, pour chaque région.

il compte entre autres les économies liées à un fonds de prévoyance, c'est-à-dire les fonds permettant de faire face aux imprévus, tout comme celles visant à favoriser l'inclusion sociale telles que les sorties culturelles (cinéma, théâtre, restaurant) ou les frais de transport (véhicule, transport en commun) (Couturier, Nguyen, & Labrie, 2020).

En bref, le taux de pauvreté varie largement d'une façon de la concevoir à une autre. Certaines critiques (Greissler, Chesnay, & Fortin, 2021; McAll, 2008) avancent que la conception privilégiée par l'État soit moins favorable aux objectifs poursuivis par la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion, soit d'*améliorer* la situation économique et sociale des personnes (Légis Québec, 2023) plutôt que de la *maintenir* (Greissler et coll., 2021; McAll, 2008). En effet, pour soutenir la sortie de la pauvreté des personnes au sens de cette loi, il apparaît nécessaire d'adopter un cadre d'analyse qui inclut non seulement les besoins de base nécessaires à la survie, mais aussi de faire en sorte que les personnes disposent « des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir [leur] autonomie économique ou pour favoriser [leur] intégration et [leur] participation à la société » (Légis Québec, 2023), tel que le suggère l'indicateur de revenu viable (Couturier et coll., 2023). Ce n'est cependant pas l'indicateur retenu par l'État puisque la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale se base sur la MPC (Couturier et coll., 2020), malgré que le CÉPE ait émis un avis défavorable à l'utilisation de cet indicateur à cette fin (CÉPE, 2009).

Parallèlement à ces données, on remarque que le nombre de ménages inscrits aux programmes d'assistance sociale a augmenté de plus de 9 % depuis 2022, et ce, pour la première fois depuis 1998 (MESS, 2023b), soit depuis la présence de la Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale. Au cours des 25 dernières années, ces programmes enregistrent des taux à la baisse de façon continue (mis à part pour l'année 2014, où une hausse de 0,3 % est noté) (MESS, 2023b). Ces variations sont préoccupantes et contradictoires considérant notamment les éléments de contexte qui se rattachent à la pénurie de main-d'œuvre au Québec comme dans plusieurs pays industrialisés actuellement. Ce chapitre propose un portrait de la problématique actuelle en décrivant la transformation des représentations sociopolitiques de la pauvreté principalement au Québec ainsi que l'évolution parallèle sur le marché du travail et dans l'organisation de la protection sociale. Enfin, l'angle

du travail décent ainsi que des aspirations et des projets de vie des individus permettra d'envisager ces difficultés liées à la sortie de la pauvreté de manière à interroger les conditions favorables au changement de cette situation.

### 1.1. TRANSFORMATION DU PORTRAIT DE LA PAUVRETÉ

Le portrait de la pauvreté s'est considérablement modifié au cours des dernières décennies. Au Canada comme dans plusieurs pays occidentaux, une tendance à la diminution du taux de pauvreté générale est observée pour faire place à une hausse de celui-ci chez les salariés (Bérout, Brugnot, Naour, & Porte, 2008). Les ménages pauvres sont maintenant majoritairement formés de personnes qui travaillent (Yerochewski, Fortier, & Lesemann, 2014). Entre 2008 et 2018, le pourcentage de personnes travaillant au salaire minimum a presque doublé à travers le pays en passant de 5,3 % à 10,4 % (Dionne-Simard & Miller, 2019), sans compter les individus qui perçoivent un salaire jusqu'à 10 % plus élevés que le salaire minimum et pour qui le contexte de vie est sensiblement le même, c'est-à-dire que les revenus ne permettent pas plus de combler les besoins de base (Demers, 2015). Il s'agit là d'un changement par rapport à la norme largement répandue selon laquelle l'emploi servirait, entre autres choses, de rempart contre la pauvreté et la précarité. Cette situation découle notamment des modifications apportées à la protection sociale au Québec et au Canada (restriction de l'accès à l'assurance-emploi et à l'aide sociale) et des changements intervenus sur le marché du travail, notamment au tournant des années 80 (tertiarisation de l'économie, augmentation des emplois atypiques et à bas salaire) (Yerochewski et coll., 2014).

Ainsi, le problème principal de la pauvreté n'est pas tellement la dépendance aux soutiens de l'état (Jenson, 2004), mais bien de l'accès à des mesures de protections sociales et à un marché du travail dont les revenus générés sont suffisants pour combler l'ensemble de ses besoins. Pourtant, c'est encore au nom de la lutte au chômage que l'on continue à contraindre les gens à des sous-emplois, les amenant à accepter des situations de vie où il est presque impossible de répondre à ses besoins de base (Ulysse, 2009). En effet, « *Les interventions auprès des chercheurs d'emploi, des employeurs et de la main-d'œuvre en emploi permettent de réduire le chômage, l'exclusion sociale et la pauvreté* » (MESS, 2023c, p. 6). L'intégration au marché du travail s'inscrit donc dans l'objectif de « *mettre [les prestataires] en mouvement* » (MESS, 2023c, p. 18) afin qu'ils « *acquièrent une autonomie financière* »

(MESS, 2023c, p. 18). Toutefois, la sortie de la pauvreté repose sur une combinaison de facteurs, au-delà de l'obtention d'un emploi (Yerochewski et coll., 2014). Pour favoriser ce changement, il importe de bien comprendre les impacts de celle-ci à différents niveaux.

#### 1.1.1 IMPACTS INDIVIDUELS DE LA PAUVRETÉ

Pour l'Organisation mondiale de la santé, la répartition inégale des revenus, biens et services ainsi que des possibilités d'épanouissement qui en découlent sont les causes des inégalités en santé, qui ne sont aucunement un résultat naturel, mais bien celui de politiques et de programmes sociaux insuffisants (Commission on Social Determinants of health, 2009). Les personnes vivant en situation de pauvreté sont exposées à un grand nombre de conditions de vie qui, éventuellement, représentent des menaces pour la santé (Bentley, Daniel, Li, Baker, & Li, 2023; Papageorge et coll., 2023). Parmi ces conditions, on compte entre autres la qualité de l'alimentation (Siddiqui, Salam, Lassi, & Das, 2020) et l'insécurité par rapport à l'accès à celle-ci (McIntyre & Anderson, 2016), la qualité du logement (Bryant & Shapcott, 2016) ainsi que les conditions de travail, le chômage et l'insécurité d'emploi (Tremblay, 2016). En fait, la situation de pauvreté et les problèmes de santé sont l'une des associations les plus documentées à travers la littérature des sciences de la santé et des sciences sociales (Raphael, 2020). Au Canada, les 20 % de la population la plus pauvre ont sept fois plus de chances de décéder des causes de maladies cardiovasculaires ou du cancer que les 20 % les plus riches (Raphael, 2020). De plus, on remarque des taux d'hospitalisation pour des difficultés en lien avec la santé mentale ainsi que des taux de suicide près de deux fois plus élevés chez cette portion de la population (Raphael, 2020). Le stress chronique rattaché à l'expérience de pauvreté au quotidien serait une des causes importantes de ces statistiques (Whitehead et coll., 2016). Pour les populations pauvres et précaires, la quête de maintien dans un logement constitue une difficulté majeure, puisque les personnes dont l'emploi est peu stable ou rapporte une faible rémunération manquent de crédibilité auprès des locateurs pour cause de garantie insuffisante (Basinski, 2007). Il peut aussi être ardu d'accéder aux activités culturelles et de loisir, à moins que ce soit par le biais d'organismes communautaires (Basinski, 2007). Ainsi, les situations de pauvreté s'inscrivent généralement dans un processus d'exclusion sociale (de Gaulejac, 1989; Massé & Desbiens, 2017; Ulysse & Lesemann, 2004) ; il est alors de plus en plus difficile d'accéder aux différentes ressources (formation, revenu, logement, vie sociale et communautaire) (Ulysse & Lesemann, 2004), ce

qui engendre de moins bonnes conditions de vie (Massé & Desbiens, 2017). Gary Bloch, médecin de famille, propose un billet de lecture destiné à l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) concernant son sentiment d'impuissance à ce sujet :

Fatima souffre de maux de dos et d'arthrite. Elle arrive tout juste à payer son loyer. Elle n'a pas le temps de voir un chiropraticien ni de faire de l'exercice. Elle n'a pas les moyens de s'acheter des médicaments antidouleur. Souvent, elle peine à nourrir sa famille à la fin du mois, se privant pour que ses enfants mangent à leur faim. Ce dont Fatima a besoin pour ériger sa passerelle est simple : un meilleur salaire. Elle pourrait la bâtir si le salaire minimum était suffisamment élevé pour se hisser au-dessus du seuil de pauvreté. Le fait qu'elle vive de cette façon, alors qu'elle travaille à temps plein, dans un pays riche, est tragique. Le fait qu'on fixe le salaire minimum en fonction de la marge de profit des entreprises, sans mesure destinée à faire en sorte que les travailleuses et les travailleurs à bas salaire puissent conserver une bonne santé et satisfaire des besoins de base comme la nourriture, le logement, l'habillement et d'autres nécessités, est à la fois une tragédie et un travestissement de la santé publique. Sur le plan de la santé, le constat est clair : Fatima et ses enfants courent un risque extrêmement élevé de connaître des problèmes de santé tels que le diabète, le cancer ou des maladies liées au cœur ou à la santé mentale, tous attribuables au faible revenu de la famille. Quel médicament pourrais-je prescrire pour atténuer ce risque ? Aucun. (Bloch, 2014, s.p.)

L'auteur du billet démontre bien les obstacles systémiques de la pauvreté qui se dressent entre son rôle et la personne auprès de qui il intervient. Cet extrait met en évidence une situation traduisant l'impuissance vécue par différents acteurs travaillant auprès de personnes en situation de pauvreté et souligne au passage différents impacts individuels et même familiaux du faible revenu.

#### 1.1.2 IMPACTS FAMILIAUX DE LA PAUVRETÉ

Les situations de pauvreté entraînent des répercussions négatives sur les relations familiales et sociales qu'entretient la personne (Vono de Vilhena, Kosyakova, Kilpi-Jakonen, & McMullin, 2016). Le temps limité consacré à ces relations (découlant du temps nécessaire à la recherche d'emploi ou encore au maintien de plusieurs emplois différents) peut entraîner

un faible sentiment de valeur de soi et contribuer à affaiblir son réseau de soutien (Commission du droit de l'Ontario, 2012). Les restrictions financières amènent souvent les personnes à refuser des occasions de socialisation, par exemple les sorties dans des cafés, ce qui tend à leur créer un sentiment de honte et d'isolement (Lanteigne, Savoie, Albert, & Roy-Comeau, 2019). Au-delà de ces influences, le fait d'occuper de manière récurrente un emploi précaire, c'est-à-dire un emploi aux heures de travail, conditions et revenus incertains (Allan, Autin, & Wilkins-Yel, 2021), comporte plusieurs répercussions sur l'avenir à long terme. Des études démontrant les impacts d'une situation de pauvreté sur les enfants et adolescents de tout âge (ainsi que les fœtus) informent du caractère transgénérationnel de celle-ci (Royce, 2021). En effet, en plus d'injecter un stress néfaste dans la sphère familiale (Royce, 2021) et de restreindre le temps passé en famille, le fait de gagner un faible revenu impose nécessairement des limites à la qualité de vie (sortie, loisirs, logement, biens matériels de bases, etc.) et d'alimentation de la famille (Commission du droit de l'Ontario, 2012). D'ailleurs, le fait de vivre avec un manque de ressources financières pendant l'enfance est un facteur prédictif de problèmes de santé en bas âge, mais aussi à l'âge adulte (Raphael, 2020). Bref, ces familles « *subiront vraisemblablement les coûts intergénérationnels de la pauvreté* » (Commission du droit de l'Ontario, 2012, p. 2), c'est-à-dire que les répercussions négatives de celle-ci (tel qu'une alimentation de moindre qualité) peuvent se transmettre aux enfants vivant dans des foyers à faible revenu (tel que des difficultés de santé découlant de cette alimentation).

### 1.1.3 IMPACTS COLLECTIFS DE LA PAUVRETÉ

Pour Ulysse et Lesemann (2004), la pauvreté représente un frein au développement social et économique du Québec puisqu'elle menace la cohésion sociale. Peu de données récentes sont disponibles pour évaluer, au Québec, les impacts collectifs de la pauvreté. Toutefois, des chercheurs du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion ont produit, en 2011, une étude calculant les frais encourus au Québec par le niveau de pauvreté, ce qui apporte des informations intéressantes sur le sujet. À l'aide du modèle d'estimation des coûts de la pauvreté (Laurie, 2008), les auteurs calcul avec prudence que, toutes catégories de dépenses confondues (système de santé, système d'aide sociale, criminalisation, coûts intergénérationnels, etc.), la pauvreté coûte à l'ensemble du Québec entre 5,8 % et 6,3 % de son PIB, soit jusqu'à 17 milliards de dollars annuellement (Barayandema & Fréchet, 2011).

Notamment, les dépenses du Québec en santé auraient pu être réduites de 6,5 %, soit 1,7 milliard de dollars annuellement si le revenu des personnes les plus pauvres avait été augmenté (Barayandema & Fréchet, 2011).

En bref, une situation de pauvreté représente des impacts importants, à petite comme à grande échelle. Il apparaît donc nécessaire de s'y intéresser. Comme mentionné, le portrait des personnes aux prises avec la pauvreté s'est largement modifié au fil des dernières années et les travailleurs représentent maintenant une part importante de la population en situation de pauvreté. La prochaine section tentera donc de tracer le portrait de l'évolution qui a aussi lieu sur marché du travail.

## 1.2. ÉVOLUTION DU MARCHÉ DU TRAVAIL

On assiste, à partir des Trente Glorieuses, à la montée de l'État-providence puis à sa crise (Rosanvallon, 1984). La grande transformation du capitalisme industriel rompt le compromis social, c'est-à-dire l'ensemble d'arrangements visant à équilibrer les disparités entre les intérêts des différents acteurs sociaux (travailleurs, employeurs, syndicats, État, etc.) (Peugny, 2013). Le contrat social et donc le compromis fordiste s'effacent avec la montée du néo-libéralisme. Une rupture de plusieurs liens d'engagements (ex. réduction des prestations destinées au chômage ou à la retraite, transition vers des emplois à durée indéterminée et souplesse des lois sur le travail) se fait sentir entre les travailleurs, l'État et les entreprises privées <sup>4</sup>(Noiseux, 2008). En effet, ces dernières sont libérées de plusieurs contraintes réglementaires qui encadraient leurs activités ce qui a facilité la mise en place d'une nouvelle organisation du travail se voulant plus flexible, en réseaux afin de répondre aux exigences de la mondialisation. En étant libérées de plusieurs responsabilités (ex. flexibilisation des temps de travail et des statuts d'emploi), des entreprises modifient l'organisation du travail et se sont engagées dans un processus qui a conduit à une rupture de l'entente entreprise-travailleur : un mouvement du salariat classique vers le marché du travail périphérique est observé. Parallèlement à cela, on remarque une remise en question de l'entente État/travailleur. L'État se réduit, ce qui génère un appauvrissement des régimes d'assurances

---

<sup>4</sup> Voir, à ce sujet, la Dynamique de la rupture du contrat social dans l'après-fordisme (Noiseux, 2008)

publiques et une limitation dans leurs accès ainsi qu'une réduction des budgets destinés à l'augmentation et à la santé (Noiseux, 2008, 2014).

### 1.3.1. CONSÉQUENCES DES TRANSFORMATIONS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

À la suite de ces changements, on remarque l'implantation des formes de travail atypique. Pour Durand (2004), il s'agit d'une centrifugation de l'emploi vers les marchés périphériques du travail. On entend, par travail atypique, les formes d'emplois qui se différencient de l'emploi unique à temps complet, soit le temps partiel, les cumuls d'emplois, les emplois temporaires, le travail autonome qui est tout de même régi par une organisation privée (notamment les formes d'emplois issus de la Révolution numérique). En 1976, la part des personnes ayant un emploi atypique au Québec représentait 16,7 % (Matte, Baldino et Courchesne, 1998, p.25). En 2023, ce nombre avait augmenté jusqu'à 32,7 % (INSPQ, 2024). La situation problématique dont il est question ici n'est pas tant celle posée par la diversification des formes d'emplois, mais plutôt du besoin de renouer avec la protection du travailleur (D'Amours, 2003). Manifestement, des conséquences de cette concentration vers le marché du travail périphérique se rattachent à la diminution des salaires, aux difficultés d'accès des travailleurs aux avantages sociaux et aux régimes publics de protections sociales ainsi que l'accès restreint à la syndicalisation (Noiseux, 2014).

Ainsi, l'évolution du marché du travail s'inscrit dans les changements qui mènent vers la transformation du visage de la pauvreté tel qu'on le connaît aujourd'hui. Parallèlement à ces changements en lien avec l'emploi, la protection sociale de l'État est, elle aussi, reconfigurée pour faire place à un système différent. La prochaine section souligne les modifications apportées à celle-ci, notamment par rapport aux idéologies qui accompagnent les mesures d'aides publiques.

### 1.3. PROTECTIONS SOCIALES

De plus en plus, la littérature scientifique démontre qu'un changement de paradigme aux tendances néolibérales s'instaure à travers diverses mesures de protections sociales (Charron, 2019). Lorsqu'ils font face à « l'essoufflement » de l'État-providence au tournant de la décennie 1990 (Charron, 2019), le Canada ainsi que bien d'autres pays industrialisés instaurent d'importantes réformes visant le montant et l'accès aux prestations d'assurance-chômage et d'aide sociale (Groulx, 2009). Depuis 2005, ces mesures semblent être plus

« punitives », particulièrement à l'égard de certaines tranches de la population telles que les jeunes (Greissler et coll., 2021). La dernière réforme de l'aide sociale de 2016 (en vigueur à partir de 2018) instaure une obligation supplémentaire, soit la participation au programme Objectif Emploi lorsqu'une personne demande l'aide de dernier recours pour la première fois, aux risques de se voir pénalisée par diverses mesures, comme la suspension ou la réduction de l'aide financière accordée (Greissler et coll., 2021). Ce programme prévoit « *un soutien du revenu et un accompagnement personnalisé pour que les personnes participantes puissent intégrer le marché du travail et acquérir une autonomie financière* » (Gouvernement du Québec, 2021, s.p.). Bien que la description officielle du programme soutienne qu'il tient compte des besoins et aptitudes de chaque bénéficiaire ainsi que des caractéristiques de l'emploi recherché, l'étude de Boucher, Desbiens, Dupuis, Gagné et Noiseux (2019b) démontre que, en réalité, les choses ne se déroulent généralement pas comme tel. En effet, les participants à cette étude « *dénoncent l'inadéquation entre leurs habiletés, leurs formations, les besoins du marché et leur capacité* » (Boucher et coll., 2019b, p. 250). Certains d'entre eux soulignent aussi l'imposition de propositions, le peu d'opportunités correspondant à leurs aspirations ainsi que l'incitation à accepter des emplois précaires entraînant des allers-retours fréquents entre le marché du travail et l'aide publique, ce qui tend à maintenir les personnes dans des situations de précarité. Bien que l'objectif de ces mesures soit de favoriser l'insertion professionnelle des bénéficiaires, elles contribuent largement à la création de difficultés de maintien durable en emploi (Greissler et coll., 2021).

En effet, lorsqu'appliquées de manière concrète, ces stratégies dites « d'activation » vers le marché du travail prennent régulièrement l'aspect d'une injonction vers le salariat précaire (Charron, 2019) et débouchent davantage sur des parcours circulaires<sup>5</sup> plutôt que qualifiants sur le marché du travail (Boucher et coll., 2019b; McAll, 2008), c'est-à-dire des allers-retours fréquents entre emploi et aide publique. Il s'agit-là d'un concept largement étudié aux États-Unis ainsi que dans plusieurs pays d'Europe (Eichhorst, Kaufmann, Konle-Seidl, & Reinhard, 2008) et appliqué principalement sous la forme de diverses politiques sociales. Son application plus ou moins explicite substitue la logique d'indemnisation des risques sociaux

---

<sup>5</sup> L'expression « parcours circulaire » est souvent utilisée pour aborder le phénomène d'allée et venue des personnes entre les emplois précaires et les mesures de soutien publiques. Cette expression signifie que la personne tend à revenir aux mêmes situations de manière récurrente (soit l'emploi précaire ou les mesures de soutien publiques).

*subis* par les individus représentés comme une stratégie passive à une logique d'incitation à l'action en échange de prestations, qui s'avèrent donc conditionnelles (Dang & Zajdela, 2009). L'objectif principal semble ainsi être le développement rapide de l'employabilité des prestataires et l'accompagnement de la personne vers sa propre prise en charge plutôt que l'aide de dernier recours (McAll, 2008).

Ainsi, la littérature suggère que les individus qui font appel à différentes mesures de protection sociale soient incités, de façon systémique, vers des trajectoires qui s'avèrent souvent peu représentatives de leurs intérêts, compétences ou situation, ce qui génère souvent des parcours circulaires entre l'emploi et les programmes de protection sociale (Boucher et coll., 2019b) et ainsi un maintien de l'individu dans la situation de pauvreté. Ces stratégies d'activation, présentes dans les politiques de *workfare* (Binet et coll., 2024), sont donc susceptibles de faire vivre d'importantes insatisfactions ou autres effets négatifs aux bénéficiaires (Kozan, Masdonati, Konowitz, & Blustein, 2019). Cela soulève des questionnements en regard de l'accès à un travail s'inscrivant convenablement dans le contexte de vie de la personne. Notamment, un travail dit *décent* devrait respecter certaines conditions de bases, tel que le fait d'offrir assez de temps pour le repos, d'être en concordance avec les valeurs familiales et sociales du travailleur et de générer un revenu adéquat pour le travail rendu (Duffy, Blustein, Diemer, & Autin, 2016; Organisation Internationale du Travail, 2008).

#### 1.4. L'INTÉRÊT DES ASPIRATIONS DANS LA TRAJECTOIRE DE SORTIE DE LA PAUVRETÉ

Les grandes fluctuations de revenu (salaire, assurance-emploi, sans revenu) et la difficulté à prévoir l'avenir d'une situation agissent sur l'organisation tant du quotidien (limitation du train de vie, réduction des loisirs/activités sociales) que les projets à long terme. Les personnes vivant en situation de pauvreté seraient limitées par rapport aux projets d'avenir qu'elles envisagent (Appadurai, 2004; Atkinson & Hills, 1998), l'espoir qu'elles portent en ceux-ci et leur confiance en soi (Atkinson & Hills, 1998), notamment en raison du fait qu'elles sont restreintes à la nécessité (Appadurai, 2004). En plus d'avoir moins d'occasions propices à la découverte de leurs talents, de leurs opportunités et aux développements de buts potentiels (Appadurai, 2004), il leur est difficile d'identifier les opportunités et possibilités

qui se présentent à elles ou encore de reconnaître leur propre capacité à en tirer profit (Atkinson & Hills, 1998). Des auteurs démontrent que la situation de pauvreté en soi peut être un obstacle majeur à différents projets tels que le retour en formation d'adultes peu scolarisés (Lavoie, Levesque, Aubin-Horth, Roy, & Roy, 2004), la réinsertion en emploi ou à la réorientation vers un autre poste (White & Lévesque, 2001).

La pertinence des aspirations s'impose plus encore lorsqu'on considère le contexte de mesures d'activation présent dans plusieurs programmes de soutien public. En effet, les trajectoires circulaires entre le marché du travail et les mesures de soutien publiques génèrent un sentiment d'échec (White & Lévesque, 2001), ce qui représente, dans la littérature, le concept d'« *aspiration trap* » (Flechtner, 2014). Il s'agit d'un processus qui tend à s'imposer lorsque les individus, à répétition, échouent d'atteindre les projets auxquels ils aspirent, ce qui engendre une diminution de l'espoir et contribue à la persistance de la situation de pauvreté (Flechtner, 2014). À l'inverse, la capacité des individus à élaborer des aspirations et à identifier des moyens pour les réaliser (Duflo, 2012) représente une ressource individuelle permettant d'améliorer les conditions de vie (Appadurai, 2004). En effet, les aspirations influencent les décisions et motivent les actions des individus en vue de la sortie de la pauvreté (Duflo, 2012). Il apparaît donc pertinent de se questionner sur la valeur accordée à celles-ci, au cœur des programmes de protection sociale, puisqu'elles représentent un levier d'intérêt vers la trajectoire de sortie de la pauvreté.

En bref, il est nécessaire de s'intéresser aux obstacles rencontrés par ces individus dans l'atteinte de leurs aspirations (Ibrahim, 2011) et, plus largement, de la satisfaction par rapport à leur vie puisque cela peut être le premier pas vers la prise d'un plus grand pouvoir sur leur situation de vie (Duflo, 2012).

### 1.5 PERTINENCE SCIENTIFIQUE ET SOCIALE

Comme mentionné en introduction de ce chapitre, la pauvreté est une situation touchant un grand groupe de personnes au Québec (Couturier et coll., 2023). Ses effets sont majeurs et multiples, tant sur le plan individuel que sociétal. La Loi de lutte à la pauvreté et l'exclusion (Légis Québec, 2023), élaborée à la suite d'une lutte citoyenne qui fait l'objet de la section 2.2.1, intervient à cet effet ; toutefois, autant des acteurs scientifiques que militants émettent des critiques mentionnant que la stratégie de lutte tend à maintenir plusieurs

prestataires dans des situations de vulnérabilité tant économique (Boucher et coll., 2019b; Greissler et al., 2021; McAll, 2008) que psychologique (Flechtner, 2014). En effet, les stratégies d'activations engendrant des allées et venues entre les emplois précaires et les prestations publiques de revenus tendent à diminuer les espoirs des individus et contribuent à la persistance de leur situation de pauvreté (Flechtner, 2014). Toutefois, miser sur les aspirations des individus pour encourager une trajectoire vers la sortie de la pauvreté représente une avenue intéressante favorisant la prise de pouvoir (Duflo, 2012). À la lumière de ces informations, il semble nécessaire de se questionner sur les possibilités actuelles réelles d'émancipations de ces individus dans le cadre d'un soutien public au revenu, notamment en regard de leurs aspirations (Ibrahim, 2011). À notre connaissance, très peu d'études se penchent spécifiquement sur la considération que porte l'État en regard des aspirations des prestataires, facteurs importants de bien-être et d'inclusion. Vingt ans après son instauration et avec la montée récente importante du nombre de ménages percevant l'aide (MESS, 2023a), il apparaît pertinent de s'interroger sur la considération de la loi en regard de l'atteinte des aspirations des prestataires en raison de l'importance de celles-ci dans leurs parcours d'insertion ou de réinsertion sociale. Ainsi, la pertinence de cette étude se trouve, en premier plan, dans un objectif d'amélioration de la qualité de vie et du bien-être de ces personnes. En effet, la compréhension des différents enjeux soutenant l'aide de dernier recours permettra d'ouvrir la discussion entre les acteurs et d'imaginer des solutions en vue d'une meilleure adéquation entre stratégies d'intervention étatique et les situations vécues par les personnes. En second plan, cette étude apportera une meilleure compréhension d'une population auprès de laquelle les conseillers d'orientation sont portés à intervenir. Ce projet s'avère d'intérêt dans le champ des sciences de l'orientation puisqu'il tentera d'identifier des facteurs socio-économiques et politiques ayant différentes influences sur la réalisation des aspirations, qui s'inscrivent dans le développement personnel et social des personnes. Il comportera un apport théorique important pour les professionnelles dans la compréhension des différents enjeux macrosociaux auxquels sont confrontées les personnes en situation de pauvreté en regard de leurs aspirations. Des auteurs montrent des préoccupations par rapport au fait que les théories générales des sciences de l'orientation s'intéressent généralement aux parcours d'individus qui disposent d'un grand nombre de ressources (Blustein, 2006) et n'expliquent pas les expériences et trajectoires des personnes moins favorisées, par exemple

qui n'ont pas accès à un capital financier suffisant, vivent des situations de marginalités ou sont forcés dans des transitions de vies involontaires (Duffy et coll., 2016). En ce sens, le projet s'inscrit dans une visée inclusive de développement des connaissances sur la variété de trajectoires auprès desquels les conseillers d'orientation sont amenés à intervenir.

#### 1.6 QUESTION DE RECHERCHE

À la lumière de ces informations, il apparaît nécessaire de se questionner sur les possibilités réelles de réalisation des aspirations de ces individus dans le contexte de protection sociale actuelle du Québec et d'identifier les marges de manœuvre qui serait envisageable en considérant les différents enjeux sociopolitiques des acteurs concernés. Pour ce faire, il semble approprié de ratisser la documentation émise par différentes instances ou acteurs concernés, soit les acteurs gouvernementaux, militants ainsi que ceux vivant en situation de pauvreté afin de saisir leurs principaux enjeux par rapport à l'aide de dernier recours. Ainsi, à partir d'une analyse documentaire approfondie, ce projet tentera d'apporter des éléments de réponse à la question suivante : **La stratégie actuelle de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au Québec soutient-elle l'atteinte des aspirations des personnes en situation de pauvreté ?** Pour y répondre, différents **objectifs secondaires** guideront le projet : 1) explorer ce qui se rattache aux aspirations des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale au Québec, 2) identifier de quelle façon la stratégie a tenu compte, jusqu'à maintenant, des aspirations des personnes bénéficiaires et 3) explorer la documentation existante quant à la perception des acteurs concernés par la stratégie en regard de l'atteinte de ce qui se rattache aux aspirations.

## CHAPITRE 2 : ASSISES THÉORIQUES

### 2.1 PAUVRETÉ

La pauvreté est, encore aujourd'hui, l'un des problèmes sociaux particulièrement préoccupants. Le concept de pauvreté, les représentations par rapport à ses causes et sa définition ont évolué au fil des époques et des contextes sociaux, idéologiques, politiques et économiques. Cette section porte sur les différentes approches du concept et leur instauration dans le temps. Ensuite, l'expérience de pauvreté au quotidien est décrite en se basant sur les écrits relatant les propos des personnes principalement concernées.

#### 2.1.1 HISTORIQUE, ORIGINES ET ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

Les perspectives sur la pauvreté et ses causes profondes se sont grandement modifiées au fil du temps et des discussions sur le sujet. En effet, les perceptions et compréhensions par rapport à celle-ci ont évolué au fil des différentes idéologies économiques, politiques et sociales. De même, l'effort accordé à y intervenir a grandement fluctué. L'étude des classes ouvrières du 19<sup>e</sup> siècle a porté certains auteurs à croire en une carence au niveau de l'éducation et de l'adaptation des personnes en situation de pauvreté (Owen, 1814) et d'autres à proposer le mode de fonctionnement économique en général (Marx, 2014 [1867]) pour en expliquer les causes. Certains auteurs (Galton, 1883) ont aussi suggéré une infériorité naturelle des individus moins favorisés. McAll (2008) souligne que plusieurs de ces réflexions s'inscrivent dans des causes dites *naturelles*, *sociales* ou *culturelles*.

Les débats entourant les origines du phénomène portent des tentatives de descriptions ainsi que le développement d'outils de mesure, comme les travaux ayant conduit au seuil de la pauvreté de Rowntree en Angleterre (1941), qui semblent représenter un tournant dans l'étude du sujet. Encore aujourd'hui, la mesure du faible revenu représente une manière plutôt répandue de déterminer le niveau de pauvreté à travers une population. Une personne ou un ménage vivant en dessous de la mesure de faible revenu sont considérés, de manière objective, comme une personne ou un ménage en situation de pauvreté. Le concept s'aborde aussi en fonction de pauvreté absolue, soit un seuil défini selon les coûts des ressources essentielles à la vie, et de pauvreté relative, soit un seuil défini selon le revenu médian d'un pays. Cela dit, il semble que l'utilisation de cette mesure dans la définition de la pauvreté soit grandement discutée dans la littérature. Plusieurs auteurs soutiennent que les formes et

représentations de la pauvreté vont bien au-delà d'un calcul économique basé sur le revenu (McAll, 2008; Ulysse & Lesemann, 2004). Pour McAll et coll. (2008), ces approches ne rendent pas compte des rapports sociaux portant, eux aussi, leurs lots de responsabilités dans la vulnérabilité économique. En effet, la pauvreté ne peut être définie comme une condition en soi. Il s'agirait plutôt d'un processus de discrimination, sous plusieurs formes, qui s'enchaîne et génère un appauvrissement (McAll, 2008). Ainsi, l'individu ne peut être la seule responsable d'une telle situation ; ceci laisse présager que des structures sociales, politiques et économiques portent un rôle non négligeable dans cette perspective. De même, Ulysse et Lesemann (2004) soutiennent que la situation de pauvreté dépasse les notions économiques et matérielles. Elle fait référence à l'exclusion de l'accès aux droits élémentaires, tel que l'éducation, la formation, le logement, l'emploi, le revenu et la santé, mais aussi à la vie sociale, communautaire et démocratique (Ulysse & Lesemann, 2004).

Des auteurs, principalement en sciences économiques, soutiennent que l'état de pauvreté prolongé et la difficulté à s'en extraire seraient dus à des contraintes extérieures à l'individu (imperfections du marché du crédit, défaillances gouvernementales ou institutionnelles, effet de voisinage, etc.) (Dalton, Ghosal, & Mani, 2010). En ce sens, différents programmes contemporains de luttés contre la pauvreté se sont concentrés à augmenter les opportunités ou encore à réduire les restrictions des personnes en situation de pauvreté. Entre autres, l'accès aux soins de santé et à l'éducation, le renforcement des capacités et les opportunités d'accès aux crédits et à l'épargne font l'objet de plusieurs mesures (Bernard, Dercon, Orkin, & Taffesse, 2014; Bernard, Dercon, & Taffesse, 2011). Cependant, des études démontrent que, même en l'absence de restrictions économiques, des ménages en situation de pauvreté prennent des décisions qui s'écartent du raisonnement économique classique, c'est-à-dire qu'ils tendent à limiter leur implication dans des comportements (ex. épargnes) ou activités (ex. formations) qui pourrait représenter un investissement quelconque à moyen ou long terme, ce qui les maintient dans l'état de pauvreté (Bernard et coll., 2011; Mullainathan & Shafir, 2013). De plus, il faut dire que cette perspective offre peu d'occasions d'action individuelle puisque concrètement, une personne seule a souvent peu de possibilités d'influencer, dans son quotidien, les contraintes macrosociales telles que le fonctionnement du marché de crédits ou les défaillances gouvernementales. Ainsi, bien que ces défis doivent être pris en compte, cette perspective tend à cloisonner les personnes dans leurs situations,

c'est-à-dire qu'elles sont perçues comme si elles *subissent* les contraintes auxquels elles font face sans possibilité de les influencer.

D'autres études, notamment dans le champ de la psychologie, rapportent que les causes des situations de pauvreté prolongées et l'impossibilité de s'en détacher seraient plutôt dues à un ensemble de contraintes internes à l'individu. On sait premièrement que les individus construisent des modèles mentaux déterminant la perception qu'ils ont des opportunités, possibilités et limitations qui s'offrent à eux. Il semble que, pour des individus en situation de pauvreté, le stress et la pression générés par le manque peuvent conduire à des modèles mentaux qui induisent des décisions ne contribuant pas à l'amélioration de leur bien-être (Bernard et coll., 2014) ; de ce fait, les phénomènes psychologiques affectant leurs décisions produisent des impacts importants sur le maintien dans la pauvreté (Lybbert & Wydick, 2016). Il semble qu'un plus grand nombre d'études soutiennent cette hypothèse par rapport à celle issue des sciences économiques. Cependant, en faisant ainsi abstraction de l'environnement, cette proposition sous-entend que la problématique de la pauvreté soit interne à chaque individu et donc difficilement réversible. Elle porte un caractère plutôt fataliste et sous-entend peu de possibilités de solution.

Des auteurs proposent que l'interaction entre des caractéristiques externes à l'individu, telles que les fissures du filet social en place, d'une part, et des caractéristiques internes, comme les aspirations et les croyances d'autre part (limitant, entre autres, la confiance en soi et l'espoir) maintient à long terme dans une situation de pauvreté (poverty trap) (Dalton et coll., 2010). Pour Ibrahim (2011), ces deux types de contraintes sont en importance égale dans la compréhension de la pauvreté. Ainsi, il ne suffirait pas seulement d'augmenter les possibilités ou de diminuer les barrières externes, mais aussi de libérer les personnes de leurs contraintes internes (Dalton et coll., 2010; Stern, 2004).

### 2.1.2 CHOIX D'UNE CONCEPTION DE LA PAUVRETÉ

Pour toute étude concernant la pauvreté, il est nécessaire d'accorder une importance à ce qui est considéré comme la cause du problème puisque cela oriente grandement les solutions éventuelles (McAll, 2008). Dans le cadre de cette recherche, les réflexions sont basées sur une conception de la pauvreté qui inclut la personne, son environnement social ainsi que leurs interactions telle que décrite par Ibrahim (2011). Des auteurs (McAll, 2008; Strobel, 1996;

Ulysse & Lesemann, 2004) suggèrent que la pauvreté ne peut être comprise seulement dans son caractère économique puisqu'elle s'introduit dans un processus d'exclusion sociale. En effet, les personnes en situation de pauvreté sont souvent celles qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi, aux services éducatifs et de santé en plus d'être souvent stigmatisées. Ainsi, elles expérimentent une multiplication de divers déficits qui se renforcent mutuellement, ce qui génère l'exclusion (Room, 1995). Allier ces concepts représente donc un renforcement plutôt qu'une superposition puisque les deux situations se relayent (Ulysse & Lesemann, 2004). D'ailleurs, dans la Loi 112 (Légis Québec, 2023), soit la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, qui sera particulièrement d'intérêt dans cette étude, le législateur choisit d'imbriquer les concepts de pauvreté et d'exclusion dans le cadre de la lutte. Une définition de la pauvreté comme un processus incluant la personne, son environnement social ainsi que leurs interactions menant à une situation d'exclusion est donc adoptée, en considérant plus spécifiquement les apports des travaux de Ibrahim (2011), Ulysse & Lesemann (2004) et McAll (2008).

### 2.1.3 L'EXPÉRIENCE DE PAUVRETÉ AU QUOTIDIEN

Il apparaît important de brosser un portrait de la vie au quotidien lors d'une situation de pauvreté puisqu'il s'agit là du concept principal de l'étude. D'emblée, il faut mentionner que l'expérience de la pauvreté peut être vécue différemment selon les personnes (âge, genre, origine, enfants, scolarité, expérience sur le marché du travail), leurs contextes (vivre en milieu rural, périurbain, urbain, etc.) et les ressources dont elles disposent (réseau social, véhicule). Ainsi, il ne s'agit pas tant d'émettre des explications exhaustives puisque chaque expérience est unique. Toutefois, des tendances se dessinent dans la littérature.

Le terme *survie* se dégage souvent dans la littérature sur l'expérience de la pauvreté, et ce, peu importe le genre, l'âge ou l'origine de la population ciblée (Boucher, 2019; Dupéré, De Koninck, & O'Neill, 2011; Gélineau et coll., 2018; Lanteigne et coll., 2019; Savoie, Albert, & Lanteigne, 2016, 2018), c'est-à-dire que toutes les énergies sont destinées à combler ses besoins de base au quotidien. Le temps passé à *négoier* son organisation teinte généralement grandement la vie en situation de pauvreté (Savoie et coll., 2016). Zilanawala (2016) réfère à cette réalité comme la notion de *time poverty*, notamment chez les femmes. En effet, des efforts importants doivent être déployés pour s'assurer de préparer des repas peu coûteux,

trouver les aubaines, trouver des activités pour enfants et des services à faibles coûts, négocier des reports de paiements ou des occasions de déplacement, etc. Le temps accordé à ces nécessités limite les possibilités de repos ou de temps accordé au bien-être (Savoie et coll., 2016). Pour les individus qui bénéficient d'une aide publique au revenu, la lourdeur administrative du système d'aide amplifie ce poids quotidien. En effet, les personnes doivent régulièrement se justifier auprès de fonctionnaires ou encore rendre des comptes pour recevoir le strict minimum; elles se sentent constamment surveillées ou contrôlées (Lanteigne et coll., 2019). Plus encore, des auteurs rapportent que les personnes qui vivent en situation de pauvreté tendent à avoir le sentiment de ne pas avoir de contrôle sur leur existence. Les propos d'une participante à l'étude de Lanteigne, Savoie, Albert et Roy-Comeau (2019) démontrent bien ce phénomène :

Mais la plus grosse affaire dans ma situation, c'est qu'il n'y a pas de choix. Je ne peux pas simplement appeler un ami et sortir pour prendre un café, tu sais. Quand je suis à la banque alimentaire, je ne peux pas dire, vous savez : « Je veux du fromage aujourd'hui ». Il n'y a pas de choix. J'ai si peu de choses que je peux contrôler. (Pleure) Je ne peux pas contrôler la météo, je ne peux pas contrôler les choses qui se brisent dans mon appartement, j'ai peur de devoir payer des factures. Je ne peux pas contrôler... Je ne peux même pas tomber malade parce que je n'ai pas les moyens de me payer des vitamines... Je n'ai pas les moyens de payer ! Une des raisons pour lesquelles j'ai été si malade, c'est que je ne pouvais pas aller dans une clinique, parce que je n'avais pas l'argent du bus pour aller à une clinique. Je n'ai juste pas de choix ! Vous savez, c'est tellement difficile, et ça vous épuise (Lanteigne et coll., 2019, p. 162)

Parfois, ces personnes ont recours à des sources de financement privé à très haut taux d'intérêt, ce qui creuse les situations de précarité (Savoie et coll., 2016) et apporte éventuellement des situations de surendettement desquelles il est très difficile de sortir (Dupéré et coll., 2011). Il faut ensuite mentionner tout ce que plusieurs auteurs rapportent comme la *réciprocité des échanges* (Green, 2013). Ceci réfère aux possibilités d'aide informelle du réseau de soutien que certaines personnes en situation de pauvreté entrevoient comme une obligation de réciprocité, c'est-à-dire qu'elles se sentent constamment redevables

des services rendus par l'entourage (Savoie et coll., 2016). Certaines vont même jusqu'à refuser l'aide offerte par le réseau par crainte de ne pas être en mesure d'assurer le retour du service rendu (Offer, 2012). D'autres encore se sentent dans l'obligation de répondre favorablement aux demandes de l'entourage afin de payer leurs dettes morales auprès de celui-ci (Savoie et coll., 2016). D'ailleurs, plusieurs femmes en situation de pauvreté se voient contraintes d'adopter plusieurs rôles, notamment celui de *soignante* en raison de leur statut de fille, de sœur, de mère ou de conjointe (Austen, Jefferson, Lewin, Ong, & Sharp, 2015) ce qui les incite à dédier encore de leur temps personnel. Des personnes vont même jusqu'à couper les relations en raison de ce sentiment de redevabilité (Offer, 2012), ce qui contribue à les isoler davantage.

Ceci invite à aborder le sentiment de honte (Lanteigne et coll., 2019), de disqualification (Savoie et coll., 2016) et la quête de dignité (Basinski, 2007) souvent rapportée dans les écrits sur le sujet. Il faut souligner les travaux de De Gaulejac (1989; 1977) à cet effet. L'auteur démontre la relation étroite entre le statut économique d'une personne et le sentiment de honte vécu dans le regard des autres, notamment lorsque celle-ci est expérimentée depuis l'enfance. Les conditions de vie de la personne ne lui permettent pas de se percevoir comme l'égal d'autrui en plus d'être constamment mis face à face avec ses différences, ce qui, éventuellement, isole la personne (de Gaulejac, 1989). D'ailleurs, l'auteur mentionne que le manque lié aux besoins matériels (tel qu'un logement adéquat) ou physiologiques (tel que la faim) finit généralement par être comblé d'une façon ou d'une autre. Toutefois, le manque relié au sentiment de honte tend à marquer la personne plus profondément et à long terme puisqu'elle est intériorisée. Ainsi, ce phénomène engendre éventuellement une exclusion, de la part de la personne elle-même, de la sphère sociale (de Gaulejac, 1989).

#### 2.1.4 LA PAUVRETÉ EXPÉRIMENTÉE PARALLÈLEMENT À L'EMPLOI

Pour les personnes qui sont en emploi ou en tentative de réinsertion sur le marché du travail, la situation de pauvreté en soi peut faire obstacle à leur démarche (l'accès au service téléphonique, les frais de transport, les frais de garde d'enfants, la présentation vestimentaire appropriée) (White & Lévesque, 2001). De plus, pour celles ayant récemment eu recours aux mesures de protections sociales, les préjugés par lesquels elles sont visées peuvent fortement influencer la décision d'un employeur de les embaucher, bien qu'elles soient perçues, par les

agents d'intervention, comme ayant beaucoup d'initiatives, de potentiel et de motivation (White & Lévesque, 2001). McAll (2008) soutient que, éventuellement, ces préjugés représentent un mécanisme central dans le maintien de la condition de pauvreté, que ce soit à l'aide de gestes d'exclusions (refus d'embauche ou de location de logement) ou par l'affaiblissement de la confiance en soi des individus. En effet,

être de moins en moins confiante dans sa capacité d'agir face à des acteurs qui contrôlent l'accès aux ressources dont on a besoin et qui semblent avoir des attitudes méprisantes à son égard ne facilite pas la sortie de la pauvreté (McAll, 2008, p. 102)

Finalement, on peut s'interroger sur l'impact à long terme de cette situation sur la valeur accordée au travail par ces individus. Basinski (2007) démontre que l'occupation rémunérée perd son sens propre lorsqu'il ne permet plus d'accéder à des besoins fondamentaux, tels que le logement. Il semble que l'effort de participation sociale dans le travail soit difficile lorsque la personne ne reçoit pas ce qu'elle attend en retour (c'est-à-dire être abrités et protégés par la société dans laquelle elle vit) (Basinski, 2007). Lorsque les coûts liés au travail sont pris en compte (transport, frais de garde d'enfants) et que le statut de travailleur bloque l'accès à certaines aides gouvernementales, plusieurs déclarent un sentiment d'injustice (Basinski, 2007), parfois même d'exploitation (Kuehni, Cousin, & Odier, 2017). Ils poursuivent tout de même leurs activités professionnelles par crainte d'une possible stigmatisation (Basinski, 2007). En fait, les travailleurs en situation de pauvreté persistent dans l'emploi afin de préserver leur dignité jusqu'à ce que celui-ci ne leur permette plus de le faire, c'est-à-dire lorsqu'il ne leur permet plus de combler leurs besoins de bases et de se sentir respectés. Leur dignité ainsi que le sens et la valeur du travail sont alors grandement ébranlés (Basinski, 2007). Ces travailleurs se sentent coincés dans leur situation (Kuehni et coll., 2017).

La recherche d'emploi représente une préoccupation constante qui fait pression sur le quotidien, c'est-à-dire que la personne a le sentiment de devoir être constamment en recherche d'emploi plutôt que de vaquer à ses occupations. Lorsque l'insécurité liée à la fluctuation de revenu s'ajoute, la situation de précarité encourage l'acceptation d'emplois sous-payés. Cela crée, au fil du temps, un sentiment de frustration découlant du fait qu'une partie importante de leur vie est dédiée au travail alors qu'ils en retirent peu de satisfaction, que ce soit sur le plan financier ou professionnel. Les auteurs observent donc un processus

de détérioration des conditions (des travailleurs doivent cumuler les emplois et se rendre disponibles la majeure partie de leur temps pour espérer obtenir des revenus substantiels) (Malenfant, LaRue, Mercier, & Vézina, 2002). L'expérience de la situation de pauvreté parallèlement à l'emploi invite à aborder la protection sociale au Québec et son organisation, qui font l'objet de la prochaine section.

## 2.2 LA PROTECTION SOCIALE AU QUÉBEC : UN EFFRITEMENT CONTINU

La protection sociale réfère aux dispositifs visant à pallier les différents risques ou inégalités possiblement encourus par une partie d'une population, comme la perte d'emploi, les revenus de subsistance, la maladie, l'invalidité ou encore la vieillesse (Chopart & Noël, 1999). Cette protection relève des philosophies économiques et politiques et diverge donc largement d'un pays à un autre ou encore, au Canada, d'une province à une autre. Le concept peut être vu comme un équilibre entre les obligations et responsabilités des bénéficiaires de cette protection et celles de l'État (Chopart & Noël, 1999).

Au courant des années 1980, une crise financière ébranle les fondements de l'État-providence. On observe alors un déséquilibre entre les impôts perçus et les dépenses sociales, ainsi qu'un ralentissement du développement économique (Groulx, 2009). Cependant, un bouleversement plus profond contestant la légitimité de l'État-providence se fait aussi sentir. En effet, les principes mêmes de redistributions des ressources financières apparaissent maintenant inadaptés, tant en ce qui concerne les capacités de l'État que les besoins des familles et individus qui le composent. Cela est entre autres dû au chômage de masse (Greissler et coll., 2021) et aux changements économiques rattachés à la mondialisation. Le contrat social devait donc être repensé (Groulx, 2009). Devant cette crise et le haut niveau du déficit de l'année 1993-1994, le Canada et ses provinces ont dû réformer les politiques sociales touchant particulièrement l'assurance-chômage, les allocations familiales et l'aide sociale.

Les modifications apportées sous-tendent un changement majeur dans la manière de réfléchir et de concevoir la protection sociale. Alors que la protection sociale était auparavant élaborée comme une *aide de dernier recours*, c'est-à-dire une assistance financière permettant un temps d'arrêt pour tenter de réorienter une situation, elle représente maintenant un dispositif

de développement de l'employabilité, d'accompagnement vers la prise en charge et d'insertion vers l'emploi (McAll, 2008). Les dépenses liées aux mesures ont alors des objectifs dits plus productifs et favorables à l'emploi (Groulx, 2009). Ce virage démontre que l'approche maintenant mise de l'avant pour solutionner la problématique considère que la pauvreté découle de causes dites culturelles. On entend, par ces causes culturelles, des lacunes individuelles telles que le manque de motivation ou de discipline face à l'emploi ou encore un manque de qualification (McAll, 2008).

Des auteurs démontrent que plusieurs personnes qui sont sur le marché du travail font appel au chômage puis à d'autres mesures d'assistances pour se protéger d'un éventuel épuisement, par exemple lors d'un problème de santé. Cependant, elles se retrouvent régulièrement à alterner entre différents programmes dont l'objectif principal est de favoriser le retour rapide en emploi (Boucher et coll., 2019b). En effet, le *droit* à l'assistance sociale s'accompagne maintenant d'une nécessité de s'impliquer sur le marché du travail. Plusieurs mécaniques de contrôle et d'évaluation s'instaurent en étape pour le démontrer : classement par aptitudes ou inaptitudes par rapport au marché du travail, prescription d'une mesure souvent obligatoire pour contrer ces inaptitudes (par exemple atelier de développement de l'employabilité), mesures administratives punitives, etc. Bien que l'intention soit de forcer le retour vers le marché du travail, elles sont plutôt vécues comme des barrières aux systèmes de protection sociale et donc au maintien professionnel durable (Greissler et coll., 2021). Les tentatives de réinsertion professionnelle à long terme se soldent trop souvent en échec, que ce soit en raison des difficultés à financer le transport jusqu'au lieu de travail, la garde des enfants ou les tenues vestimentaires nécessaires (White & Lévesque, 2001), sans parler des employeurs qui choisissent de ne pas renouveler l'embauche de la personne lorsque la subvention salariale offerte par la mesure d'assistance sociale est terminée au bout de quelques mois (Boucher et coll., 2019b). Il y a donc un parcours circulaire qui s'instaure (Boucher et coll., 2019b; McAll, 2008), c'est-à-dire une longue alternance entre le marché du travail et les différentes mesures de soutien ou les personnes doivent lutter pour faire reconnaître leur situation (Giguère & Handfield, 2021), en plus d'être largement stigmatisées (Basinski, 2007; McAll, 2008; White & Lévesque, 2001).

### 2.2.1 LUTTE CITOYENNE POUR LA PROTECTION SOCIALE AU QUÉBEC

Après le Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague (Danemark) en 1995, le Gouvernement du Québec s'engage à appliquer des mesures concrètes au courant des dix prochaines années pour les thèmes retenus lors de ce sommet, notamment l'élimination de la pauvreté (Ninacs, Béliveau, & Gareau, 2003). Cette même année, en juin, une marche fortement médiatisée et organisée par la Fédération des femmes du Québec, « Du pain et des roses », exprime plusieurs demandes visant à s'opposer à la pauvreté et à la violence faite à l'égard des femmes (Mercier & Mendell, 2011). L'année suivante, le Québec tient le Sommet de l'économie et l'emploi lors duquel, pour la première fois, le gouvernement invite des groupes militants à l'évènement. En réaction au programme de *déficit zéro* annoncé au courant de ce sommet par le gouvernement, ces groupes demandent alors un *appauvrissement zéro* (Ninacs et coll., 2003). Ainsi, un regroupement citoyen se forme en réaction aux décisions gouvernementales qui, selon plusieurs de leurs membres, contribuent à générer des situations de pauvreté plutôt que de tenter de les résoudre (Labrie, 2005). En 1997, au moment qu'une réforme de l'aide sociale est envisagée, le Carrefour de pastorale en monde ouvrier de Québec (CAPMO) avance alors l'idée du *Parlement de la rue* prenant place devant l'Assemblée nationale ; il s'agit alors d'un espace public de lutte et de débats en vue de mesures concrètes pour contrer la pauvreté. Des discussions publiques s'y tiennent alors entre les groupes militants, des personnes vivant en situation de pauvreté et le vice-premier ministre des Finances de l'époque, Bernard Landry. Cette initiative mène à la proposition et la rédaction d'une première ébauche, par le CAPMO, d'une loi-cadre sur l'élimination de la pauvreté avec plusieurs signatures à l'appui (Mercier & Mendell, 2011). En 1998, entre le mécontentement face à l'adoption de la Loi sur la sécurité du revenu (Mercier & Mendell, 2011) et la Marche mondiale des femmes contre la pauvreté et la violence qui revendiquent, à l'international, des lois sur l'élimination de la pauvreté, le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté<sup>6</sup> prend forme (Collectif pour un Québec sans pauvreté, 1999). Une démarche populaire permet le lancement, en décembre 1999 devant la Bourse de Montréal, d'une pétition en vue de l'adoption d'une loi visant l'élimination de la pauvreté. Cela conduit à la rédaction et l'adoption, par le Collectif, d'une proposition de loi au printemps 2000 (Mercier & Mendell, 2011). Ces démarches portent fruit

---

<sup>6</sup> Le terme *élimination* sera plus tard délaissé au profit de termes plus positifs, tel que *sans pauvreté*

puisqu'à l'automne 2000, la pétition est déposée à l'Assemblée nationale avec plus de 200 000 signatures ainsi que la proposition de loi (Labrie, 2005). Il faut mentionner qu'au tournant des années 2000, la scène internationale portait plusieurs préoccupations à l'égard des droits fondamentaux qui ont probablement servi de terreau fertile aux progrès du Québec sur le sujet. En effet, en septembre 2000, les Nations Unies adoptaient les Objectifs du Millénaire qui portaient comme premières revendications la lutte à l'extrême pauvreté et la faim (Noël, 2006). En 2001, le Gouvernement du Québec affirme sa priorité de lutte contre la pauvreté et nomme, pour la première fois, une ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion, Nicole Léger (MESS, 2001). Enfin, en juin 2002, la tenue d'une commission parlementaire est annoncée pour l'automne de la même année. Les groupes militants y sont alors entendus et l'Agora citoyenne se tient devant l'Assemblée nationale (Mercier & Mendell, 2011). Le 13 décembre 2002, le gouvernement adopte finalement la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Légis Québec, 2023). Pour les organisations militantes, l'adoption de cette loi représente un long parcours, mais surtout l'atteinte d'un accomplissement de mobilisation citoyenne hors de l'ordinaire, du peuple vers l'État, qui constitue un point de non-recul et ouvre la voie vers d'autres possibilités (Labrie, 2005).

### 2.2.2 LOI VISANT À LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* (Légis Québec, 2023) est un des concepts centraux de cette étude. Il va donc de soi de bien la définir. D'emblée, il faut souligner l'originalité de celle-ci ; il s'agit de la première loi du genre en Amérique du Nord, ce qui représente une innovation sur le plan politique en plus de découler d'une initiative citoyenne (Mercier & Mendell, 2011). Elle se veut être un guide pour le gouvernement ainsi que pour la société québécoise de façon générale en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Cela signifie que le gouvernement a l'obligation d'intervenir à la fois sur les causes et sur les conséquences de ces deux phénomènes, et ce, à l'aide de méthodes reconnues (Légis Québec, 2023). Ultimement, cette loi vise que « *chaque personne puisse disposer du soutien et de l'appui que nécessite sa situation afin qu'elle puisse elle-même cheminer vers l'atteinte de son autonomie et participer activement à la vie sociale et au progrès collectif* » (Légis Québec, 2023, article 5). Avec une telle disposition, le Gouvernement du Québec instaure une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et

l'exclusion sociale ; il souhaitait alors, dans les 10 années suivant l'élaboration de cette loi, amener le Québec au rang des nations industrialisées comptant le moins de personnes en situation de pauvreté (MESS, 2019). Les buts poursuivis par cette loi s'organisent selon cinq objectifs principaux (Légis Québec, 2023), soit :

1. Promouvoir le respect et la protection de la dignité des personnes en situation de pauvreté et lutter contre les préjugés à leur égard ;
2. Améliorer la situation économique et sociale des personnes et des familles qui vivent dans la pauvreté et qui sont exclues socialement ;
3. Réduire les inégalités qui peuvent nuire à la cohésion sociale ;
4. Favoriser la participation des personnes et des familles en situation de pauvreté à la vie collective et au développement de la société ;
5. Développer et renforcer le sentiment de solidarité dans l'ensemble de la société québécoise afin de lutter collectivement contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

La présence de cette loi oblige le Gouvernement, entre autres choses, à déployer le *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale* proposant des cibles à atteindre à l'intérieur d'un temps fixe, et ce, dans les 60 jours suivants l'adoption de la loi (Mercier & Mendell, 2011). En mars 2023, c'est le 4<sup>e</sup> Plan d'action qui est venu à échéance.

### 2.2.3 BESOINS DE CETTE POPULATION PAR RAPPORT À LA PROTECTION SOCIALE

L'étude de Boucher et coll. (2019b) rapporte que plusieurs travailleurs s'attendent à ce que l'assistance sociale constitue un filet de soutien permettant une pause afin de reprendre des forces, notamment pour prévenir un épuisement. Parfois, il en va de la recommandation du médecin. Toutefois, des personnes soulignent le fait de ne pas recevoir assez d'informations concernant le fonctionnement et les spécificités du système (Boucher et coll., 2019b). D'autres nomment qu'ils aient besoin de lutter pour recevoir les revenus auxquels ils ont droit, notamment lors de la reconnaissance de contraintes temporaires ou sévères à l'emploi lié à un problème de santé mentale (Giguère & Handfield, 2021). Enfin, certains déplorent l'inadéquation entre leurs habiletés et le marché du travail ainsi que le peu d'occasions correspondant à leurs aspirations (Boucher et coll., 2019b).

Cela invite, à la section suivante, à aborder le concept d'aspirations tel qu'il est présenté dans la littérature scientifique et à définir son rapport avec la situation de pauvreté.

### 2.3 L'IMPORTANCE DES ASPIRATIONS DANS LA SITUATION DE PAUVRETÉ

Il semble pertinent de mentionner d'emblée que le concept d'aspiration est hautement multidisciplinaire, notamment lorsqu'il accompagne l'étude de populations vulnérables. En effet, les principales études créant des associations entre la situation de pauvreté et les aspirations se rapportent à différents champs des sciences sociales (anthropologie, économie, sociologie, psychologie, etc.). Ainsi, il est nécessaire de tenir compte de plusieurs dimensions lors de la délimitation du concept.

#### 2.3.1. ÉLÉMENTS DE DÉFINITION ET ORIGINE

Le terme « aspiration » évoque généralement des objectifs scolaires ou professionnels. Dans le cadre de ce mémoire, une définition plus large du concept est retenue. Au fil d'une revue de la littérature sur le sujet, le concept s'impose, premièrement, comme un désir individuel, une préférence ou un choix (Appadurai, 2004) qui souhaite être atteint (Bernard, Taffesse, & Dercon, 2008), perçu comme important ou nécessaire (Copestake & Camfield, 2010). Cela entend donc, bien qu'implicitement, l'idée qu'un effort ou des actions devront être fournis à cet effet (Bernard et coll., 2008). Ainsi, pour les fins de cette étude, tout désir, souhait ou objectif à long terme est considéré comme une « aspiration ».

Les aspirations peuvent représenter une source d'information sur les perspectives d'avenir d'un individu ; leur étude et analyse s'avèrent donc pertinentes puisqu'elles reflètent la mesure dans laquelle une personne a un sentiment de contrôle sur son avenir (Bernard et coll., 2008). Les différents auteurs s'intéressant au sujet semblent s'entendre sur le fait que ces désirs ne sont pas étanches au contexte social dans lequel ils s'instaurent. En effet, les aspirations représentent « *l'ancrage social des désirs individuels* » (Ray, 2003, p. 1) [notre traduction]. Ainsi, elles sont fortement liées à la culture de l'individu (Appadurai, 2004; Rao, Walton, & Rao, 2004) en plus du contexte économique et historique dans lequel il évolue. Comme nommé en introduction du présent paragraphe, l'étude des aspirations est multidisciplinaire. Le degré d'importance accordé à l'environnement social varie ainsi selon les différents champs de recherche. Arjun Appadurai a longuement étudié le concept

parallèlement aux situations de vulnérabilité économique sous un point de vue anthropologique. Il soutient :

Aspirations are never simply individual (as the language of wants and choice inclines us to think). They are always formed in interaction and in the thick of social life. As far back as Émile Durkheim and George Herbert Mead, we have learned that there is no self outside a social frame, setting and mirrors. [...] But in every case, aspirations to the good life are part of some system of ideas (Appadurai, 2004, p. 67)

La contribution au sujet de Debraj Ray, économiste, rejoint celle de Appadurai, bien que la notion de contexte social à laquelle il réfère semble plus restreinte à l'entourage immédiat. En effet, il propose que les individus construisent un champ de possibilité sur ce qu'il leur est possible d'envisager en se référant à l'expérience et les aspirations des pairs auxquels ils s'identifient (Ray, 2006). Ses travaux ne sont pas sans rappeler l'apport de Pierre Bourdieu (1979), soutenant que l'entourage conditionne l'individu par l'intégration inconsciente de normes et d'objectifs qui influencent les choix de vie.

### 2.3.2. « *THE CAPACITY TO ASPIRE* »

Arjun Appadurai introduit, dans ses travaux, la capacité à aspirer, soit une capacité individuelle issue des normes culturelles en place et profondément liée aux opportunités et expériences auxquelles l'individu a été confronté, générant un horizon plus ou moins vaste ou restreint en termes d'aspirations. Il suggère ainsi que plus une personne aura accès à des ressources matérielles et financières ainsi qu'à un sentiment de dignité, plus elle sera en mesure de créer des liens entre des opportunités qui se présentent à elle et des projets de vie plus généraux, comme les aspirations. Inversement, un individu auquel l'environnement offre peu de ressources permettant d'acquérir diverses occasions et expériences aura une capacité moins élevée à reconnaître de nouvelles possibilités, à imaginer des actions concrètes pour atteindre certains objectifs ou encore à reconnaître sa capacité à tirer profit des différentes possibilités, ce qui mène à un certain pessimisme et une crainte du risque. En effet, « [...] *la capacité d'aspirer, comme toute capacité culturelle complexe, prospère et survit grâce à la pratique, la répétition, l'exploration, la conjoncture et la réfutation* » (Appadurai, 2004, p. 69) [notre traduction]. En effet, la capacité à investir de l'espoir dans différents projets a besoin d'être d'abord apprise ; c'est un processus qui exige ressources,

temps et modèles sociaux (Flechtner, 2014). Cette capacité serait donc une ressource individuelle permettant d'altérer les conditions de vie des individus.

### 2.3.3 INTERACTIONS ENTRE PAUVRETÉ ET ASPIRATION

L'intérêt pour les concepts tels que le bien-être, les projets de vie et les aspirations s'impose rapidement lorsqu'il est question d'étude sur la pauvreté. Ces concepts, tout comme les obstacles rencontrés pour les atteindre, s'avèrent importants pour la réduction de la pauvreté (Ibrahim, 2011) et sont des points d'appui sur lesquels l'individu a lui-même une influence puisqu'ils lui sont propres. Ils sont cruciaux au bien-être des individus en situation de vulnérabilité économique, à la satisfaction qu'ils éprouvent par rapport à leur vie et leurs capacités (Ibrahim, 2011). Leur étude dans une perspective de sortie de la pauvreté est plutôt récente et fait l'objet de peu d'analyses, que ce soit pour les identifier ou pour aider les individus concernés par une situation de pauvreté à les réaliser (Ibrahim, 2011).

Les aspirations représentent une source débordante d'informations pertinentes pour comprendre la situation de différents groupes sociaux. Pour les personnes en situation de pauvreté, celles-ci peuvent refléter la mesure selon laquelle elles ont un sentiment de contrôle sur leur avenir (Bernard et coll., 2008) ou encore leur monde cognitif, la vie qu'elles souhaitent ou auraient souhaité mener (Ibrahim, 2011).

Des auteurs tentent de démontrer la vulnérabilité du concept d'aspiration lorsqu'il est présenté en situation de pauvreté. En effet, Ray soutient que l'état de pauvreté en soi conduit à l'échec des aspirations, notamment dans les sociétés grandement polarisées, puisqu'il « étouffe les rêves, ou du moins le processus pour les atteindre » (Ray, 2003, p. 1) [notre traduction]. Pour cet auteur, la pauvreté n'est pas seulement le résultat, mais aussi la cause de l'échec des aspirations (Ray, 2006). De même, Atkinson et Hills (1998) soutiennent que le seul fait d'être en situation de pauvreté peut affecter les préférences et limiter les projets auxquels une personne aspire, la confiance en elle ou l'espoir qu'elle porte envers ce projet, ce qui limite la capacité à y participer et ainsi modifier sa propre condition. En introduisant la notion de *capacité à aspirer*, Appadurai (2004) démontre le désavantage auquel les populations en situation de vulnérabilité économique doivent faire face : [...] *part of poverty is a diminishing of the circumstances in which these practices [wish, want, need, plan or aspire] occur* » (Appadurai, 2004, p. 69). Toutefois, il perçoit cette capacité comme un levier

favorisant l'habileté des individus en situation de pauvreté à rehausser leurs conditions de vie. Ainsi, l'auteur suggère le développement de cette habileté, par divers moyens, comme une clé stratégique dans l'amélioration de la situation de vie de population vulnérable économiquement. Il propose le recours aux rôles et modèles sociaux dans le but d'instaurer un espace de développement pour cette capacité.

#### 2.3.3.1 « THE ASPIRATION TRAP »

Lors de l'étude de la littérature actuelle concernant les aspirations en contexte de pauvreté, un concept s'impose et révèle une dynamique entre ces deux sujets d'intérêt. En effet, la confiance en sa capacité individuelle d'altérer sa situation de vie de manière autonome influence grandement les motivations à explorer ou identifier des avenues possibles d'amélioration de la condition, ce qui perpétue l'idée de leur incapacité à changer leur vie (Bernard et coll., 2011). Cette tendance ascendante représente le concept d'« *aspiration trap* » (inspiré de celui de « *poverty trap* »), soit l'échec répété des projets auxquels un individu aspire, ce qui l'amène à envisager des projets d'une moins en moins grande envergure et rapportant des résultats insuffisants à ses yeux. Cette tendance s'impose comme un processus qui contribue à la persistance de la situation de pauvreté (Flechtner, 2014).

En ce sens, Lybbert et Wydick (2016), soutiennent que la prise de décision ainsi que l'exécution d'actions dépendent de la conviction que celles-ci influenceront positivement l'avenir. L'absence de cette croyance s'apparente à un désespoir auquel beaucoup de ménages en situation de pauvreté sont confrontés. Le manque d'espoir caractérise donc la situation de pauvreté qui perdure ; cependant, la génération d'espoir peut en favoriser la sortie puisqu'elle encourage la formation d'attentes et d'aspirations nouvelles qui motivent les actions (Duflo, 2012).

Maintenant qu'un portrait des principaux concepts du mémoire est dressé, la démarche méthodologique sera présentée au chapitre suivant pour rendre compte des différents choix effectués pour répondre aux objectifs du projet.

## CHAPITRE 3 : MÉTHODOLOGIE

Ce chapitre présente la démarche méthodologique de la recherche. Il expose premièrement la méthode utilisée en la situant dans son contexte scientifique. Il décrit ensuite l'opérationnalisation de la recherche ainsi que les différentes méthodes de collecte de données. Enfin, il détaille la stratégie d'analyse adoptée.

### 3.1. MÉTHODE SCIENTIFIQUE

#### 3.1.1. RECHERCHE QUALITATIVE

La recherche qualitative représente la tentative d'interprétation des phénomènes dans leur contexte naturel en fonction des significations que les individus y accordent (Creswell, Poth, & Poth, 2018; Denzin & Lincoln, 2011). Elle s'avère être un outil permettant aux individus de partager leurs histoires et de faire entendre leurs voix, en plus de tendre à réduire les relations de pouvoirs entre les chercheurs et les participants (Creswell et coll., 2018). En effet, les méthodes qualitatives se basent sur la perception des acteurs concernés et tentent de rendre compte du sens d'une expérience ou d'un phénomène sans manipulation, tel qu'ils peuvent être directement observés par son énonciation ou sa mise en action, tout en gardant une posture d'ouverture (Paillé, 2007). Pour répondre à la question et aux sous-questions de recherche, il est nécessaire de collecter les expériences de différents acteurs concernés par le sujet, ce qui porte vers les devis de recherche qualitatifs.

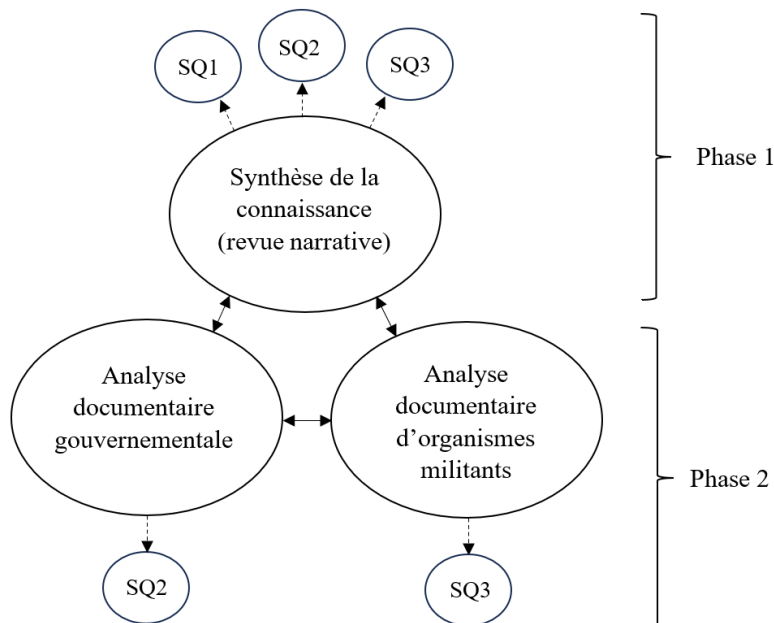
#### 3.1.2. L'ÉTUDE DE CAS

Le devis qu'il convient d'utiliser dans cette recherche apparaît être celui de l'étude de cas. Selon Yin (2018), l'étude de cas se définit par une méthode empirique qui « *investigue un phénomène contemporain (le « cas ») en profondeur et dans son contexte réel, notamment lorsque les limites entre le phénomène et le contexte ne sont pas clairement évidentes* (p. 15) [notre traduction]. Ainsi, on peut souligner que le phénomène contemporain à investiguer est l'atteinte des aspirations des personnes en situation de pauvreté. Toutefois, ce phénomène s'exerce dans un contexte social, politique et économique bien réel, notamment à travers la stratégie actuelle de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au Québec. Autrement dit, en quoi la stratégie actuelle de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au Québec favorise-t-elle l'atteinte des aspirations des personnes en situation de pauvreté ?

### 3.2. OPÉRATIONNALISATION DE LA RECHERCHE

La conception de cette étude et sa triangulation sont réfléchies dans le souci de faire émerger des données provenant de sources susceptibles d'apporter différents enjeux (ex. sociopolitiques) et perceptions (ex. en regard de la protection sociale) sur le sujet. En effet, la mise en commun de multiples méthodes ou sources limite les possibilités de biais découlant d'erreurs de mesures (Bourgeois, 2021, p. 170). Ainsi, pour répondre à la question de recherche et à ces sous-questions, des données sont récoltées auprès de trois sources différentes, soit **(1)** des manuscrits révisés par les pairs pertinents en regard du sujet, **(2)** la documentation produite par le gouvernement ou ses représentants directs à l'égard de la stratégie **(3)** la documentation produite par des acteurs militants impliqués dans la lutte contre la pauvreté et l'inclusion ou leurs représentants directs. La documentation scientifique, récoltée à l'aide d'une méthode de synthèse de la connaissance (revue narrative) tentera de répondre aux trois sous-questions et représentera la première phase de l'étude (Phase 1). La documentation produite par le gouvernement ou les groupes militants, récoltés à l'aide d'analyses documentaires tentera de répondre à la sous-question 2 (pour les documents gouvernementaux) et à la sous-question 3 (pour les documents de groupes militants). Cette étape représentera la deuxième phase de l'étude (Phase 2). La figure 1 représente la démarche d'opérationnalisation de la recherche.

*Figure 1. Opérationnalisation de la recherche*



### 3.2.1 SYNTHÈSE DE LA CONNAISSANCE

L'objectif de la synthèse de la connaissance en tant que méthode est d'obtenir des données issues de la documentation scientifique et de les traiter rigoureusement en regard de la question et des sous-questions de recherche (Grant & Booth, 2009). Il est attendu que cette cueillette de données apporte un caractère plus rigoureux à l'étude lorsque jointe aux autres méthodes de recherche. De plus, bien que cela ne constitue pas l'objectif principal de la recherche, il est aussi attendu que cette synthèse de la connaissance offre un point de vue global sur la question, notamment pour identifier les avenues peu étudiées à investiguer dans les prochaines recherches. Pour des raisons de transparence et de rigueur, très peu de méthodologies de synthèse de la connaissance permettent qu'une seule personne effectue le processus de synthèse. En effet, lors de revue systématique, d'étude de la portée, d'*Umbrella review* ou de méta-analyse, le processus de tri des documents exige la présence d'au moins deux personnes. Les seules méthodologies permettant un travail individuel sont celles de la revue narrative et de la revue rapide (Grant & Booth, 2009). Cette dernière peut être réalisée seule, mais il est conseillé d'être au moins deux personnes lors du tri. De plus, elles sont destinées à l'appui de décisions urgentes seulement, généralement en remplacement d'une revue systématique (Garritty, 2020). La revue narrative se présente comme un choix judicieux en regard du contexte de l'étude (mémoire individuel). Comme la synthèse de la connaissance est réfléchie pour ajouter un caractère plus rigoureux à l'étude, certaines pratiques usuelles des revues systématiques, soit le tri des manuscrits en deux étapes distinctes (voir Figure 3), la mention des critères d'éligibilité et le fait de rendre le processus de sélection transparent et reproductible (voir Figure 2 et 3) y sont intégrés. Les conseils d'une bibliothécaire de l'Université Laval ont orienté le choix pour cette méthodologie en regard du projet de recherche. Celle-ci a validé la pertinence de la stratégie de recherche et des bases de données utilisées.

#### 3.2.1.1. STRATÉGIE DE RECHERCHE

Les bases de données et moteurs de recherche utilisés aux fins de la synthèse de la connaissance sont des bases réputées comme incontournable dans les domaines de l'éducation, de la psychologie, du travail social, de la sociologie, des sciences politiques ou encore des sciences sociales de façon générale. Le moteur de recherche *Google Scholar* est lui aussi sollicité. La combinaison de mots-clés est réfléchie en regard des concepts

principaux de l'étude, soit la situation de pauvreté, les aspirations, la stratégie de lutte à la pauvreté et l'exclusion ainsi que le contexte québécois. Ainsi, trois groupes de mots-clés sont générés. Le groupe visant le contexte québécois contient les régions administratives du Québec ainsi que les dix villes les plus peuplées. Le langage booléen oriente la recherche : à l'intérieur des groupes de mots-clés, l'utilisation de la disjonction « OU » est utile afin d'élargir la recherche. Tout comme la conjonction « ET » utilisée entre les groupes afin de réduire la recherche aux sujets principaux de l'étude. Les groupes de mots-clés sont recherchés sur la base des titres, mots-clés et résumés des manuscrits. La figure 2 représente la stratégie de recherche utilisée.

*Figure 2. Stratégie de recherche*

<b>Bases de données et moteurs de recherche</b>	<b>Mots-clés</b>
Érudit, Social Services abstract, PsycInfo (Ovid), Social work abstract, ERIC EBSCO, Sociological abstract, International bibliography of the social sciences (IBSS), Cairn.Info, APA PsycNET, Worldwide Political science abstracts, Google Scholar	<p>("situation de pauvreté" OR "pauvres" OR "assistance sociale" OR "pauvreté" OR "aide sociale" OR "exclusion sociale" OR "soutien au revenu" OR "living in poverty" OR "poor" OR "welfare" OR "financial assistance" OR "poverty" OR "social assistance" OR "social exclusion" OR "income support")</p> <p style="text-align: center;">AND</p> <p>("aspiration" OR "aspirations" OR "projet de vie" OR "rapport au travail" OR "emploi" OR "employabilité" OR "lutte à la pauvreté" OR "lutte contre la pauvreté" OR "politique sociale" OR "réduction de la pauvreté" OR "politiques sociales" OR "aspiration" OR "aspirations" OR "life plan" OR "work" OR "employment" OR "employability" OR "labour market" OR "social policy" OR "social policies")</p> <p style="text-align: center;">AND</p> <p>("Capitale-Nationale" OR "Québec" OR "Quebec" OR "Mauricie" OR "Estrie" OR "Montréal" OR "Montreal" OR "Outaouais" OR "Abitibi-Témiscamingue" OR "Abitibi-Temiscamingue" OR "Côte-Nord" OR "Cote-Nord" OR "Nord-du-Québec" OR "Nord-du-Quebec" OR "Gaspésie Îles-de-la-Madeleine" OR "Gaspésie Iles-de-la-Madeleine" OR "Chaudière-Appalaches" OR "Chaudiere-Appalaches" OR "Laval" OR "Lanaudière" OR "Lanaudiere" OR "Laurentides" OR "Montérégie" OR "Monteregie" OR "Centre-du-Québec" OR "Centre-du-Quebec" OR "Bas-St-Laurent" OR "Saguenay-Lac-Saint-Jean" OR "Saguenay" OR "Trois-Rivières" OR "Trois-Rivieres" OR "Gatineau" OR "Longueuil" OR "Sherbrooke" OR "Lévis" OR "Levis" OR "Terrebonne" OR "MRC")</p>

### 3.2.1.2. CRITÈRES D'INCLUSIONS ET D'EXCLUSIONS DES MANUSCRITS

Pour être inclus ou rejetés de l'étude, les manuscrits doivent répondre à certains critères spécifiques. Ainsi, les critères d'inclusions sont de (1) traiter des aspirations des personnes en situation de pauvreté ou des personnes bénéficiant du régime d'aide/ de solidarité sociale ET/OU traiter de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi que (2) concerner le contexte québécois.

De même, pour être exclus de l'étude, les manuscrits doivent présenter certains critères spécifiques, soit (1) l'absence du processus de révision par les pairs (2) être publiés avant 2002 et (3) être publiés dans une autre langue que le français ou l'anglais.

### 3.2.1.3. DÉROULEMENT DU PROCESSUS DE RECENSION ET DE SÉLECTION DES MANUSCRITS

La cueillette de manuscrits est effectuée en date du 27 juillet 2022. L'entièreté des résultats des recherches est systématiquement exportée dans le logiciel de gestions bibliographiques *Endnote*. Les manuscrits sont groupés par bases de données ou moteurs de recherche en vue d'en connaître la provenance à la fin du processus. Les doublons sont ensuite éliminés à l'aide du logiciel de gestions bibliographiques.

Suivant les conseils de la bibliothécaire impliquée, des combinaisons de mots-clés sont utilisées dans le moteur de recherche *Google Scholar*, tant en français qu'en anglais. Les résultats de la première page de chaque combinaison de mots-clés sont systématiquement inclus dans le processus d'évaluation.

Une première étape de tri est effectuée. Il s'agit d'évaluer la pertinence de chaque document en regard des questions et objectifs de recherche sur la base de son titre, ses mots-clés et son résumé. Les manuscrits jugés non pertinents sont rejetés dans une section du logiciel de gestion bibliographique avec les raisons menant à ce rejet. En cas de doute, le document est retenu pour l'étape suivante. Un critère d'inclusion supplémentaire est ajouté à cette étape. Cette limitation est ajoutée principalement puisque le nombre de manuscrits total à analyser est considéré comme trop important dans le cadre de l'étude (voir Tableau 1). Dans une telle circonstance, des auteurs suggèrent différentes méthodes d'échantillonnage comme la sélection aléatoire ou encore de préciser les sections qui feront l'objet d'analyse dans les documents (Bourgeois, 2021, p. 344). Toutefois, lors du tri des documents selon leurs titres, mots-clés et résumés, il est observé que les manuscrits produits peu de temps après

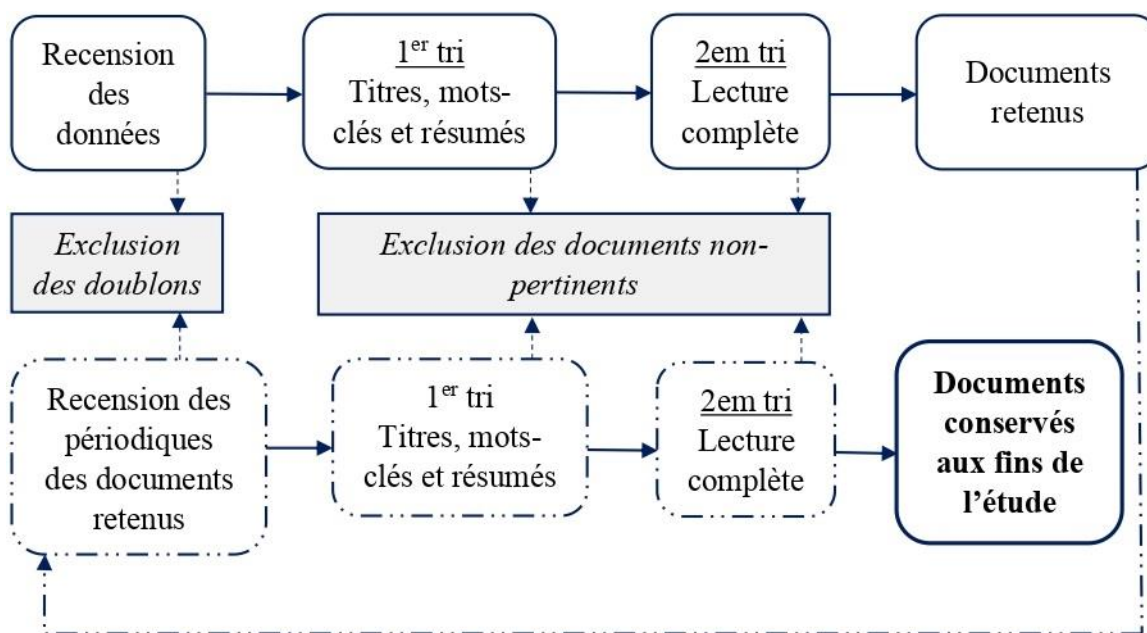
l'intervention qui intéresse cette étude (c'est-à-dire peu de temps après 2002) tendent à être moins rétrospectifs. En effet, les manuscrits produits un peu plus tard ont l'avantage d'avoir le recul nécessaire pour observer les différentes répercussions de l'intervention. Ainsi, un critère d'inclusion est ajouté à cette étape, soit la nécessité d'être publiés à partir de 2012. Les manuscrits datant de 2002 à 2011 recensés sont donc écartés de l'étude.

Lors de la deuxième étape de tri, chaque manuscrit est lu entièrement. Tous les manuscrits ayant un quelconque apport aux sous-questions de recherche sont conservés. Les manuscrits jugés non pertinents à cette étape sont rejetés dans une section du logiciel de gestion bibliographique avec les raisons menant à ce rejet.

Finalement, le nombre d'articles pertinents est bonifié à l'aide des numéros des périodiques dans lesquels les documents retenus apparaissent. Le travail de tri est alors appliqué sur ces nouveaux articles.

La figure 3 fait état du processus de sélection des sources.

*Figure 3. Processus de sélection*



#### 3.2.1.4. EXTRACTION DES DONNÉES

Une grille d'extraction est constituée pour soutenir l'extraction des données des sources recensées. Les informations contenues dans les manuscrits conservés sont rapportées dans

une grille d'extraction construite à cet effet. En plus d'informations concernant l'identification du manuscrit et sa méthode, cette grille contient une section destinée à trier ses apports en regard des trois sous-questions de l'étude. À cette étape, il s'agit principalement de phrases, paragraphes ou citations pertinentes copiés tels quels du manuscrit à la grille. Des notes de synthèses peuvent aussi être conciliées à cette grille pour chaque manuscrit. Cette grille d'extraction fait l'objet de l'Annexe 1. L'analyse fait l'objet de la section 3.4 puisqu'elle est commune à la méthode d'analyse de la Phase 2 de la recherche.

### 3.2.2 ANALYSES DOCUMENTAIRES

En tant que méthode de collecte de données, l'analyse documentaire se veut une démarche rigoureuse de collecte qualitative dont l'objectif est d'explorer les tendances qui émanent d'un échantillon de document (Bourgeois, 2021, pp. 339-340). La principale différence entre l'analyse documentaire et la synthèse de la connaissance réside dans la nature des documents retenus. La synthèse de la connaissance est généralement une méthode de collecte de textes revus par les pairs tandis que l'analyse documentaire cible généralement la littérature grise (articles de journaux, discours, sites web). Dans le cadre de cette recherche, l'analyse documentaire est retenue comme méthode afin d'obtenir des données brutes issues directement des témoignages de principaux acteurs concernés par la question. En effet, l'utilisation de cette méthode porte l'objectif d'obtenir une compréhension plus fine, de par des données brutes, du point de vue véhiculé par différents acteurs qui sont susceptibles d'avoir des enjeux différents, soit des acteurs gouvernementaux (ex. ministère, agence gouvernementale (ex., Services Québec), ministre) et communautaires (ex. regroupement d'organismes communautaires, association de défense des droits sociaux, etc.). À cet effet, différents types de documents écrits ou audiovisuels sont retenus afin de bien saisir les différents enjeux véhiculés, tels que des communications officielles, rapports, auditions publiques en vue d'un projet de loi, entretiens radiophoniques, publicités, courts-métrages, etc. Il est attendu de cette méthode qu'elle permette une *discussion* entre les données afin de saisir les différentes perspectives et enjeux des acteurs. Les conseils d'une bibliothécaire de l'Université Laval sont obtenus dans l'organisation de cette étape de collecte et principalement concernant la pertinence des bases de données à utiliser.

### 3.2.2.1 STRATÉGIE DE RECHERCHE, PROCESSUS DE RECENSION ET DE SÉLECTION DES DOCUMENTS

Contrairement à la synthèse de la connaissance, les analyses documentaires ne sont pas réalisées de façon systématique. Sous les conseils de la bibliothécaire rencontrée à cet effet, l'échantillonnage de cette phase est mené à l'aide d'une méthode « boule de neige ». En effet, pour l'analyse documentaire gouvernementale (ex. ministère, agence gouvernementale (ex., Services Québec), ministre), le site web du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale est premièrement consulté pour y trouver la documentation pertinente à la question de recherche. Cela permet d'obtenir plusieurs documents d'informations et mène la recherche vers des vidéos promotionnels créés par le ministère. Pour l'analyse documentaire militante (ex. regroupement d'organismes communautaires, association de défense des droits sociaux, etc.), les sites des principales organisations connues, tels que celui du Collectif pour un Québec sans pauvreté<sup>7</sup>, sont consultés pour commencer. Les informations et liens trouvés sur ces sites portent vers plusieurs types de documents, comme des films documentaires produits par différents organismes, des entrevues radiophoniques, des vidéos de commissions parlementaires au cours desquels différents groupes militants sont invités à présenter leur mémoire au gouvernement. Plusieurs documents sont donc utilisés tant pour l'analyse documentaire gouvernementale que celle des groupes militants. De plus, l'accès à ces discussions entre les deux partis permet de bien comprendre les enjeux vécus de part et d'autre. L'étudiante porte attention à donner une représentation équivalente au ministère et aux organismes dans les documents retenus. Les analyses documentaires ne sont pas réalisées de façon conjointe; l'analyse documentaire des organismes militants (recherche de documents, extraction de données et analyses) est réalisée préalablement à l'analyse documentaire gouvernementale, simplement puisque la recherche web pour cette analyse permet de recenser des documents pertinents à l'analyse gouvernementale (tel que les vidéos en chambre parlementaire).

---

<sup>7</sup> Créé en 1998, le Collectif pour un Québec sans pauvreté est une organisation phare de la lutte à la pauvreté regroupant 36 organisations québécoises qui s'activent dans cette lutte. Le collectif est un porte-parole des enjeux vécu par ces différentes organisations ainsi que des personnes vivant en situation de pauvreté. Il assure entre autres une veille politique et médiatique sur le sujet. Son historique est abordé à la 2.2.1 du présent mémoire.

### 3.2.2.2 CRITÈRES D'INCLUSIONS ET D'EXCLUSIONS

Les critères d'inclusions sont de (1) traiter des aspirations des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale ET/OU traiter de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi que (2) être une publication originale de l'organisation visée (gouvernementale ou militante) ou d'un de ses membres/ représentants reconnus.

De même, pour être exclus de l'étude, les documents doivent présenter certains critères spécifiques, soit (1) être incomplets, (2) être publiés avant 2002 et (3) être publiés dans une autre langue que le français ou l'anglais.

### 3.2.2.4 EXTRACTION DES DONNÉES

Comme pour la synthèse de la connaissance, une grille d'extraction est constituée pour soutenir l'extraction des données des différents documents recensés. Les informations pertinentes aux sous-questions sont colligées dans cette grille. Il s'agit principalement de citations directes. Des notes de synthèses peuvent aussi être rédigées pour chaque document. Cette grille d'extraction fait l'objet de l'Annexe 2.

### 3.4 STRATÉGIES D'ANALYSE

Dans une perspective constructiviste, le traitement des données récoltées se base sur une stratégie d'analyse inductive. Les catégories d'analyses ne sont donc pas dans l'objectif de rendre compte du propos spécifique des données et ainsi décrire une situation sociale particulière perçue par les parties interrogées. L'analyse inductive représente un ensemble de procédures systématiques de traitement de données qualitatives ; essentiellement, il s'agit de lecture approfondie de données brutes visant l'émergence de catégories à partir de l'interprétation du chercheur (Blais & Martineau, 2006). La notion de « sens » est au centre de cette démarche. En effet, il incombe au chercheur s'y prêtant de dégager le sens que l'acteur ayant offert les données a construit de sa propre réalité (Blais & Martineau, 2006).

Des auteurs (Thomas, 2006) soulignent que les objectifs de la recherche ne devraient pas constituer des attentes par rapport aux données. Ainsi, bien que les sous-questions de recherches soient utilisées pour classer les données brutes lors de l'extraction, la chercheure étudiante tente de s'en distancer lors de l'analyse pour limiter les possibilités de biais.

Les données récoltées auprès des différentes sources sont analysées séparément afin de saisir le plus précisément possible le propos général et les différents enjeux de chaque source de données. Le logiciel *QDA Miner* est utilisé aux fins de l'analyse inductive. Une mise en commun des résultats de chacune des sous-questions sera réalisée dans le chapitre 5, soit la discussion de l'étude. Cela permettra d'ouvrir le dialogue entre les différents acteurs et de tenir compte des enjeux de chaque parti pour proposer des solutions pertinentes.

#### 3.4.1 DONNÉES ISSUES DE LA SYNTHÈSE DE LA CONNAISSANCE

Une fois extraites, les données colligées dans la grille d'extraction concernant les résultats sont synthétisées puis colligées dans un nouveau document contenant seulement les résultats afin de rapatrier l'information. Les résultats y sont alors classés selon la sous-question à laquelle ils se rapportent. La lecture horizontale du document permet une vue d'ensemble d'une même source alors que la lecture verticale permet d'apprécier les résultats d'une sous-question de la recherche, tel que suggéré par Bourgeois (2021, p. 346). Elles sont alors classées en ordre chronologique, c'est-à-dire selon la période visée par le manuscrit. Cette étape permet une première incursion à travers les données récoltées ainsi qu'une brève synthèse. Une première lecture attentive des données est menée avant d'entamer une analyse rigoureuse. Les données sont ensuite colligées dans le logiciel *QDA Miner*. Une deuxième lecture attentive est alors réalisée. Des codes émergent de cette lecture ; les codes semblables sont rassemblés sous des catégories afin de représenter le propos.

#### 3.4.2 DONNÉES ISSUES DES ANALYSES DOCUMENTAIRES

L'analyse des données de la Phase 2 est réalisée de façon semblable à celle des données de la Phase 1. Toutefois, comme chaque analyse documentaire tente de répondre à une seule des sous-questions de recherche, le volume des données à traiter est beaucoup moins élevé.

Comme mentionné, chaque analyse documentaire est menée séparément ; celle concernant les organismes militants est réalisée préalablement à l'analyse documentaire gouvernementale. Une première lecture de la grille d'extraction est réalisée. Les données sont ensuite colligées dans le logiciel *QDA Miner*. Une deuxième lecture est alors réalisée dans le but de faire émerger des codes avec l'aide du logiciel. Un travail de synthèse est fait pour rassembler, sous des catégories, les codes qui semblent définir la même idée.

### 3.5 CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES

Les considérations éthiques sont principalement prises lors de la 2e phase de l'étude ; la méthode « boule de neige » nécessite certaines considérations éthiques. Une grande attention est portée à représenter de manière équitable les instances et représentants gouvernementaux ainsi que les organismes militants. L'étudiante ne vise pas un nombre identique de documents pour chaque analyse documentaire. En effet, certains documents sont beaucoup plus volumineux que d'autres, ce qui nécessite une attention particulière à ne pas surreprésenter un parti plutôt que l'autre. De plus, lorsqu'un grand nombre de documents semblables sont disponibles, une pige au hasard est produite pour ne pas favoriser une des analyses. Par exemple, plusieurs organismes militants ont présenté leur mémoire en chambre parlementaire au gouvernement dans le cadre de l'avènement d'Objectif Emploi<sup>8</sup>. Comme il n'apparaît pas pertinent d'inclure la totalité de ces rencontres (puisqu'elles sont nombreuses et qu'une certaine redondance est atteinte après l'écoute de quelques-unes), une pige au hasard permet de sélectionner les documents à conserver.

---

<sup>8</sup> En vigueur de le 1<sup>er</sup> avril 2018, Objectif Emploi est un programme instauré par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale destiné aux nouveaux prestataires de l'aide sociale, c'est-à-dire les personnes dites sans contrainte qui font la demande d'une aide de dernier recours pour la première fois.

## CHAPITRE 4 : RÉSULTATS

Ce chapitre présente les résultats obtenus à partir des différentes collectes de données. Il expose d'abord les résultats de la synthèse de la connaissance et poursuit avec ceux issus des analyses documentaires.

### 4.1 RÉSULTATS DE LA REVUE NARRATIVE

La prochaine section présente d'abord une brève analyse quantitative des résultats en offrant une description statistique. Le chapitre développe ensuite sur la présentation des résultats de l'analyse qualitative.

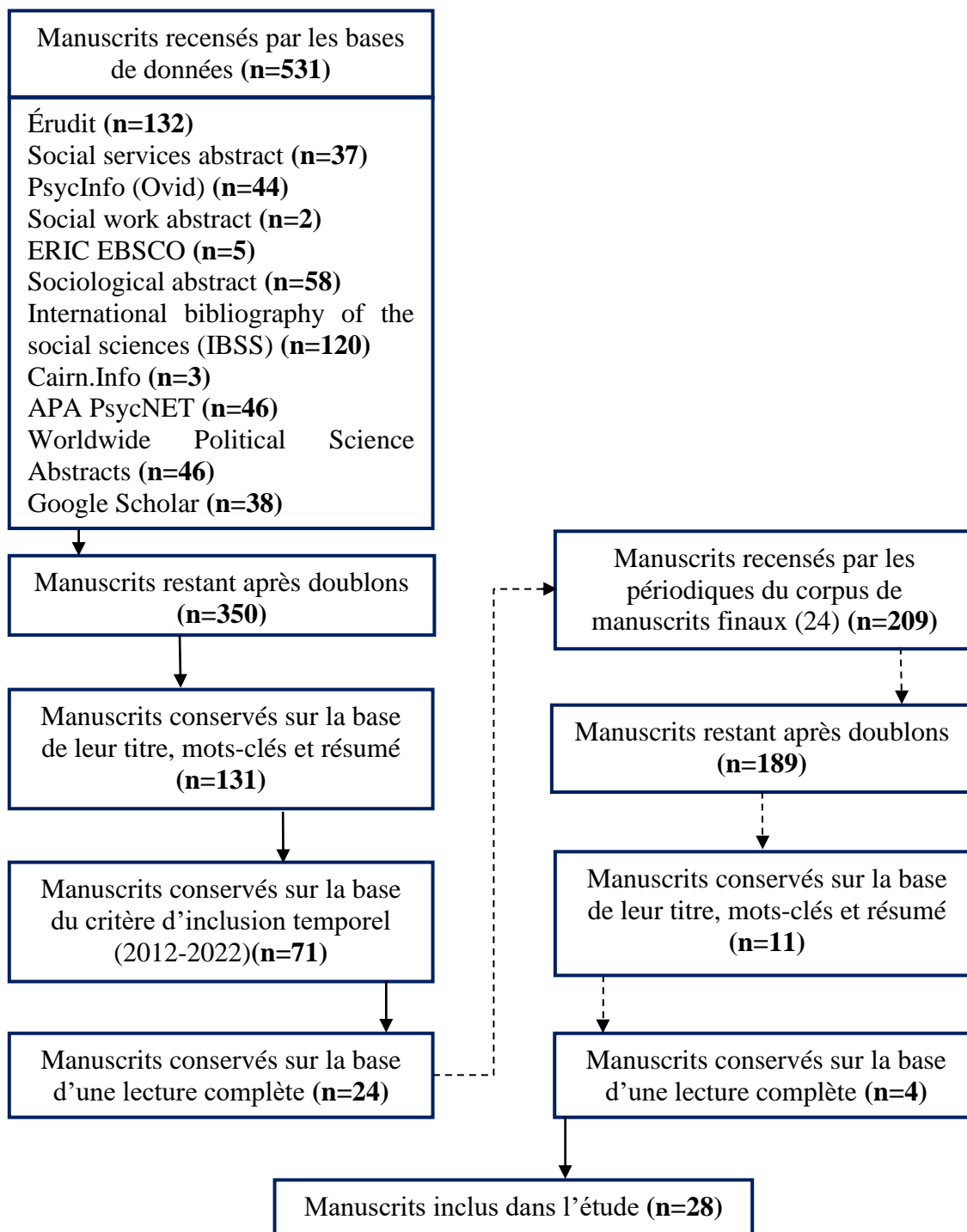
#### 4.1.1 DESCRIPTION STATISTIQUE DES RÉSULTATS

À l'origine, 531 manuscrits sont recensés à travers 11 bases de données. Un total de 350 reste après l'élimination des doublons. De ce nombre, 131 sont conservés pour leur pertinence sur la base de leur titre, mots-clés et résumés. Le critère de date est ensuite appliqué pour réduire l'échantillon ; ainsi, 71 manuscrits sont conservés puisqu'ils sont publiés entre 2012 et 2022. Après la lecture de ces 71 manuscrits, 24 sont retenus sur la base d'une lecture complète.

Afin de retracer le plus grand nombre de manuscrits pertinent que possible, les numéros de périodiques rattachés à la publication des 24 documents retenus sont examinés. Tous les manuscrits présents dans les mêmes numéros que ceux retenus reçoivent le même traitement. En effet, 209 sont retracés au départ, dont 189 sont retenus après l'élimination des doublons. De ces 189, 11 manuscrits sont retenus pour leur pertinence sur la base de leur titre, mots-clés et résumés. De ces 11 manuscrits, 4 sont retenus après lecture complète.

Ainsi, un total de 28 manuscrits compose le corpus. La figure 4 fait état de ce processus.

*Figure 4. Logigramme du processus de sélection des manuscrits*



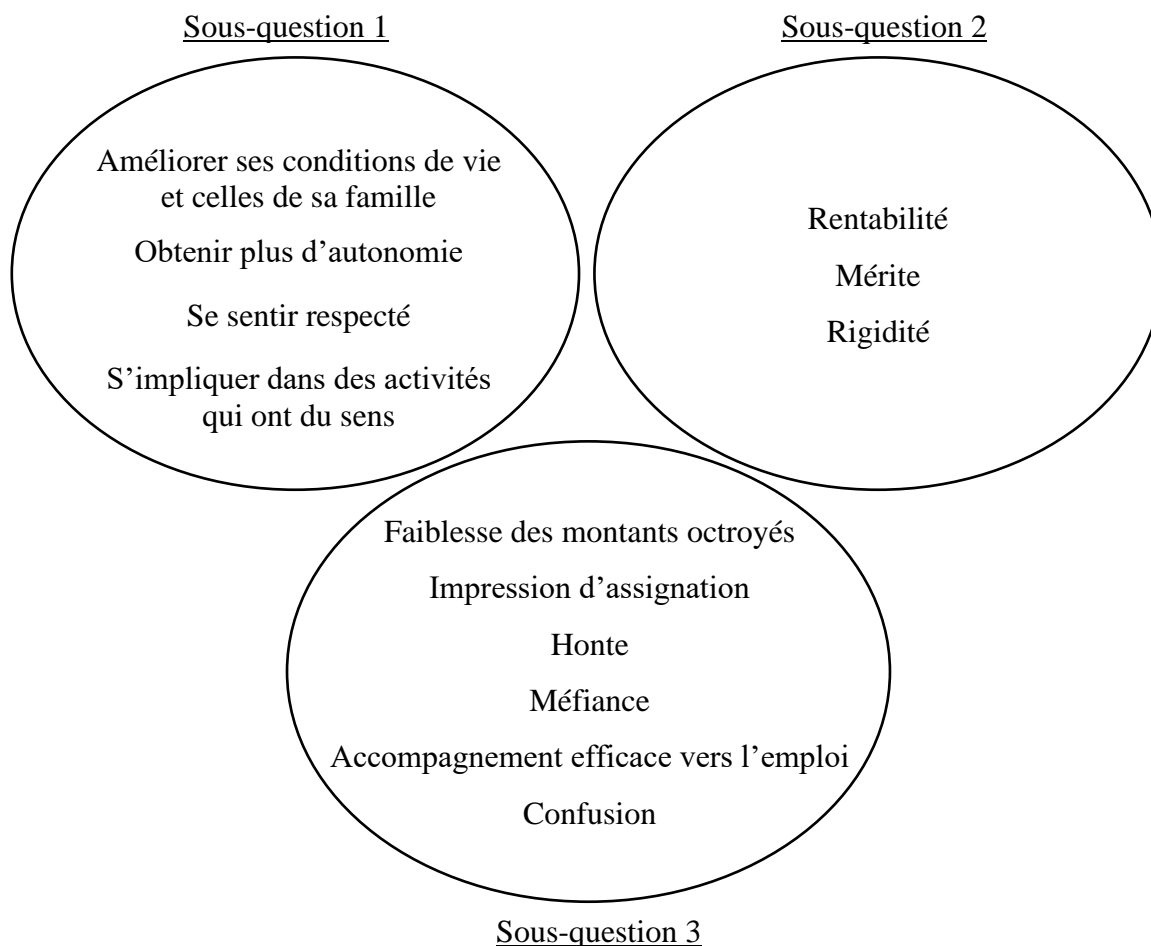
**Tableau 1. Liste des articles retenus**

#	Auteurs	Sous-question 1	Sous-question 2	Sous-question 3
1	(Alberio & Tremblay, 2013)	X		X
2	(Baret & Gilbert, 2021)	X		
3	(Beghdadi & Fontan, 2013)	X		
4	(Boucher, 2021)	X		X
5	(Boucher et coll., 2019)	X	X	X
6	(Boucher & Hébert, 2021)		X	
7	(Bourque et coll., 2019)	X		
8	(Charlebois, 2019)	X	X	X
9	(Charron, 2019)		X	
10	(Charron, 2020)		X	X
11	(Côté, 2021)	X		
12	(Daigneault & Macé, 2020)			X
13	(Dinan & Noël, 2020)		X	
14	(Fortin et coll., 2021)		X	X
15	(Gallié & Côté, 2020)		X	X
16	(Giguère & Handfield, 2021)	X		X
17	(Gonin, 2015)		X	X
18	(Heck et coll., 2015)	X		
19	(Longo et coll., 2020)	X		X
20	(Macé et al., 2019)	X		X
21	(Margier, 2014)	X		
22	(Provencher, 2017)			
23	(Provencher et al., 2016)		X	X
24	(Provencher & Turcotte, 2014)			X
25	(Sjollega et al., 2012)	X		
26	(Tremblay-Marcotte, 2021)	X		
27	(Vandette et coll., 2014)	X		
28	(Vézina, 2021)		X	X

#### 4.1.2 DESCRIPTION QUALITATIVE DES RÉSULTATS

La mise en commun des données récoltées dans le lot de manuscrits pertinents permet de dégager des résultats généraux concernant les sous-questions de recherche. Les résultats présentés dans les prochaines pages sont des constats découlant de la lecture approfondie du lot de documents retenus. Ils sont classés selon les sous-questions de recherche et sont organisés, pour chaque sous-question, selon les différents constats tirés des articles retenus. La figure 5 fait état d'une synthèse de ces résultats.

**Figure 5.** Synthèse des résultats de la revue narrative



#### 4.1.2.1 RÉSULTATS DE LA SOUS-QUESTION 1

La sous-question 1 est « *À quoi se rattachent les aspirations des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale ?* ». Des 28 documents retenus, 16 détiennent des informations concernant cette sous-question.

Pour répondre à cette première sous-question, l'étudiante considère tous les propos recensés dans les articles retenus qui s'apparentent à des souhaits, des projets ou des objectifs émis par les prestataires participant aux études. Les résultats découlent donc de la façon dont ceux-ci se sont exprimés, mais parfois aussi de l'interprétation des chercheurs ayant récolté leur propos.

##### 4.1.2.1.1 AMÉLIORER SES CONDITIONS DE VIE ET CELLES DE SA FAMILLE

La lecture approfondie des documents permet d'identifier plusieurs aspirations qu'il est possible de classer sous un même thème, soit celui de la quête des individus vers

l'amélioration de leur condition et qualité de vie, tant pour eux-mêmes que pour leurs proches.

Premièrement, la sécurité alimentaire est abordée dans les propos des participants aux études retenus. La possibilité d'avoir accès à une offre alimentaire de son choix semble être un idéal à atteindre (Charlebois, 2019), plus encore pour les personnes en situation de monoparentalité (Heck, René, & Castonguay, 2015). Une meilleure organisation et gestion des organismes d'aide alimentaire est aussi souhaitée pour atteindre cet idéal (Heck et coll., 2015). La sécurité de logement ou le souhait d'un logement plus convenable sont eux aussi présentés à maintes reprises dans les écrits. Un foyer idéal (Alberio & Tremblay, 2013; Bourque, Grenier, Grenier, & Thibault, 2019; Charlebois, 2019), un logement plus salubre, entretenu et abordable (Heck et coll., 2015) de même qu'un quartier plus sécuritaire pour les enfants (Beghdadi & Fontan, 2013) sont des aspirations évoquées par la plupart des participants aux études. Les participants sans domicile fixe de l'étude de Margier (2014) apportent un exemple assez éloquent à cet égard. En effet, l'auteur rapporte que, bien que les participants n'aient pas accès au logement, ils ont tendance à s'approprier un lieu, un espace de vie ce qui, selon l'auteur, leur permet de maintenir une identité et un niveau de sécurité, ce qui est souvent mentionné comme quelque chose de très important par ceux-ci.

Également, les études rapportent de façon récurrente les liens sociaux significatifs et leur entretien. Certains participants mentionnent souhaiter briser l'isolement, entre autres par l'emploi (Macé, Daigneault, & Goyette, 2019). D'autres, notamment les jeunes adultes, évoquent le souhait de présence de relation amoureuse (Charlebois, 2019) dans laquelle ils se sentiraient soutenus (Côté, 2021). D'autres rapportent le souhait de pouvoir avoir une vie de famille (Charlebois, 2019), par exemple, en faisant passer celle-ci comme priorité par rapport à l'emploi : « L'argent n'est pas tout. J'ai besoin d'une vie de famille aussi ! [...] Si je travaille la nuit, le lendemain je dois dormir de jour. Ce n'est pas bon pour ma santé » (Macé et coll., 2019, p. 79). D'ailleurs, plusieurs études rapportent le souhait d'améliorer les conditions de vie de sa famille (Beghdadi & Fontan, 2013; Heck et al., 2015; Longo, Bidart, Alfonsi, Noël, & Berthet, 2020; Sjollem, Hordyk, Walsh, Hanley, & Ives, 2012), par exemple en ayant une meilleure accessibilité financière aux activités pour enfants (Heck et coll., 2015) ou en tentant de ne pas démontrer les difficultés du quotidien à ses enfants,

comme l'exprime cette participante : « Parce qu'avec nos enfants on dirait, moi personnellement, j'ai une autre personnalité [...]. T'as pas d'argent et puis ça coûte cher ou ceci ou ça. Non, ils n'ont pas à savoir ça, ils l'ignorent la petite vie » (Vandette, Gosselin, & Valiquette-Tessier, 2014, p. 180).

Finalement, des aspirations plutôt en lien avec le besoin d'accomplissement sont formulées, tel que le souhait de regagner confiance en soi (Macé et coll., 2019), de s'épanouir, d'avoir « une belle vie » (Longo et coll., 2020, p. 42) ou encore de « profiter de la vie » : « J'aimerais ça pouvoir travailler pis pouvoir aussi... profiter de la vie et pas juste profiter de la vie quand je vais prendre ma retraite » (Boucher, Desbiens, Dupuis, Gagné, & Noiseux, 2019a, p. 242). Il est intéressant de constater que l'amélioration des conditions s'étend aussi jusqu'à la vie au travail (Boucher, 2021; Longo et al., 2020), comme par le fait d'aspirer à un emploi stable en lien avec l'expérience ou la formation (Beghdadi & Fontan, 2013).

#### 4.1.2.1.2 OBTENIR PLUS D'AUTONOMIE

La quête d'autonomie se présente de façon récurrente à travers les écrits et ce, de multiples formes. En effet, la moitié des documents retenus apportant un éclairage sur la sous-question 1 aborde ce thème de façon directe ou indirecte tel qu'un idéal d'indépendance à atteindre à long terme.

Certains auteurs évoquent des aspirations d'autonomie dans le travail (Boucher et coll., 2019a; Charlebois, 2019), c'est-à-dire que les participants rencontrés font part du souhait d'avoir la possibilité de s'impliquer plus personnellement dans l'emploi. Notamment, ils aimeraient s'affranchir des emplois aux tâches répétitives et pouvoir développer leur créativité en milieu de travail (Charlebois, 2019) en plus de pouvoir y investir leur personnalité et valeur (Boucher et coll., 2019a). D'autres auteurs rapportent des aspirations d'autonomie et d'indépendance par la voie de l'emploi (Alberio & Tremblay, 2013; Longo et al., 2020; Macé et coll., 2019). En effet, certains participants démontrent une préférence marquée pour des emplois aux tâches manuelles spécifiquement pour la rapidité d'accès à des revenus qu'ils jugent convenables (Alberio & Tremblay, 2013) et ce pour atteindre un plus haut niveau d'indépendance financière (Macé et coll., 2019). « C'est une de mes priorités premières [occuper un emploi]. C'est l'autonomie, c'est la liberté. Fait que je mets tout ça en priorité. C'est de l'autonomie totale, c'est de l'indépendance » (Macé et coll., 2019, p. 77).

L'étude de Longo et coll. (2020) décrit entre autres l'utilité de l'emploi comme une manière de stabiliser les autres sphères de vie et, éventuellement, acquérir plus de pouvoir sur son parcours. Les auteurs parlent de cette *stabilité existentielle* comme un idéal des participants prenant part à l'étude (Longo et coll., 2020). « Je vois plus ça comme faire avancer un projet pis de me l'approprier. [...] c'est de faire avancer des projets ou de contribuer à des facettes de la société, admettons. Et veut, veut pas, il y a un aspect financier aussi de pouvoir atteindre mes objectifs » (Longo et coll., 2020, p. 46). De plus, ces auteurs démontrent que les jeunes femmes ont tendance à voir l'emploi particulièrement comme une clé d'autonomie, comparativement aux jeunes hommes qui, eux, le perçoivent plutôt comme une façon de remplir un rôle de pourvoyeur (Longo et coll., 2020). Des auteurs rapportent aussi que des participants mentionnent souhaiter avoir un meilleur accès à des services de garde ou des activités pour leurs enfants afin d'avoir la liberté d'investir plus de temps dans la recherche d'emploi (Beghdadi & Fontan, 2013).

L'aspiration d'autonomie et d'indépendance ne s'exprime pas seulement à travers l'emploi. Tremblay-Marcotte (2021) rapporte que des individus bénéficiaires d'aide sociale ont tendance à se regrouper pour informer les autres bénéficiaires par rapport au système d'aide sociale afin que ceux-ci aient la possibilité d'avoir une plus grande autonomie dans la défense de leurs droits. Charlebois (2019) rapporte que les jeunes participants à son étude souhaitent se libérer des rapports sociaux qui les ont contraints dans le développement de leur personnalité. L'auteur entend ici les rapports entretenus avec la famille et le quartier d'origine, mais aussi l'institution scolaire et l'emploi (Charlebois, 2019). La quête d'autonomie passe apparemment aussi par le fait d'atteindre une autonomie alimentaire, notamment en ayant le choix des aliments qu'on consomme (Charlebois, 2019). Le souhait de sortir de l'insécurité alimentaire est particulièrement présent chez les personnes monoparentales (Heck et coll., 2015).

Finalement, des participants bénéficiaires des mesures d'aides sociales mentionnent grandement apprécier l'indépendance et la liberté de pensée que les activités bénévoles jumelées aux revenus d'aide sociale leur apportent. En effet, cette combinaison leur permet de ne pas se sentir dépendants d'une source de revenu non assuré tel que le travail salarié (Boucher et coll., 2019a). Les propos d'un participant sont révélateurs à cet effet :

À quelque part, le fait d'avoir la source de revenus qui n'a rien à avoir avec l'activité qu'on fait en tant que telle, ça nous donne un peu plus de pouvoir. Je peux dire, en tant que bénévole, à mon groupe : « ok, vous n'aimez pas ce que je fais, je m'en vais », ou « bon, ce que vous faites ça ne tient pas debout, arrangez-vous sans moi ». Je veux dire, mon pain et mon beurre ne dépendent pas de mon activité dans le groupe, alors séparer les fonctions comme ça, ça donne un peu plus d'indépendance, ça peut donner plus d'estime de soi dans le genre : je ne suis pas là parce que j'en ai besoin pour gagner ma vie, je suis là parce que je pense que je peux contribuer socialement à améliorer mon sort et celui de mes semblables locataires (Boucher et coll., 2019a, p. 239)

En ce sens, Sjollem et coll. (2012) rapportent les propos de participantes immigrantes qui souhaitent bénéficier d'une autonomie par rapport à leur croyance religieuse. Ainsi, les écrits rapportent aussi la liberté d'avoir ses propres convictions religieuses.

#### 4.1.2.1.3 SE SENTIR RESPECTÉ

Plusieurs documents rapportent le souhait de se sentir respecté et ultimement inclus socialement. Des participants expriment le désir de protéger leurs identités, tant en tant que personne, mais aussi en tant que groupe de personnes qui vivent une situation apparentée, et de lutter contre le mépris et les préjugés qui entourent l'aide de dernier recours ou leur situation financière (Tremblay-Marcotte, 2021) afin de mettre fin au jugement négatif (Macé et coll., 2019). D'autres participants démontrent le souhait de se sentir valorisé (Charlebois, 2019) et respecté dans leur emploi (Boucher et coll., 2019a) ainsi qu'auprès de leur employeur : « Mais pour moi, vraiment, ce n'est pas l'argent. En premier, c'est ma santé et mes enfants et d'être bien au travail. Que les employeurs me traitent bien. [...] qu'on me traite avec respect » (Macé et coll., 2019, p. 77). D'ailleurs, pour certains, un emploi devrait nécessairement respecter la condition physique et psychologique de la personne qui s'y adonne (Boucher et coll., 2019a). Des participants démontrent aussi très clairement le souhait de se sentir respecté en recevant un salaire, en faisant leur « part » socialement :

La fierté, juste la fierté. Moi, dès que je vais avoir ma paye jeudi, vais-je être fier, tu penses ? Là, je peux dire que je paye pour l'assurance-maladie ; je paye. Il n'y a pas juste toi qui vas payer, moi aussi je vais faire ma part (Macé et coll., 2019, p. 76)

D'autres y font référence de façon plus implicite en nommant ne pas vouloir être associé à une personne sans activité productive (Longo et coll., 2020). Ultimement, les participants souhaitent avoir un sentiment d'utilité sociale (Boucher et coll., 2019a; Longo et al., 2020; Macé et coll., 2019). Pour certains jeunes bénéficiant d'une aide, que ce soit des services sociaux ou de leur famille, cette motivation pour le sentiment d'utilité sociale est particulièrement présente, notamment puisqu'ils se sentiraient redevables de l'aide reçue (Longo et coll., 2020).

#### 4.1.2.1.4 S'IMPLIQUER DANS DES ACTIVITÉS QUI « ONT DU SENS »

Le souhait de s'adonner à des activités qui font sens dans lesquelles ils pourront s'épanouir (Boucher, 2021; Boucher et coll., 2019a; Longo et coll., 2020), qui correspondent à leurs intérêts ou qui sont en harmonie avec leurs valeurs est une aspiration relativement fréquente dans les écrits retenus. Les participants rapportent régulièrement la recherche de l'accomplissement de soi (Boucher et coll., 2019a) ou d'un sentiment d'utilité sociale (Longo et coll., 2020; Macé et al., 2019) par le biais d'une activité qui est « faite pour eux » (Beghdadi & Fontan, 2013) dans laquelle ils peuvent investir leur personnalité et valeur (Boucher et coll., 2019a) et enfin construire une identité en cohérence avec leurs désirs (Charlebois, 2019). Parfois, il peut s'agir d'un emploi stable en lien avec leurs expériences ou formations (Beghdadi & Fontan, 2013), d'une activité bénévole qui leur permet de contribuer socialement à l'amélioration de leur propre sort et celui d'autres personnes (Boucher et coll., 2019a), d'organiser leur quotidien en fonction de leurs croyances et valeurs religieuses (Sjollema et coll., 2012) ou encore de s'impliquer dans leur rôle parental (Baret & Gilbert, 2021). D'ailleurs, montrer « le bon exemple » (Baret & Gilbert, 2021), avoir un emploi permettant la conciliation du travail et de la famille (Heck et coll., 2015; Macé et al., 2019) quitte à ce qu'il soit précaire (Boucher, 2021) sont des aspirations largement relatées par les participants :

Je veux m'appliquer dans mon rôle de père, dans le fond. C'est le rôle que je tiens pis... pis faut que je montre le bon exemple, t'sais pas le mauvais exemple comme mes parents, ils ont fait avec moi. T'sais, je veux qu'elle aille à l'école, je veux qu'elle aille à l'université, je veux qu'elle ait un travail. Je ne veux pas qu'elle consomme pis qu'elle se retrouve icitte dans rue (Baret & Gilbert, 2021, p. 90)

Certains participants mentionnent rechercher des activités salariées qui les pousseraient, les stimuleraient et capteraient leur attention (Alberio & Tremblay, 2013). D'autres expriment le besoin de sentir qu'ils évoluent en tant que personne dans un emploi (Macé et coll., 2019). À cet effet, un participant à l'étude d'Alberio et Tremblay (2013) mentionne qu'il s'attend à apprendre une nouvelle compétence dans son emploi et ainsi évoluer dans le milieu :

Chaque jour, je fais la vaisselle. Tu vois je parle de stimulants : je commence à baisser un peu. Je m'attendais à des cours de cuisine, et je sais que je fais la vaisselle parce que je suis nouveau. Mais bon... ce n'est pas ce à quoi je m'attendais (Alberio & Tremblay, 2013, p. 11)

Les participants recherchent particulièrement le sentiment de prendre soin de leur santé tant physique (Boucher et coll., 2019a; Macé et al., 2019) que mentale (Boucher et coll., 2019a; Giguère & Handfield, 2021) en accédant à des programmes de formation plus compatible avec leur condition médicale (Giguère & Handfield, 2021).

#### 4.1.2.2 RÉSULTATS DE LA SOUS-QUESTION 2

La sous-question 2 est « *De quelle façon la stratégie a tenu compte jusqu'à maintenant des aspirations des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale?* ». Des 28 documents retenus, 11 détiennent des informations à ce sujet.

Pour répondre à cette deuxième sous-question, la chercheure étudiante considère que les informations concernant les différents traitements émis par la stratégie en vue des aspirations des personnes (tant leur élaboration que leur réalisation) sont pertinentes pour constituer les résultats. Il semble nécessaire de mentionner que les articles retenus et leurs résultats doivent être considérés avec certaines limites. En effet, comme le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) n'est pas l'auteur de ces articles, ces constats ne doivent pas être considérés comme des éléments conscients de la stratégie. Ils sont toutefois pertinents puisqu'ils offrent un point de vue sur la perception d'employés du ministère. De plus, des auteurs commentent les propos du ministère à l'égard de la stratégie, ce qui s'avère tout aussi pertinent. Ainsi, ces résultats apportent une lecture qui peut être différente de ce que le ministère pourra proposer (qui fait l'objet d'une analyse documentaire subséquente dans ce

mémoire) et permettent un point de vue plus global. Ils sont des constats généraux, des lignes directrices qui semblent mener les actions de la stratégie par rapport aux aspirations. L'idée n'est pas de critiquer la stratégie, mais bien de contempler la mesure selon laquelle elle considère les aspirations des prestataires.

#### 4.1.2.2.1 RENTABILITÉ

Le facteur s'imposant en récurrence à travers la lecture des textes s'avère être la rentabilité (Boucher et coll., 2019a; Charron, 2019, 2020; Gallié & Côté, 2020; Gonin, 2015; Provencher, 2017). En effet, la Stratégie semble tenir compte des aspirations des prestataires lorsque celles-ci s'avèrent rentables, c'est-à-dire permettre une insertion rapide sur le marché du travail, que ce soit par le biais de programmes de formation ou de mesures d'assistance à l'emploi. Les différentes mesures d'activation soulignent la place centrale que prend la rentabilité à travers l'aide sociale. On entend, par mesure d'activation, l'ensemble des stratégies déployées par l'État pour inciter, plus ou moins fortement, les personnes vers le marché du travail (Boucher et coll., 2019a). D'ailleurs, Boucher et coll. (2019a) soutiennent que la faiblesse des montants accordés par l'aide sociale ainsi que le stigmate l'accompagnant serait en soit une mesure d'activation. Voici la description de Charron (2020) au sujet de l'activation :

Les politiques d'activation – nouveau vocable de ce programme « d'incitation au travail » des sans-emploi – sont en effet aveugles à la réalité concrète du travail, telle qu'elle s'incarne dans un système d'emploi qui, au cours de cette période, se précarise, se féminise et se segmente. Privilégiant des mesures de « développement de l'employabilité » peu coûteuses et visant en priorité les personnes les plus « près du marché du travail », les services publics d'emplois, plutôt que de contribuer à sortir les personnes de l'orbite du travail au bas de l'échelle, tendent plutôt à confirmer ce statut de travailleuses et travailleurs pauvres. Le recul du droit à l'assistance financière derrière la priorité donnée à l'insertion en emploi se manifeste à tous les niveaux du dispositif de l'aide sociale (Charron, 2020, p. 26)

L'étude de Vézina (2021) est particulièrement pertinente pour reconstruire le cheminement des valeurs soutenant la Stratégie et ainsi tenter de comprendre la considération des aspirations. L'auteure démontre bien l'introduction de l'objectif de rentabilité. En effet, elle

remarque un important changement dans la logique de la stratégie et son organisation à partir de 2016, alors que les besoins de main-d'œuvre font pression sur le gouvernement. C'est dans ce contexte que la *Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi* accompagnée du programme Objectif Emploi s'imposent et permettent au ministre de réguler « l'accès à une main-d'œuvre peu qualifiée et habituée aux petits salaires » (Vézina, 2021, p. 268). Le régime d'aide sociale, qui comprenait alors l'aide sociale et la solidarité sociale, se voit intégrer une troisième branche, soit celle des premiers demandeurs<sup>9</sup> qui s'avèrent représentés à 70 % par les personnes de 35 ans et moins (Vézina, 2021). Il y a donc un retour, bien qu'implicite, vers la logique de l'ancien régime qui exigeait aux personnes de 35 ans et moins un emploi, quel qu'il soit. De même, des auteurs démontrent que déjà en 2012, le MESS avait mis en place une stratégie d'intervention renforcée au nom de laquelle il ciblait de façon systématique les jeunes ayant un cheminement de moins de 2 ans à l'aide sociale et possédant un *indice d'employabilité* élevé, calculé par un système informatisé (Charron, 2020). Le mot d'ordre donné aux agentes<sup>10</sup> était alors de convoquer ces prestataires de façons continues pendant 12 mois pour leur offrir des mesures d'activation visant le développement de l'employabilité, aux risques de retenir les chèques en cas d'absences (Charron, 2020). Le nombre de rencontres et de référencement réalisés à cet effet était, entre autres, les indicateurs de leur performance individuelle en tant qu'agentes ainsi que celle de leur bureau et même de leur région (Charron, 2020).

L'expérience de plusieurs participants aux études recensées peut aussi aider à comprendre la considération que porte la stratégie à l'égard des aspirations. D'abord, il semble nécessaire de spécifier que les agents d'aide à l'emploi abordent les prestataires non comme des « ayants-droits », mais plutôt comme des « chercheurs d'emplois » ; en ce sens, leur fonction est spécifiquement de créer un lien entre les besoins des employeurs et les compétences des prestataires (Charron, 2020). D'ailleurs, l'étude de Provencher (2017), qui s'est intéressée au fonctionnement de l'évaluation de l'employabilité, démontre que trois instruments principaux sont utilisés en vue de cette évaluation, soit les expériences antérieures d'emploi,

---

<sup>9</sup> Les termes « premier demandeur » ou « primo demandeur » sont utilisés pour évoquer une personne qui fait appel à l'aide sociale pour la première fois

<sup>10</sup> Le féminin est utilisé ici en référence à l'article de Charron (2020) puisque l'auteure a elle-même choisi cette formulation en référence au corps d'emploi majoritairement féminin

les compétences professionnelles et le niveau d'éducation. L'auteur souligne alors que ces formulaires autoadministrés ne permettent pas de recueillir d'informations reliées aux possibles difficultés tels que les problèmes d'apprentissage, les besoins liés à la situation familiale ou encore à des problèmes de dépendance (Provencher, 2017). Ainsi, il semble que dès les premiers pas vers les mesures d'aides, la stratégie prône la rentabilité du parcours des prestataires, parfois au profit de leurs difficultés et besoins. Charlebois (2019) rapporte que la large majorité de ses jeunes participants (8 sur 10) ont pu, grâce à la stratégie, intégrer un programme de formation. Il semble donc que la stratégie tend à investir dans la majorité des projets de formation qui lui sont présentés. Toutefois, l'auteur démontre que, parmi ces participants, trois se disent satisfaits ; ceux-ci ont démontré des intérêts professionnels convergents avec les besoins momentanés du marché du travail, ce qui a permis un financement dans une formation concordant avec leur personnalité (Charlebois, 2019). De même, lors d'une demande de financement pour une formation, il est généralement demandé aux prestataires de sélectionner plusieurs choix de programmes, bien que des participants mentionnent viser un programme en particulier (Boucher et coll., 2019a) advenant la possibilité que les perspectives d'emplois ne soient pas assez élevées selon les critères du MESS :

J'avais reparlé avec un agent que j'avais l'intention peut-être de retourner aux études. Pis là, il te demande de choisir [parmi] trois choix de carrière [...] Je ne l'ai pas catché celle-là. J'ai dit : écoute, moi je le sais dans quel domaine je voudrais aller. Ça serait ce domaine-là [éclairagiste]. Elle dit : « Ouin, mais faut t'en choisisse deux autres », Mais pourquoi ? Parce que : ah, peut-être qu'il n'y aura pas d'études [de possibilités d'emplois] dans mon domaine, fait que tu vas m'envoyer dans un autre qui n'a pas rapport, que je ne veux pas dans le fond [...] Moi je voulais retourner dans ce domaine-là [éclairagiste], mais elle m'a dit : « tu ne peux pas juste choisir ça, faut que tu choisisse d'autres domaines aussi. Pis ça se pourrait qu'on t'envoie dans une autre branche. » Bien oui, mais là, ce n'était pas ça que je voulais faire. Faique j'ai dit : ah bien, on va rechecker ça, pis j'ai laissé faire ça (Boucher et coll., 2019a, pp. 243-244).

De plus, certains participants mentionnent renoncer au financement de leur formation en raison des contraintes de temps imposées par Emploi-Québec (Charlebois, 2019). En effet,

l'organisation encadre le rythme d'avancement de la formation des bénéficiaires, bien que celui-ci ne soit parfois « pas réaliste » (Charlebois, 2019, p. 188).

La signature du Plan d'intégration en emploi en vue de percevoir l'allocation supplémentaire de participation peut inclure l'obligation à l'acceptation d'un emploi ou au maintien d'un lien d'emploi (Gallié & Côté, 2020). Il est attendu de la personne prestataire d'aide sociale et jugée apte à l'emploi qu'elle saisisse toutes occasions d'augmenter son employabilité en s'engageant de façon active dans le parcours qui lui est planifié (Charron, 2019).

#### 4.1.2.2.2 MÉRITE

Il y a cette tendance explicite, à travers le discours de l'aide sociale, de vouloir « mettre en mouvement » (Charron, 2020) les prestataires, notamment depuis la fin des années 1980 après que l'État se soit fait reprocher d'encourager la passivité des prestataires (Boucher et coll., 2019a). La lecture attentive des articles mène à un second constat, soit celui selon lequel la notion de *mérite* semble prendre une place importante dans la considération des aspirations par la stratégie. Selon Vézina (2021) il faut d'abord s'intéresser à la définition même de la pauvreté retenue dans le cadre de l'élaboration de la stratégie. En effet, dans la Loi 112, on entend par *pauvreté* « la condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration et sa participation à la société » (Loi 112 art 2, dans Vézina, 2021, p. 264). Pour Christine Vézina (2021), cette définition est révélatrice de la considération que porte l'aide sociale par rapport à la pauvreté. En traitant le concept comme un frein à l'autonomie, l'État place la responsabilité individuelle au premier plan en omettant d'introduire sa propre responsabilité et participation nécessaire en regard des droits de la personne :

[...] la responsabilité de l'État de donner effet aux droits des personnes en situation de pauvreté est esquivée. Le concept de participation semble avoir pour effet de diluer la responsabilité de l'État de réaliser les droits, en la fractionnant entre les personnes elles-mêmes, le secteur communautaire sous-financé et l'État. Les propos de la députée Marie Grégoire sont éloquents à cet égard : « *Or, c'est un nouveau partage de responsabilités, moi, je vois ça comme un nouveau partage de responsabilités entre l'État, la communauté et les citoyens* ». (Vézina, 2021, p. 264)

Cette définition semble avoir jeté les bases d'introduction au concept de mérite et de conditionnalité dans la stratégie. L'État considère d'emblée que la responsabilité d'insertion sociale revient premièrement à l'individu. En ce sens, il semble concevoir que son implication est conditionnelle aux efforts déployés par l'individu en vue de son insertion : « Le degré de responsabilité de l'État à l'égard des personnes considérées « aptes » devient progressivement fonction de leur volonté présumée de retourner au travail » (Charron, 2020, p. 26). Toutefois, l'État semble s'appuyer sur le concept de réciprocité pour faire valoir les sanctions, généralement financières, qu'il émet en regard des participants (Vézina, 2021). En effet, l'aide sociale prévoit des primes de participation ainsi que des sanctions financières advenant le non-respect des engagements du plan d'intégration sans motif valable. Ces sanctions croissent en fonction du nombre de manquements au plan prescrit (Vézina, 2021). Bien que cette tendance était présente bien avant ce virage, il y a une mise en relief des notions de *récompense*, mais principalement de *punition* qui accompagnent les changements de 2016 (Fortin, Chesnay, & Greissler, 2021). Il s'agirait-là d'un problème important de la stratégie :

Du point de vue des droits de la personne, ce programme pose un problème fondamental, soit celui de la conditionnalité associée à la jouissance des droits. Le mélange des genres qu'il opère entre aide sociale et aide à l'emploi vient brouiller son essence et sa mission. Ce détournement de portée et de sens porte gravement atteinte au droit « à des mesures d'assistance financière et à des mesures sociales, prévues par la loi, susceptibles [d'] assurer un niveau de vie décent », prévu à l'article 45 de la Charte québécoise. En effet, selon les termes mêmes de cette disposition, la loi doit concrétiser ce droit, mais ne peut, en tout état de cause, l'annihiler. Or, pour les primodemandeurs visés par le programme, l'accès à une aide de dernier recours est entièrement remplacé par des mesures d'assistance-emploi (Vézina, 2021, p. 269)

Il semble de plus qu'un des défauts majeurs de cette loi soit le fait de ne pas avoir été élaborée dans le cadre des droits de la personne en appui sur la Charte québécoise ou Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) auquel le Québec est tenu (Vézina, 2021). En effet, le fait que l'État ait choisi de créer une loi au lieu de

renforcer des dispositifs déjà présents comme la Charte québécoise (comme recommandé par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse) démontre qu'il crée des *droits spéciaux* pour un groupe cible, ce qui en fait des citoyens de seconde zone (Vézina, 2021). Ainsi, le législateur a choisi une approche *managériale* de la pauvreté (Vézina, 2021).

On retrouve cette tendance vers la notion de mérite à travers les propos d'agents ainsi que ceux de prestataires. En effet, le jugement qu'émettent plusieurs agents par rapport à la validité du projet de certains demandeurs se mesure à la capacité de ce dernier de *convaincre* l'agent de sa motivation (Charron, 2020), de sa compatibilité avec le projet ou encore de sa précarité financière (Charlebois, 2019). Les prestataires doivent parfois faire la preuve ou avoir déjà démontré leur bonne volonté ou leur motivation envers leur initiative (Charron, 2020) :

Si t'as un historique d'abandon de toutes les mesures... Tu me dis j'veux aller à l'école, ben Wo... T'as abandonné tout c'qu'on a fait auparavant. Avant qu'on investisse 10-15 000, tu vas aller prouver que t'es capable d'être à l'heure...(Charron, 2020, p. 32)

De même, des participants démontrent l'impression que le plein financement est offert à très peu de personnes. De jeunes prestataires de l'étude de Charlebois (2019) mentionnent qu'ils se considèrent privilégiés d'avoir réussi à obtenir un tel financement, ce qui les encourage à combler les normes de progressions imposées par Emploi-Québec. Il y a donc, bien qu'implicite, la notion de mérite imposée par la stratégie qui accompagne certains prestataires dans la réalisation de leurs aspirations.

Finalement, des auteurs rapportent que l'État a tendance à retirer le financement dès qu'il perçoit une erreur ; il questionne ensuite les bénéficiaires à cet effet et réactive le financement si la réponse est satisfaisante (Fortin et coll., 2021). Cela peut engendrer des situations plutôt stressantes pour les bénéficiaires, qui, de plus, ont la constante impression d'être fautifs, malhonnête ou de mauvaise foi :

[...] ils essayent toujours de trouver quelque chose pour te couper. Mon impression, que j'ai eue là, c'est qu'ils cherchaient toujours [...] Des questions : est-ce que vous demeurez avec une personne ? Est-ce que vous avez travaillé, est-ce que ... c'était

toujours les « est-ce que »... Des fois, à cause d'une erreur sur la feuille qu'on avait remplie, une petite erreur - comme des cases qu'il fallait cocher, par exemple, avez-vous quitté le Québec ? Je l'ai pas vue... et là, mon chèque était coupé, je devais aller chercher mon chèque au bureau. Je vais au bureau et là, ils me disent : vous n'avez pas rempli une case ! C'était aussi simple que ça [rires] (Fortin et coll., 2021, p. 188)

[...] ils n'auraient pas dû le faire, ils n'auraient pas dû faire ça, ils devraient avoir une preuve absolue et écouter la personne avant de la couper, vous comprenez ? Mais avec le gouvernement, dès qu'ils ont connaissance de quelque chose, ils disent : « Oh, coupez-la, coupez-les, coupez, coupez, coupez ». Ils vous coupent, puis posent des questions plus tard...(Fortin et coll., 2021, p. 184) [notre traduction]

Ainsi, les bénéficiaires semblent être constamment placés dans une situation de fautifs ou ils doivent prouver, par leurs moyens, qu'ils méritent l'aide reçue. L'État souhaite ainsi éviter les fraudes possibles par les bénéficiaires. Les auteurs émettent leur point de vue sur le sujet : « En réalité, cette obsession étatique sécuritaire, visant à rechercher les fraudeurs, les coupables de l'aide sociale, masque merveilleusement bien des structures d'oppression créatrices de pauvreté » (Fortin et coll., 2021, p. 190). Pour Dinan et Noël, cette tendance peut refléter la préférence idéologique selon laquelle il est nécessaire de favoriser la personne en situation de pauvreté *méritante*, telle que les travailleurs ou les personnes en situation de handicap (2020). Boucher et Hébert (2021) apportent un éclairage intéressant sur le sujet. En effet, ils soulignent que les prestataires d'aide sociale ont une capacité différente à produire et diffuser des informations et connaissances qui les avantagent ; d'emblée, ils seraient aussi moins écoutés que d'autres groupes, même lorsqu'ils témoignent de leur propre expérience. (Boucher & Hébert, 2021). Cette culture du mérite ainsi que la tendance, pour l'État et les partis politiques, à couper dans le filet social n'est pas étonnante selon les auteurs, puisqu'il s'agit du groupe envers lequel la population québécoise a la moins bonne opinion (Boucher & Hébert, 2021). Ces derniers exemples démontrent aussi une tendance vers l'intolérance, ce qui invite vers un troisième facteur qui accompagne la considération des aspirations par l'État.

#### 4.1.2.2.3 RIGIDITÉ

Les textes tendent à démontrer que la stratégie fait preuve de rigidité par rapport aux aspirations, notamment dans son rôle et ses implications. Des textes démontrent que l'État tend à appliquer les mêmes interventions, sans laisser d'espace aux particularités contextuelles des situations. Comme il le considère dans sa définition de la pauvreté (Vézina, 2021), l'État accorde d'emblée les sources des difficultés à la personne elle-même. Le *Manuel d'interprétation normative des mesures et des services d'emploi*, guide auquel se réfèrent les agents pour évaluer l'employabilité des demandeurs, préconise de rechercher la source des difficultés socioprofessionnelles dans les *caractéristiques individuelles* des personnes sans emploi, plus spécifiquement dans leurs attitudes, valeurs et comportements (Charron, 2020). Il est intéressant de constater que la formation au programme Objectif Emploi offerte aux agents porte essentiellement sur les processus administratifs d'application du programme. Pour Charron (2020), il s'agit là d'un manquement important aux différents enjeux liés à l'exercice d'un pouvoir de sanction puisqu'aucune notion d'éthique n'est abordée dans la formation. Or, les textes tendent à démontrer que plusieurs agents perçoivent les différentes difficultés dans les situations de vie des prestataires, mais la rigidité de la stratégie bloque les interventions qu'ils pourraient émettre à l'égard des aspirations. Par exemple, certains déplorent leur manque de temps pour considérer l'entièreté des situations qui se présentent à eux ; à cet égard, un participant décrit son emploi comme « une chaîne de montage » (Charron, 2020, p. 38). D'autres soulignent la rigidité de leur rôle, comme le fait de ne pas être autorisé à sortir du cadre de l'emploi afin de les accompagner dans leurs démarches parallèles (notamment en vue d'obtenir des rendez-vous médicaux) (Charron, 2020) :

Parce que ces gens-là, ils vont venir nous voir par nécessité, parce qu'ils ont besoin avant tout d'une aide financière, pis des fois ils vont pas aller ailleurs. Faque ils ont pas le choix de venir nous voir, pis nous on est là, mais on peut pas trop sortir de notre cadre...(Charron, 2020, p. 41).

Des agentes voient, dans l'avènement d'Objectif Emploi, la démonstration de l'incapacité à évaluer des situations complexes et, en revanche, à user du pouvoir de punition par

application de la loi (Charron, 2020, p. 36). Les propos de cette agente dépeignent bien la rigidité du système devant la présence de besoins particuliers :

Si je ferme le dossier, pis que j'écris cette personne-là est pas employable pour telle telle raison, à moins qu'elle ait un certificat médical [...] ils vont la remettre dans la liste encore, pis ils vont me dire « non, faut que tu recommences, faut que tu continues à la convoquer ». [...] Pis surtout on peut bien l'écrire, on peut bien le dire, « écoute, la personne elle prend soin de son mari qui est schizophrène », « oui, mais c'est pas elle qui a une contrainte, c'est son mari ». « Oui, mais elle en prend soin ». « Il faut un billet du médecin qui dit qu'elle peut pas travailler parce qu'elle prend soin de son mari » (Charron, 2020, p. 31)

Enfin, plusieurs auteurs (Charron, 2019; Fortin et coll., 2021; Gallié & Côté, 2020) démontrent que, parmi les différentes mesures répressives entamées par le MESS, on peut notamment compter les poursuites à l'égard des prestataires ou d'anciens prestataires pour différents motifs. Devant les possibilités de fraudes de la part de bénéficiaires concernant les situations de *vie maritale* non déclarées (et pour lesquels les bénéficiaires d'aide sociale devraient recevoir des montants moindres), l'État fait enquête pour diminuer ou annuler des prestations. Il réclame ensuite aux bénéficiaires ces montants. Il faut toutefois s'intéresser à la définition de la *vie maritale* au sens de la loi pour saisir les difficultés engendrées par ces procédures ; il s'agit-là de l'objet de l'article de Fortin et coll. (2021). En effet, la vie maritale ou la notion de conjoint requiert la cohabitation pendant une période d'au moins un an, un secours mutuel et une commune renommée, bien que ce dernier critère ne soit pas déterminant (Fortin et coll., 2021). Ainsi, ces statuts peuvent représenter la vie entre colocataires sur une période de temps d'au moins une année (cohabitation), le fait de partager des tâches domestiques ou d'avoir une assurance habitation commune (soutien mutuel) et d'avoir un groupe d'amis communs (commune renommée) (Fortin et coll., 2021). Les bénéficiaires visés par ces réclamations du MESS, qu'ils jugent inappropriées à leur situation de cohabitation, les contestent premièrement auprès des agentes du ministère puis, selon les cas, passent devant le tribunal administratif ou leur crédibilité est généralement largement contestée (Fortin et coll., 2021). Il revient alors aux prestataires de démontrer, à l'aide de différentes stratégies, qu'ils ne sont pas en situation de vie maritale :

Je connais personne... ben, je connais les gens de mon bloc et quelques voisins [...]  
Le père des enfants ne voulait pas venir témoigner. Alors l'agent a dit « Vu qu'il ne veut pas venir, est-ce que vos enfants pourraient venir ? » Ma famille n'était pas d'accord, mais là j'étais comme un peu coincée. J'ai pas eu le choix : je les ai amenés.  
[...] Fait que les enfants sont venus (Fortin et coll., 2021, p. 185)

Ainsi, les prestataires se retrouvent dans une situation où ils sont, d'emblée, perçus comme fautifs ou fraudeurs. Encore ici, on peut entrevoir le caractère rigide et répressif de l'aide sociale : la colocation représentant une stratégie de survie des bénéficiaires pour pallier au manque de revenu est réprimandée fortement et peut même mener à des situations d'itinérance (Fortin et coll., 2021) :

Parce qu'en restant ensemble, on va pouvoir acheter plus de nourriture. Bin non, tu te fais couper, c'est le retour à la case départ, tu comprends ? Fait que ça donne rien d'essayer de trouver des moyens pour s'unir, parce qu'on est toujours comme séparés. Pis quand tu es séparé, quand tu es seul, il faut que tu payes un loyer, pis là, tu manges du Kraft Dinner pis du baloney... Tu peux pas prendre des forces pour retourner sur le marché du travail. Tu es rendu maigre, tu manques de vitamines, pis toute. C'est ça le problème (Fortin et coll., 2021, p. 185)

De même, Charron (2019) fait état de poursuites entamées par le MESS envers des prestataires ou anciens prestataires pour avoir quitté leur emploi sans motif valable et ce, jusqu'en 2005, trois ans après l'adoption de la Stratégie. Les motifs non valables rapportés étaient alors, par exemple, le fait de devoir prendre soin d'un membre de la famille en travaillant de nuit, d'avoir un nombre d'heures très irrégulier, d'être épuisé, d'être « au bout du rouleau » et « sur le point de craquer », d'être dans un environnement sonore difficile ou avoir de mauvaises relations avec ses collègues. Plus encore, d'anciens bénéficiaires se sont fait reprocher de ne pas avoir été assez sérieux dans leur réflexion puisqu'ils avaient énoncé plusieurs motifs pour lesquels ils souhaitaient quitter leur emploi au fil du temps et des événements survenus dans le milieu de travail (Charron, 2019). D'ailleurs, Gallié et Côté (2020) constatent que les impacts financiers de ces poursuites peuvent entraîner des prestataires vers des activités de travail non désirées en vue de subvenir à leurs besoins, telles que le travail du sexe.

#### 4.1.2.3 RÉSULTATS DE LA SOUS-QUESTION 3

La sous-question 3 est « *Quelle est la perception des acteurs concernés par la stratégie en regard de l'atteinte des aspirations ?* ». Des 28 documents retenus, 15 détenaient des informations à ce sujet.

Pour répondre à cette troisième sous-question de la synthèse de la connaissance, la chercheure étudiante considère que les *acteurs concernés par la stratégie* sont tous les acteurs participants aux études retenues ainsi que les auteurs, lorsqu'ils rapportent des déductions ou conclusions découlant de leur étude ou de l'apport des participants. Les acteurs concernés s'avèrent être des bénéficiaires anciens ou actuels (au moment de l'étude) d'un programme ou mesure de la Stratégie, mais aussi des agents d'aide du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, agents d'aide financière ou encore personnes et organisations communautaires militantes dans la lutte à la pauvreté faisant partie d'une association. Leurs propos sont retenus afin de constituer les résultats de la présente sous-questions lorsqu'ils concernent leurs perceptions par rapport à *l'atteinte des aspirations*, c'est-à-dire tout ce qui peut se rattacher, de près ou de loin, à encourager ou restreindre l'accès à la réalisation d'un projet ou d'un souhait. Les résultats découlent donc de la façon dont les participants se sont exprimés ou de la façon dont les auteurs ont sélectionné ou synthétisé leurs propos. Les résultats à cette sous-question sont rapportés dans la section qui suit de façon continue. Certains résultats représentent des avantages de la Stratégie ; d'autres représentent des désavantages. La chercheure étudiante les rapporte dans un ensemble puisque certains programmes ou mesures sont perçus à la fois de manière avantageuse et désavantageuse, selon le point de vue des participants.

##### 4.1.2.3.1 FAIBLESSE DES MONTANTS OCTROYÉS

La facette apparaissant comme la plus récurrente dans les écrits et qui semble teinter l'expérience de la majorité des participants est sans doute la faiblesse des montants octroyés (Boucher, 2021; Boucher et coll., 2019a; Charlebois, 2019; Fortin et coll., 2021; Gallié & Côté, 2020; Gonin, 2015; Longo et coll., 2020; Macé et coll., 2019; Vézina, 2021) par les différents programmes, ce qui a des conséquences sur l'insertion professionnelle (problème de transport, de vêtement, et d'allocation du temps à cause des stratégies de survie) (Boucher et coll., 2019a). En effet, plusieurs auteurs rapportent des propos signifiant que ce facteur

représente une barrière à l'atteinte de la réalisation des aspirations des bénéficiaires : « La faiblesse des montants octroyés par les programmes d'aide sociale – comme mécanisme implicite d'activation –, maintient les personnes dans un état de grande pauvreté, tout en limitant leurs possibilités d'atteindre une trajectoire ascendante » (Boucher et coll., 2019a, pp. 251-252). Les individus participant à l'étude de Charlebois (2019) disent réaliser qu'Emploi-Québec les maintient dans une situation de dépendance de laquelle ils espéraient justement s'échapper. Plusieurs semblent évoquer se sentir contraints à faire rapidement un choix de formation pour une raison de survie momentanée. D'ailleurs, les participants à l'entretien de Gonin (2015) font référence au phénomène de *Workfare* indirect, soit une tendance à placer des individus dans des situations de plus en plus difficiles les forçant vers l'acceptation de conditions de travail précaires. Ils soutiennent de plus que l'augmentation du revenu permettrait aux personnes d'être dans une meilleure position pour trouver des emplois convenables pour eux (Gonin, 2015). Plusieurs bénéficiaires ont l'impression d'être tenus dans cette situation où ils reçoivent le minimum pour continuer à y rester sans pouvoir avoir la liberté de faire autre chose de leur plein gré (Boucher et coll., 2019a). Charlebois (2019) résume bien les propos des participants à ce sujet :

En raccrochant, les jeunes cherchent à s'affranchir des emplois aliénants desquels ils dépendaient. Or, certains jeunes adultes réalisent que les conditions qui les lient à Emploi-Québec perpétuent une relation de dépendance. Une fois de plus, ces personnes sont forcées de choisir l'option la moins pire à l'intérieur d'un spectre de choix étroit et contraignant. Matériellement vulnérables, elles acceptent de s'inscrire dans une formation qui répond à un besoin du marché plutôt qu'à leur désir et renoncent au temps nécessaire pour réfléchir à leur besoin de formation (Charlebois, 2019, p. 189)

Dans la perspective d'une réelle autonomie, les bénéficiaires critiquent fortement l'insuffisance des montants accordés par l'aide sociale : « Écoute, si tu ne travailles pas, tu n'as rien dans la vie, là. Je m'excuse, là. Sur l'aide sociale, tu ne vis pas, tu survis » (Longo et coll., 2020, p. 44). Il faut toutefois souligner que, bien qu'il soit en accord avec le fait que les prestations soient assez faibles, plusieurs bénéficiaires y voient l'opportunité de bénéficier d'un revenu considéré comme stable leur apportant une certaine tranquillité d'esprit :

J'aurais peur de me faire renvoyer avant mon trois mois et que je sois obligée de refaire une demande de BS [AS] qui est compliquée, que je n'aie plus d'argent, que je me fasse mettre dehors. Tu comprends ? J'imagine le pire. À quelque part le BS [l'AS], bon ce n'est pas beaucoup d'argent, mais ça en vient une sécurité, pareil, quand tu as beaucoup de problèmes (Macé et coll., 2019, p. 80)

De plus, l'aide sociale peut représenter une autonomie ou encore une liberté de pensée, notamment dans le cadre d'activités bénévoles (Boucher et coll., 2019a). En effet, la présence d'un revenu récurrent permet une certaine indépendance et autonomie, plus encore lorsque le bénéficiaire est impliqué dans des activités ayant un fond politique, comme différentes associations (Boucher et coll., 2019a) contrairement à un emploi considéré comme « stressant » (Macé et coll., 2019, p. 80).

#### 4.1.2.3.2 IMPRESSION D'ASSIGNATION

La seconde facette s'imposant en récurrence à travers les écrits semble être l'impression d'assignation ou de non-considération (Boucher, 2021; Boucher et coll., 2019a; Charlebois, 2019; Gallié & Côté, 2020; Gonin, 2015; Macé et coll., 2019; Vézina, 2021). Selon les acteurs concernés, cela signifie que plusieurs participants aux études mentionnent, de manière explicite ou non, qu'ils ne se sentent pas considérés, consultés, entendus ou encore inclus lors de leurs interactions avec l'aide sociale. La complexité de la réalité quotidienne des individus échapperait aux réponses proposées par l'État (Boucher, 2021). Plus encore, des participants rapportent des propos relatifs à une impression d'attribution, d'assignation. C'est le cas notamment de plusieurs participants à l'étude de Charlebois (2019), qui déplorent s'être fait « assigner » un parcours teinté des besoins du marché du travail et démontrent une déception par rapport à cela. En effet, l'étude démontre que plusieurs jeunes adultes ont un fort intérêt pour la formation secondaire générale, parfois comme voie d'entrée vers une formation professionnalisante. Toutefois, ils regrettent de devoir renoncer à la formation générale afin de s'investir plus rapidement dans une formation professionnalisante : « Ils te payent pour finir une formation qu'eux autres ont choisie pour toi » (Charlebois, 2019, p. 188). De fait, la stratégie ne prévoit pas le financement de la formation générale, à moins que celle-ci soit requise pour accéder à la formation de métier qu'elle accepte de financer. D'autres jeunes déplorent aussi qu'un nombre trop restreint de formations soient financées,

à leur avis (Charlebois, 2019). Selon Boucher (2021), les moments d'errance sont des périodes permettant de rétablir la confiance en soi et de repenser ses projets et perspectives de vie, notamment son rapport au travail. Toutefois, bien que certains programmes d'activation de l'État jouent ce rôle, l'insistance sur l'emploi comme principale source d'autonomie serait trop exacerbée pour permettre ces moments (Boucher, 2021). En exemple à l'impression de non-considération, les participants à l'entretien de Gonin (2015) démontrent bien leurs sentiments et impressions par rapport à leur inclusion dans l'avancement de la Stratégie :

Lorsqu'il s'agit de déterminer des mesures pour l'emploi, les partenaires syndicaux et les employeurs sont consultés sur ce qui est bon pour développer l'employabilité, mais des organismes comme le Syndicat pour la défense des droits des non-syndiqués ou le Front commun ne sont pas considérés comme des partenaires. Il y a déjà une discrimination dans les personnes qu'on invite autour de la table (Gonin, 2015, pp. 12-13)

Sans mentionner l'impression d'assignation ou de non-considération, plusieurs participants aux études mentionnent qu'ils considèrent les programmes d'aide sociale comme « inadaptés à leur situation » (Boucher et coll., 2019a, p. 250). Bien qu'ils nomment qu'ils aimeraient retourner aux études, des bénéficiaires soutiennent qu'il n'y a pas *d'évolution* à ce niveau avec leur agent. Ils ne se sentent pas accompagnés. Un participant nomme : « Je me sens plus comme si les personnes sur l'aide sociale sont tellement marginalisées en société qu'on ne sait plus comment leur présenter une formation ou un chemin vers quelque chose de positif » (Macé et coll., 2019, pp. 73-74). Les participants ne sentent pas qu'il y a un système pour les aider. Un participant nomme avoir attendu 1 an ½ pour intégrer un programme d'étude et avoir passé par plusieurs recours « horribles » (Macé et coll., 2019, p. 72). Voici les propos d'un participant à l'étude de Boucher (2019a) à ce sujet :

Il y a une chose fondamentale aussi que l'aide sociale oublie là-dedans, pis que le marché du travail oublie des fois, c'est qu'on est tous bons dans une chose particulière avec laquelle on pourrait gagner nos vies. Je veux dire, tout le monde ici, je n'ai même pas un doute à y penser. Je vais prendre l'exemple de Simone avec le travail des enfants handicapés. Ce n'est pas tout le monde qui peut faire ça. On a un set de skills

qui sait qu'on peut faire quelque chose. [...] L'affaire, c'est que... n'importe lequel d'entre nous, donne-nous la chance d'être dans ce qu'on est bon dedans... [...] C'est justement ça qui devrait être considéré. [...] ainsi, dans deux-trois ans, ils [les agents d'Emploi-Québec] n'auront pas à le remettre sur l'aide sociale (Boucher et coll., 2019a, p. 250)

Il est intéressant de remarquer que des agents développent des astuces pour pallier cette problématique ; des stratégies informelles de travail émergent dans le quotidien des agentes d'aide du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, notamment dans le cadre d'Objectif Emploi. Devant le mandat de convenir d'un « but commun », d'une « zone de cohérence [...] où les attentes et les besoins s'alignent, celui qui produit une véritable efficacité et une satisfaction réciproque » (Charron, 2020, p. 34), les agentes ont le choix, lors d'une première rencontre avec un participant au programme Objectif Emploi, d'inscrire la personne à trois différents volets qui détermineront les activités de son cheminement, soit *Recherche intensive d'emploi*, *Formation* puis *Développement des habiletés sociales*. Ce dernier volet, nommé *DHS* par plusieurs agentes, s'impose comme un recours informel pour les participants d'Objectif Emploi à qui elles ne souhaitent pas imposer de mesures d'employabilité pour diverses raisons, comme l'explique cette participante à l'étude de Charron (2020) :

Avec Œ [Objectif Emploi], notre façon de le faire, c'est un peu habiletés sociales. Quand on voyait que la personne n'était pas bien, on disait... habiletés sociales, pis va te chercher un certificat médical, va voir le médecin, règle ta vie, bon (Charron, 2020, p. 33)

Ainsi, ce volet prend la forme d'une catégorie *fourre-tout* ; un an après sa mise en application, près du tiers des individus inscrits à Objectif Emploi sont classés dans le volet *Développement des habiletés sociales* (Charron, 2020). Le caractère peu formalisé entre ces deux acteurs permet à l'agente, après les mécanismes de ciblage automatique émis par la stratégie, d'user de son jugement « pour établir ce qui, de son point de vue, constitue les besoins et le potentiel de la personne, dans la perspective d'une sortie aussi rapide que possible du dispositif d'aide sociale » (Charron, 2020, pp. 31-32). Il faut cependant souligner

que ces stratégies, parfois dérogatoires à la norme du milieu, sont scrutées par les chefs d'équipe qui peuvent y être plus ou moins ouverts (Charron, 2020).

Des données démontrent que près de la moitié, soit 48 % des activités de formation auxquelles les personnes se sont inscrites ont fait l'objet d'un abandon (Provencher & Turcotte, 2014). Dans la majorité des cas, il s'agit d'un abandon volontaire (on y inclut, entre autres, les problématiques relatives aux difficultés d'organisation personnelle, aux difficultés d'adaptation, d'attitude ou de comportement). Les abandons dits non volontaires sont aussi assez fréquents ; il s'explique principalement par des problèmes de santé, le transfert à un autre programme, activité ou projet ou encore par l'obtention d'un emploi. Certaines formations présentent des taux d'abandon plus élevés que d'autres. Par exemple, la formation générale secondaire, qui est à la première place des activités de formation auxquelles s'inscrivent les bénéficiaires, présente un taux d'interruption de 71,5 % (Provencher & Turcotte, 2014). Il faut souligner que, bien qu'elle semble aberrante, cette donnée n'est pas si surprenante lorsqu'on sait que, comme l'aide sociale ne permet pas de financer le retour en formation générale du secondaire, plusieurs bénéficiaires quittent la formation générale du secondaire après l'obtention des crédits nécessaires pour se diriger vers une formation professionnelle du secondaire (et entrent donc dans la catégorie « Transfert à un autre programme, activité ou projet »). Toutefois, il est intéressant de constater que la formation professionnelle, seconde activité de formation en importance d'inscription, présente un taux d'interruption de plus de 40 %. Autrement, d'autres activités de formations telles que la formation technique collégiale et la formation universitaire ont des taux de complétion très élevés ; elles représentent toutefois un faible pourcentage de l'ensemble des participations (Provencher & Turcotte, 2014). En effet, les analyses statistiques démontrent que plus le niveau de formation est élevé, plus les programmes de formation tendent à être complétés (Provencher, Lépine, & Ivers, 2016).

#### 4.1.2.3.3 HONTE

Les participants qui font référence à la faiblesse des montants octroyés ou à l'impression d'assignation semblent aussi expérimenter un sentiment de honte (Boucher, 2021; Boucher et coll., 2019a; Charlebois, 2019; Longo et coll., 2020; Macé et coll., 2019). Voici à ce sujet les propos d'un participant à l'étude de Macé et coll. (2019) :

C'était peut-être 500 \$, plus un 200 \$, alors ça te donnait 700 \$ par mois pour travailler 30 heures par semaine. [...] Tu ne feras pas d'argent avec ça, oublies ça. Ça, c'est sûr. Puis, ta dignité en mange un coup en ostie en même temps (Macé et coll., 2019, p. 75)

Mais là, je me trouvais sans travail, sans tout, sans chose. Je voyais les gens de la résidence qui tous faisaient des choses et moi, non. Vraiment, j'avais honte (Longo et coll., 2020, p. 44)

En effet, des bénéficiaires expérimentent une restriction quotidienne de leurs capacités d'agir, ce qui représente une forme d'humiliation pour plusieurs. Notamment, certains participants à l'étude de Boucher et coll. (2019a) rapportent que les groupes et formations de recherche d'emploi sont vécus de manière humiliante en plus de ne pas déboucher vers des emplois qualifiants. Il faut toutefois mentionner que d'autres participants ont un avis différent à cet effet qui sera décrit subséquemment. Ce n'est donc pas toujours l'emploi en soi qui motive vers le retour sur le marché du travail, mais bien les inconvénients accompagnant l'assistance sociale, comme l'accès à un revenu convenable, l'impossibilité de se projeter dans le temps et l'espace, de réaliser ses projets personnels et donc de se voir combler un rôle socialement souhaitable (Boucher et coll., 2019a, p. 241).

#### 4.1.2.3.4 MÉFIANCE

La lecture des textes retenus permet aussi de constater une méfiance (Boucher et coll., 2019a; Charlebois, 2019; Charron, 2020; Daigneault & Macé, 2020; Fortin et coll., 2021; Gallié & Côté, 2020; Giguère & Handfield, 2021; Gonin, 2015; Macé et coll., 2019; Vézina, 2021) de différents acteurs à l'égard d'autres personnes avec lesquels ils entretiennent une relation ou encore par rapport à l'aide sociale plus largement. De façon générale, les participants abordent ce facteur lorsqu'ils se retrouvent dans un contexte où ils tentent d'obtenir un financement pour un projet d'études. Gonin (2015) rapporte le verbatim d'un entretien avec deux membres du Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) qui représente bien l'impression de méfiance, de mauvaise foi concernant la Stratégie. Ces membres soulignent que, selon eux, l'aide sociale et les différents programmes qui s'y rattachent portent comme objectif principal le retour vers le marché du travail ; d'ailleurs, ils soulignent que le fait d'avoir l'aide sociale dans le même ministère que celui de l'emploi,

soit dans le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, est assez éloquent à ce sujet. Les participants à cet entretien reconnaissent l'efficacité de plusieurs programmes de la stratégie et soulignent qu'ils ont des rapports seulement avec les individus qui rencontrent des difficultés. Ils rapportent que certaines mesures ou programmes ont été éliminés de la stratégie puisque, selon eux, les problématiques spécifiques visées par ces programmes ne permettent pas l'insertion en emploi à court terme (des participants, pour appuyer leur propos, rapportent en exemple la toxicomanie et un programme de désintoxication) (Gonin, 2015) :

C'est clair qu'une personne qui a un problème de toxicomanie qui arrive à l'aide sociale, elle ne fait pas partie des personnes à aider de manière prioritaire parce que dans l'évaluation des demandes, on vise un maximum de deux ans pour débarquer de l'aide sociale : soit par les prêts et bourses, ou par le marché du travail. Donc si tu arrives avec un autre problème, c'est trop long, tu seras mis de côté. Et si tu as envie de faire quelque chose, mais que c'est trop long, on va te proposer quelque chose de plus court (Gonin, 2015, pp. 12-13)

La question du financement de programmes d'études apparaît comme un facteur générant souvent une méfiance de part et d'autre, c'est-à-dire du côté des agents qui octroient ce financement que du côté des individus bénéficiaires. En effet, des agents interrogés mentionnent entretenir une certaine méfiance quant au niveau de motivation de certaines personnes à s'impliquer dans un programme d'études. Dans leur perspective, il revient au prestataire de convaincre de sa bonne volonté. Des bénéficiaires participant aux études font mention de cette tendance méfiante envers eux ; celle-ci est perçue comme dissuasive la plupart du temps (Charlebois, 2019). Plusieurs participants ont le sentiment d'être contrôlés et épiés en plus de ne pas être informés suffisamment du fonctionnement du système (Boucher et coll., 2019a). De même, comme évoqué plus haut, l'État semble nourrir une méfiance par rapport aux prestataires puisqu'il entame des coupures avant de vérifier la version de l'individu lorsqu'il y a la présence d'erreurs ; il revient alors au prestataire de démontrer sa bonne volonté (Fortin et coll., 2021).

Tel qu'évoqué à la sous-question 2, il y a donc un certain principe de mérite qui semble accompagner la stratégie. Des auteurs considèrent qu'il s'agit là de remettre le « fardeau de la preuve » aux bénéficiaires (Charlebois, 2019; Daigneault & Macé, 2020; Giguère &

Handfield, 2021) (par exemple les rapports médicaux (Giguère & Handfield, 2021) ou la vulnérabilité financière (Charlebois, 2019)). Pour Giguère et Handfield (2021), les personnes vivant une telle expérience seraient plus susceptibles d'abandonner les démarches considérant le niveau d'énergie nécessaire. Les jeunes adultes participant à l'étude de Charlebois (2019) rapportent des propos semblables ; pour obtenir un financement d'Emploi-Québec, ils ont dû démontrer vouloir entreprendre un projet qualifiant conforme aux besoins du marché du travail, à leur personnalité ainsi qu'à leur niveau de motivation, mais aussi faire la preuve qu'ils sont assez vulnérables financièrement pour recevoir cette aide de l'État. Selon l'auteur, cela démontre la finalité d'Emploi-Québec, soit l'insertion professionnelle et non la formation générale des individus (Charlebois, 2019).

En contrepartie à l'impression d'assignation vécue par plusieurs bénéficiaires, il est intéressant de constater le point de vue des agentes d'aide du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale participantes à l'étude de Charron (2020) ; la perception qu'elles ont de leur rôle apporte un éclairage intéressant sur ce que certains auteurs nomment comme des mécanismes d'activation (Boucher, 2021; Boucher et coll., 2019a). En effet, certaines agentes se perçoivent comme une aide stratégique dans le parcours des bénéficiaires, qu'elles dépeignent généralement comme *démunies* matériellement, mais aussi dans leurs capacités à se *débrouiller* (entretenir son image, saisir les opportunités et faire les bons choix pour elles-mêmes). Ainsi, des agentes voient, dans le caractère obligatoire de certaines mesures, un avantage permettant de *forcer* les personnes à se faire aider, bien que ce ne soit pas leur souhait, « une posture paradoxale qui peut être comprise comme une conséquence de leur sentiment d'impuissance face aux difficultés vécues par les personnes à l'aide sociale » (Charron, 2020, p. 35). Voici les propos d'une agente participante à l'étude de Charron (2020) à cet effet :

Pour éviter le cycle, pis que les personnes restent à l'aide sociale, je pense que c'est un aspect positif, que d'offrir la chance à des personnes d'avoir un accompagnement, pis des interventions avec des intervenants. Plus que juste volontaire. Parce que quand... si c'est volontaire, ça se peut que les gens ils pensent qu'ils valent pas assez pour ça, ou qu'ils auront pas quelque chose qui va répondre à leurs besoins''. '' En gros, moi je vois ma job : comment faire pour aider la personne, pour qu'elle ait les

outils, dans un premier temps, pour être capable de devenir sa propre petite agence de placement. Moi ma job c'est ça. Faire en sorte que son cv soit bon, sa technique de recherche d'emploi soit bonne, puis... quand j'peux... j'me dis cette personne-là a pas de qualification, si j'peux la former, j'vais la former. Pour que... moi j'vois ça comme un investissement à moyen terme, tu comprends, on investit sur ces gens-là qui sont démunis (Charron, 2020, pp. 38-39)

#### 4.1.2.3.5 ACCOMPAGNEMENT EFFICACE VERS L'EMPLOI

Certains auteurs mentionnent la relation avec les différents intervenants comme une facette permettant de préciser leurs aspirations ainsi que les façons de les réaliser (Alberio & Tremblay, 2013; Charlebois, 2019), particulièrement pour une jeune clientèle (Alberio & Tremblay, 2013); les projets d'avenir se spécifient et s'organisent au fil du travail et des échanges réalisés avec les intervenants dans leur parcours (Alberio & Tremblay, 2013). Plus encore, des auteurs rapportent des propos qui démontrent que plusieurs bénéficiaires considèrent recevoir un accompagnement efficace vers l'emploi (Alberio & Tremblay, 2013; Boucher et coll., 2019a; Charlebois, 2019; Daigneault & Macé, 2020; Macé et coll., 2019), comme les ateliers de préparation à l'emploi. La gestion du stress par rapport à certaines tâches et l'augmentation de la confiance en soi dans les entreprises d'insertion sont des exemples rapportés (Macé et coll., 2019) :

J'ai trouvé ça triste que la formation se termine. [...] Je me suis ramassée cuisinière le soir. Avec tout mon stress j'ai appris à m'organiser et c'était rendu que je prenais les commandes, que j'appelais aux places pour dire ce qu'il manquait. Je faisais pas mal tout comme il le faut, pas juste serveuse et c'est ça que j'avais aimé. [...] C'est le meilleur programme qu'il n'y a pas eu (Macé et coll., 2019, p. 74)

De plus, le rôle de référence qu'Emploi-Québec peut jouer pour rediriger les individus vers les organismes communautaires ou vers la francisation est bien souligné de manière positive ; ces organismes offrent beaucoup de soutien, notamment aux personnes immigrantes (Macé et coll., 2019). Les mesures de préparation à l'emploi, notamment PAAS-ACTION<sup>11</sup>, sont

---

<sup>11</sup> PAAS-ACTION, soit le Programme d'aide et d'accompagnement social – Action, est défini, par Emploi-Québec, par un programme d'accompagnement et d'activités variés incluant divers thèmes tels que les relations interpersonnelles, la résolution de conflit, la planification budgétaire, etc.

généralement perçues comme une façon de satisfaire les besoins de sociabilité et de reprendre confiance lorsqu'il s'inscrit dans une démarche volontaire, selon plusieurs participants (Boucher et coll., 2019a). Pour les groupes de formations et de recherche en emploi, bien que les avis soient divergents, certains participants à l'étude de Boucher et coll. (2019a) croient que ces formations pourront éventuellement les aider à intégrer le marché du travail. En ce qui concerne les jeunes qui ont reçu un financement d'Emploi-Québec pour un retour aux études, plusieurs considèrent cette mesure comme déterminante dans leur réussite, notamment ceux qui portent des intérêts allant de pair avec les besoins du marché du travail (Charlebois, 2019).

Selon Charron (2020), la culture imposée par le ministère aux agentes, que ce soit à travers les formations ou les outils de travail permettant d'établir la « zone de cohérence » (Charron, 2020, p. 34) entraîne une position par rapport à l'attitude des bénéficiaires. En effet, le refus de participer de bonne foi aux diverses activités proposées est parfois perçu comme irrationnel. Voici les propos d'une agente à ce sujet :

Ils développent des mécanismes de défense, ce qui fait qu'on voit souvent les mêmes patterns, les mêmes raisons, les mêmes défaites... C'est dommage, parce qu'ils comprennent pas, ces gens-là... qu'ils ont pas besoin de nous mentir. On est pas là pour nous autres, on est là pour eux autres. [...] Ceux qui sont marginaux, qui embarquent pas là-dedans, c'est eux qui trouvent ça le plus tough (Charron, 2020, p. 34)

#### 4.1.2.3.6 CONFUSION

Enfin, les articles démontrent une complexité d'accès, une lourdeur administrative et bureaucratique créant une certaine confusion (Boucher et coll., 2019a; Charlebois, 2019; Daigneault & Macé, 2020; Giguère & Handfield, 2021; Vézina, 2021) chez plusieurs acteurs. Pour Gallié et Côté (2020), il est bien connu que l'accès à l'aide sociale représente une « course à obstacles » pour des individus en situation de vulnérabilité. Des bénéficiaires tentant de réintégrer le marché du travail se voient dans l'obligation de rembourser des prestations reçues, ce qui crée plusieurs craintes et incompréhensions :

Au début, j'étais à temps partiel [et je recevais encore des prestations]. Ça, ça a été très compliqué. Ça a été LA chose qui m'a rendu le retour au travail le plus difficile.

Ils m'ont dit qu'ils allaient me donner [un certain montant]. [...] Le premier chèque : je l'ai encaissé, puis ils m'ont envoyé un papier comme quoi il fallait que je le rembourse. [...] Après ça, j'ai continué à recevoir des chèques que je n'ai pas encaissés pendant quatre mois. [...] Puis, neuf mois plus tard, on m'a envoyé un papier comme quoi il fallait que je rembourse tous ces chèques-là (Macé et coll., 2019, p. 72).

Il semble qu'il soit « éprouvant » (Charlebois, 2019, p. 188) de faire les démarches pour recevoir le financement, tel que le démontrent les propos de cette participante à l'étude de Macé (Macé et coll., 2019) :

J'ai réussi à avoir une [contrainte temporaire], mais étant donné que je n'avais pas de diagnostic précis à mon problème, mon médecin avait plus accentué le côté dépressif. Alors ça a passé pour trois mois, mais après, ça n'a pas été reconduit. [...] Ce n'est pas facile d'avoir des contraintes à l'emploi quand tu es sur l'aide sociale. Ça prend des diagnostics en béton (Macé et coll., 2019, p. 70).

À cet égard, l'article de Daigneault et Macé (2020) concernant le *Supplément à la prime au travail*<sup>12</sup>, démontre bien ce qui est abordé de façon implicite à travers d'autres écrits ou dans le discours de certains participants. Pour commencer, plusieurs bénéficiaires rapportent avoir de la difficulté à saisir s'ils peuvent tirer avantage de cette mesure ou non :

Je pense que la plupart des gens dans cette situation ne sont pas capables de comprendre un document aussi complexe, et de voir s'il y a un avantage pour eux ou pas. [...] Si c'est une avance sur la déclaration d'impôt et si on ne peut pas vraiment savoir ce que sera la déclaration d'impôt, alors il y a un risque de devoir rembourser quelque chose [...] Quand on vient de quitter l'aide sociale, [...] on est pauvre [...] : la dernière chose qu'on veut, c'est de devoir rembourser quelque chose (Daigneault & Macé, 2020, p. 531) [notre traduction]

---

<sup>12</sup> La mesure de Supplément de prime au travail représente un montant mensuel de 200 \$ pouvant être accordé sur une période maximale de 12 mois

L'étude démontre que les bénéficiaires ont tendance à percevoir la mesure comme utile pour aider d'autres personnes. Toutefois, ils considèrent généralement que la valeur et la durée limitée de la prestation ne font pas ou n'ont pas fait de différence pour eux au moment de quitter l'aide sociale, principalement puisqu'elle n'assure pas leur sécurité financière (Daigneault & Macé, 2020). D'autres bénéficiaires mentionnent que l'accès à la mesure peut être long et complexe. En effet, des documents administratifs et papiers médicaux sont nécessaires tout comme plusieurs appels ou visites dans les bureaux d'Emploi-Québec, ce qui peut être assez ardu pour un individu qui tente de s'insérer en emploi : « Vous devez tout noter si vous ne voulez pas perdre le contrôle. Pour dire les choses franchement, j'ai passé autant de temps au téléphone avec Emploi-Québec qu'à faire des entretiens d'embauche » (Daigneault & Macé, 2020, p. 534) [notre traduction].

De même que chez les personnes bénéficiaires, plusieurs agents de premières lignes participants à l'étude (tel que des agents d'aide à l'emploi et des agents d'aide financière) rapportent une confusion au sujet de la mesure ; parfois puisqu'ils croient qu'en faire la promotion ne fait pas partie de leurs tâches, d'autres fois puisqu'ils ne se sentent pas outillés pour le faire ou même puisqu'ils en ignorent l'existence. Des agents de premières lignes mentionnent qu'ils ne font pas activement la promotion de cette mesure puisqu'ils ont l'impression qu'elle s'applique à une fraction des bénéficiaires. Plus encore, plusieurs agents mentionnent douter de l'efficacité de la mesure et du poids qu'elle puisse avoir dans la décision de quitter l'aide sociale pour une insertion sur le marché du travail. D'ailleurs, les propos d'un participant bénéficiaires supportent cette idée : « Cela n'aurait pas d'impact significatif sur mon désir de retourner travailler ou non, mais cela m'inciterait probablement à rester sur le marché du travail une fois que j'aurais pris ma décision » (Daigneault & Macé, 2020, p. 533) [notre traduction]. Finalement, les participants rapportent un fait intéressant ; ils mentionnent que, de façon générale, des circonstances personnelles telles que des problèmes de santé mentale, des responsabilités familiales et un manque de confiance en soi les empêchent de s'insérer sur le marché du travail et que leurs propres motivations intrinsèques sont plus importantes dans leur choix de quitter l'aide sociale que tout incitatif financier : « J'essaie déjà de trouver un emploi, alors le [SPT] ne change pas ma motivation à chercher un emploi [...] C'est un supplément, qui m'aide. La première de mes priorités, c'est l'autonomie, c'est la liberté » (Daigneault & Macé, 2020, p. 534) [notre traduction].

Toutefois, la mesure de Supplément de prime au travail aide plusieurs anciens bénéficiaires à couvrir leurs dépenses liées au commencement d'un emploi, comme le transport, la garde d'enfants, les tenues de travail et l'alimentation ce qui leur permet de vivre un moins haut niveau de stress par rapport à leur finance et de se concentrer sur leur nouvel emploi. D'autres perçoivent cette mesure non pas comme un revenu, tel qu'en est l'objectif de la mesure (Daigneault & Macé, 2020), mais plutôt comme un *bonus* destiné à acheter quelque chose qui leur fera plaisir au-delà des biens de première nécessité, ce qu'ils apprécient (Daigneault & Macé, 2020).

Autrement, des bénéficiaires abordent une situation qui leur paraît *abusive* et qui semble créer une certaine incompréhension de leur part. En effet, plusieurs soulignent les subventions salariales offertes à certains employeurs ; ils considèrent que cette mesure ne soutient pas réellement leur insertion en emploi puisqu'ils croient que plusieurs employeurs utilisent l'aide financière accordée pour obtenir de la main-d'œuvre temporaire sans les embaucher à long terme (Boucher et coll., 2019a). Plus encore, cette initiative pourrait parfois créer des parcours circulaires entre le marché du travail et l'aide sociale :

J'[étais] très très très très bonne vu que j'avais toujours travaillé dans le commerce [...] J'avais fait un record là, [l'employeur] disait : « je n'ai jamais vu ça. Je n'ai jamais vu ça une vente pareille, comment ça se fait que t'es allée chercher un 5000 \$ ». Et j'ai été renvoyée pareil [à la fin de la subvention] (Boucher et coll., 2019a, p. 250)

Presque tous mes emplois ont été des programmes d'employabilité, subvention salariale, presque tous. [...] rendue à 58 ans, je veux dire qu'il n'y a pas eu d'emplois au bout des 26 semaines. [...] si l'aide sociale était vraiment là pour aider les gens à aller sur le marché du travail, j'aurais dû [pouvoir continuer] (Boucher et coll., 2019a, p. 250).

## 4.2 RÉSULTATS DES ANALYSES DOCUMENTAIRES

### 4.2.1 DESCRIPTION STATISTIQUE DES RÉSULTATS

Aux fins de l'étude, 31 documents sont retenus et utilisés dans l'une ou l'autre des analyses documentaires (voir Tableau 2). De ces documents, 20 sont des documents audiovisuels (publicités, court-métrage et consultation particulière de l'Assemblée nationale), six sont des documents audio (entrevues radiophoniques, podcast) et cinq sont des documents textuels.

**Tableau 2. Liste des documents retenus**

#	Auteurs	Sous-question 2	Sous-question 3
1	(Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLP), 2016)	X	X
2	(Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec, (ROCAJQ), 2016)	X	X
3	(Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre, (COCDMO), 2016)	X	X
4	(Regroupement québécois des organismes pour le développement de l'employabilité, (RQUODE), 2016)		X
5	(Collectif pour un Québec sans pauvreté (CQSP), 2016)	X	X
6	(Regroupement des Auberges du cœur du Québec (RACQ), 2016)	X	X
7	(Réseau des services spécialisés de main-d'œuvre (RSSMO), 2016)	X	X
8	(Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ), 2016)	X	X
9	(Manufacturiers et Exportateurs du Québec (MEQ), 2016)	X	
10	(Conseil du patronat du Québec (CPQ), 2016)	X	
11	(Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), 2016)	X	
12	(Centrale des syndicats du Québec (CSQ), Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), Confédération des syndicats nationaux (CSN), Centrale des syndicats démocratiques (CSD), 2016)	X	
13	(F. Blais & Petitclerc, 2018)	X	X
14	(Emploi-Québec, 2011c)	X	
15	(Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), 2020a)	X	
16	(Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), 2020b)	X	
17	(Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), 2020c)	X	
18	(Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), 2020d)	X	
19	(Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), 2020e)	X	
20	(Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), 2020f)	X	

21	(Emploi-Québec, 2011a)	X	
22	(Emploi-Québec, 2011b)	X	
23	(Petitclerc, 2019)		X
24	(Petitclerc & Noiseux, 2020)		X
25	(Gaulin, Fortier, & Rivard-Beaudoin, 2022)		X
26	(Namian, 2020)		X
27	(Collectif pour un Québec sans pauvreté (CQSP), 2022)		X
28	(Groupe de recherche et de formation sur la pauvreté au Québec (GRFPQ), 2014)		X
29	(Gaudet, Groupe de recherche et de formation sur la pauvreté au Québec (GRFPQ) & McAll, 2010)		X
30	(Collectif pour un Québec sans pauvreté (CQSP), 2020)		X
31	(Létourneau, 2023)		X

#### 4.2.2 DESCRIPTION QUALITATIVE DES RÉSULTATS

Les données récoltées à travers les documents retenus permettent de remarquer certaines tendances générales répondant aux sous-questions de recherche. Les résultats qui suivent sont classés selon les sous-questions auxquels ils tentent de répondre. La figure 6 fait état d'une synthèse de ces résultats.

*Figure 6. Synthèse des résultats des analyses documentaires*

<u>Sous-question 2</u>	<u>Sous-question 3</u>
Les aspirations doivent nécessairement s'inscrire dans un projet professionnel	Le caractère coercitif représente un obstacle aux aspirations
La prépondérance de l'agent dans l'orientation à donner au cheminement	Les difficultés administratives représentent un obstacle à la réinsertion
La responsabilité repose principalement sur la personne	Les acteurs concernés ressentent un manque de considération de la part du ministère
La stratégie porte peu de considération pour l'agentivité des prestataires	Le faible financement fait obstacle aux aspirations

#### 4.2.2.1 RÉSULTATS DE LA SOUS-QUESTION 2 (ORGANISATION GOUVERNEMENTALE)

La première analyse documentaire vise à répondre à la sous-question 2, soit « *De quelle façon la stratégie a tenu compte jusqu'à maintenant des aspirations des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale ?* ». Des 31 documents, 21 détiennent des informations sur le sujet.

##### 4.2.2.1.1 LES ASPIRATIONS DOIVENT NÉCESSAIREMENT S'INSCRIRE DANS UN PROJET PROFESSIONNEL

Les différents documents retenus démontrent que la stratégie circonscrit le champ des aspirations spécifiquement à des projets professionnels. En effet, différents représentants du ministère démontrent que, pour la stratégie, l'emploi est perçu comme la solution ultime aux difficultés vécue par les prestataires et doit être atteint le plus rapidement possible. Ainsi, le marché du travail est la voie à prioriser avec urgence pour favoriser la sortie de la pauvreté (Sam Hamad, en audience avec le RSSMO, 2016) et l'insertion sociale des personnes aptes au travail (Emploi-Québec, 2011c) ; c'est l'idée qui est mise de l'avant dans les documents de référence concernant la philosophie d'intervention à l'intention des agents du ministère. La totalité des interventions porte l'objectif du marché du travail.

Le message général semble être que le ministère souhaite « donner » (Sam Hamad, en audience avec le CQSP, 2016) ou « redonner » (Sam Hamad, en audience avec le FCPASQ, 2016) la dignité aux prestataires par le biais du marché du travail. Il est donc possible de soutenir que le ministère considère que le statut de prestataires n'accorde pas cette dignité. D'ailleurs, lors d'une discussion en chambre parlementaire avec le CCLP (2016), le ministre questionne la stigmatisation qu'entraînerait le caractère coercitif du programme Objectif Emploi :

Aujourd'hui, si quelqu'un refuse [...] une aide, un parcours quelconque, bon, il a le droit de refuser, est-ce qu'il est plus stigmatisé aujourd'hui que si on lui demande d'adhérer à un parcours, de participer à une activité, à un cheminement pour faire évoluer...? (François Blais, en audience avec le CCLP, 2016)

L'urgence du retour en emploi est une autre caractéristique importante du discours du ministère. Tant les acteurs du ministère que la stratégie d'intervention semblent encourager la réintégration rapide en emploi des prestataires : « Faut pas dire « Bien là, t'es pas prêt, on

va attendre, on va attendre ». Attendre quoi ? Il n'y a pas de temps d'attente pour la dignité d'une personne » (Sam Hamad, en audience avec le RSSMO, 2016). Selon la stratégie d'intervention du ministère, le prestataire doit être amené très rapidement à identifier un projet professionnel. En effet, l'organisation considère même que l'étape *d'établissement de la relation* entre l'agent et le prestataire se conclut lorsque l'agent reformule la situation recherchée par le prestataire, c'est-à-dire dans les premières minutes de la première et seule rencontre prévue pour l'établissement d'un Parcours (Emploi-Québec, 2011c). La philosophie d'intervention considère donc que l'identification d'un projet est préalable à la relation de confiance.

Le message général qui émane des documents semble être que le marché du travail est la solution ultime et unique aux situations de pauvreté, d'exclusion sociale ou d'autres difficultés vécues par les prestataires : « Il faut briser le cercle vicieux de l'aide sociale, et l'emploi est le meilleur moyen de se sortir de la pauvreté, surtout de gagner la dignité » (Sam Hamad, en audience avec le CQSP, 2016). Ainsi, leurs projets et aspirations doivent nécessairement s'inscrire dans un parcours sur le marché du travail. D'ailleurs, le ministère a produit plusieurs courtes publicités vidéo à l'intention des prestataires. Ces vidéos sont de courts témoignages d'individus ayant réintégré le marché du travail après un passage par l'aide sociale. La totalité des segments sélectionnés aux fins des publicités présente des histoires de succès de retour en emploi. Lorsque mis en interaction avec les autres documents retenus, ces publicités semblent démontrer une intention de souligner au maximum les avantages du travail salarié, de le présenter comme la solution à différentes difficultés nommées préalablement par les prestataires. Par exemple, certaines vidéos abordent des thèmes reliés à la fierté, la valorisation et l'accomplissement procuré par le travail tandis que d'autres soulignent le sentiment d'inclusion ou d'épanouissement procuré par l'emploi salarié : « Je suis beaucoup plus épanoui que quand je ne travaillais pas » (MESS, 2020d). L'intérêt financier ainsi que la possibilité de réaliser certains projets personnels sont, eux aussi, mis de l'avant : « (...) puis en ayant des sous, j'ai des petits rêves qui se réalisent » (MESS, 2020f). De plus, des vidéos valorisent le travail réalisé par des personnes vivant avec une situation d'handicap : « C'est une fierté de dire que oui, j'ai un handicap physique, mais que malgré ça, je me lève cinq jours par semaine puis que je viens travailler » (MESS, 2020f).

Bien que la stratégie encourage fortement le retour rapide en emploi pour répondre aux difficultés rencontrées, il semble que rien n'est prévu pour les personnes vivant avec des contraintes sévères et permanentes au travail, mise à part une légère augmentation de leurs prestations. Selon la logique de la stratégie, cela suggère que cette catégorie de prestataires est condamnée à vivre en situation d'exclusion sociale ; aucun moyen n'est prévu pour « redonner la dignité » (Sam Hamad, en audience avec le FCPASQ, 2016) à ces individus.

#### 4.2.2.1.2 LA PRÉPONDÉRANCE DE L'AGENT DANS L'ORIENTATION À DONNER AU CHEMINEMENT

Les différents documents retenus démontrent la centralité de l'agent dans le parcours des prestataires à l'aide sociale. Il est important de mentionner que ceci est ce qui est prévu par la stratégie et non nécessairement ce qui est observé sur le terrain ou ce qui est souhaité par les agents. En effet, des documents retenus à la première étape de cette recherche démontrent que le travail effectué par ceux-ci varie considérablement d'un agent à l'autre (Charron, 2020). Toutefois, cela est principalement dû au fait que ces agents trouvent, de manière autonome, des moyens informels pour pallier aux difficultés qu'ils entrevoient dans la stratégie.

Comme mentionné précédemment, la relation avec les prestataires est entamée dans un contexte où le gouvernement considère que l'insertion en emploi est un moyen pour redonner la dignité aux prestataires. Au-delà des guides d'interventions destinés aux agents, les ministres responsables tiennent, à différentes reprises, des propos démontrant un intérêt pour l'orientation des prestataires vers certains métiers :

[...] on va offrir aux gens une opportunité, dire : Regarde, cette opportunité-là, si tu as le goût de devenir soudeur, il y a une opportunité. Ça peut aider les gens à choisir, des fois, des métiers, quand il y a un avenir, puis un espoir, puis un rêve qu'ils peuvent réaliser (Sam Hamad, en audience avec la CSQ et coll., 2016)

Mais choisir là, c'est gros. Puis des fois, il faut aider les gens à choisir. Puis il faut s'asseoir avec eux autres et dire « Regarde, on va t'aider, on va travailler ensemble. Peut-être qu'au début, ça (te) tente pas ». Puis nous autres, ça arrive, ça arrive le matin que ça nous tente pas, pour toutes sortes de raisons. Mais collectivement, quand vous vous assoyez avec eux autres, un moment donné ça leur tente pas, ça se peut que ça

leur tente pas. (...) Mais là, il faut les aider à choisir. Il faut travailler avec eux (Sam Hamad, en audience avec le RSSMO, 2016)

La stratégie met l'accent sur l'alliance de travail entre l'agent et le prestataire dans les guides destinés aux agents. Il est mentionné que l'évaluation de la personne s'appuie sur des principes de l'approche humaniste et doit être basée sur une alliance de travail entre ces deux acteurs (Emploi-Québec, 2011c). Concrètement, cela signifie que le processus d'évaluation est conjoint entre le prestataire et l'agent : ils décident ensemble de la pertinence d'établir un Parcours<sup>13</sup> et « doivent arriver à une vision partagée » (Emploi-Québec, 2011c). Toutefois, il est aussi textuellement mentionné dans le guide d'intervention que l'agent est responsable du cheminement de la personne vers l'emploi, élabore lui-même un plan d'intervention et convient lui-même de l'accompagnement requis (Emploi-Québec, 2011c). D'ailleurs, en vue de l'évaluation de l'employabilité, les documents d'appui à l'intervention proposent d'accorder l'importance principale au degré de motivation de la personne, ce qui est largement subjectif, notamment dans ce contexte où il y a présence d'un caractère obligatoire. Les agents sont invités à sonder la motivation des prestataires et leur volonté à participer activement à leur Parcours, dès les premières minutes de la première et seule rencontre en vue de l'établissement de celui-ci. Bien que la base des motivations soit définie plus loin par la philosophie d'intervention comme les compétences, intérêts, valeurs ou préférences, il est tout de même demandé aux agents d'évaluer la motivation et la mobilisation du prestataire à l'aide de toute information « verbale et non verbale, vérifiable ou intuitive » (Emploi-Québec, 2011c) au moment d'annoncer le but de l'entretien. Le ministère s'attend donc à ce que le prestataire démontre sa mobilisation dès les premières minutes de la première rencontre obligatoire avec son agent, bien avant d'aborder la quelconque motivation qu'il peut entretenir par rapport à son retour au travail.

Il apparaît important de mentionner qu'à plusieurs reprises, différents acteurs du gouvernement soulignent qu'il n'est aucunement question, dans la stratégie, d'obliger une personne vers un parcours quelconque. Toutefois, il faut aussi mentionner que les intentions des agents semblent assez peu standardisées, ce qui peut comporter des avantages comme

---

<sup>13</sup> Le Parcours est défini, par Emploi-Québec, comme « un processus dynamique d'accompagnement, pouvant comprendre une ou un ensemble d'activités convenues entre un agent d'aide à l'emploi et un client dans le but de l'accompagner tout au long de sa démarche vers l'emploi » (Emploi-Québec, 2011c, p. 3)

des désavantages. En effet, il a précédemment été élaboré que la fine latitude qui est accordée aux agents peut laisser place à des initiatives intéressantes en regard des prestataires (Charron, 2020). Toutefois, le fonctionnement de la stratégie laisse aussi présager que l'agent est l'acteur sur qui la décision finale repose en ce qui a trait notamment à l'évaluation de la motivation, des intérêts, des raisons valables pour le refus d'une démarche ou encore sur la capacité à s'insérer en emploi. On comprend alors que l'expérience du prestataire repose, de façon considérable, sur plusieurs facteurs hors de son contrôle tel que la compréhension qu'aura l'agent par rapport à sa situation, mais aussi sur sa propre capacité à négocier avec celui-ci. De plus, plusieurs mécanismes sont mis en place pour *décourager* les prestataires de refuser ou de faire marche arrière. En effet, bien qu'une grande importance soit accordée à la *relation de confiance* entre l'agent et le prestataire en vue de stimuler la motivation et la mobilisation, la lecture du guide d'intervention permet de constater qu'en cas de *non-conformité* (refus d'entreprendre une démarche vers l'emploi sans raison valable, abandon de la démarche entreprise), l'agent doit référer le dossier du prestataire à un agent de conformité afin que celui-ci prenne en charge le dossier et applique des pénalités. Cette méthode apparaît en décalage et même en contradiction avec l'intention de créer une alliance pour stimuler la motivation et la mobilisation dans une approche qui prétend s'appuyer sur des principes humanistes.

#### 4.2.2.1.3 LA RESPONSABILITÉ REPOSE PRINCIPALEMENT SUR LA PERSONNE

À travers les différents documents, il est plutôt évident que le ministère considère que la responsabilité de réinsertion, tant sociale que professionnelle, repose principalement sur les prestataires. Ses diverses interventions semblent formées en ce sens. En effet, lors des débats en chambre parlementaires en vue de la création d'Objectif Emploi, les ministres qui se sont succédés sont bien clairs concernant l'obligation des parcours : les prestataires ont le droit au refus et il n'est pas question de leur imposer un programme ou un emploi. Toutefois, des nuances sont apportées quant à la responsabilité du prestataire par rapport à *la société*. En effet, en cas de refus, le prestataire doit s'attendre à une répercussion négative :

« Quand la société investit, puis on demande un effort à quelqu'un, je pense que la personne doit faire l'effort... doit faire l'effort à sa mesure. Puis si la personne décide elle-même de ne pas faire l'effort, c'est pas la société qui a décidé de la couper, c'est

elle-même la personne qui a décidé de ne pas faire l'effort et subir les conséquences. Subir les conséquences pour des gens qui sont aptes à aller travailler » (Sam Hamad, en audience avec le CQSP, 2016)

Ce droit de refus souligné à plusieurs reprises comporte donc une certaine limite. En effet, comme le ministère émet des conséquences importantes compte tenu du contexte, soit le fait de diminuer considérablement en deçà du strict minimum la prestation des personnes, celles-ci se retrouvent devant peu d'autres possibilités que d'accepter de s'engager. Les propos évoqués ici s'apparentent donc plutôt à l'illusion d'un choix qu'à un réel choix libre et éclairé puisqu'on y insère la menace d'une conséquence importante. De plus, les propos évoqués font probablement référence à la coupure de la prestation, mais ils peuvent aussi être compris en termes d'exclusion sociale : ce n'est pas *la société* qui décide d'exclure une personne, mais bien celle-ci qui ne fait pas l'effort de s'inclure par le travail.

De même, dans l'évaluation du choix professionnel d'une personne qui n'a pas établi de choix ou identifié d'emploi recherché, la première question que la philosophie d'intervention propose de poser est : « Que comptez-vous faire pour déterminer un choix professionnel ? ». Cela suggère que, bien que l'agent soit présenté aux prestataires comme la personne-ressource responsable de leur cheminement vers l'emploi et ayant plusieurs ressources à leur disposition en ce sens (tel que des services professionnels d'orientation), il en va de la responsabilité des prestataires de déployer des méthodes visant à déterminer leurs choix professionnels, et ce, dans un temps restreint.

L'approche d'intervention s'avère très riche en informations sous forme d'annexes pour accompagner le travail des agents. Toutefois, l'ensemble des sujets présentés laisse entendre que la difficulté est principalement au niveau des prestataires eux-mêmes. Par exemple, des annexes sont présentées sur les stratégies d'interventions possibles devant les mécanismes d'autoprotection des prestataires, mais aucune information n'est fournie au sujet des problèmes socioéconomiques ou psychosociaux pouvant créer des barrières à l'emploi, si ce n'est que le fait de mentionner qu'une faible situation économique est une barrière importante au travail (Emploi-Québec, 2011c). D'ailleurs, les vidéos émises par le ministère destiné aux prestataires tendent à placer la responsabilité principalement sur eux en laissant entendre qu'ils représentent leur seule barrière à l'emploi : « Pour réintégrer le travail, il faut juste

accepter de recevoir de l'aide » (MESS, 2020b) ; « Persévérez. Un jour, le déclic va se faire vers l'emploi » (MESS, 2020c).

#### 4.2.2.1.4 LA STRATÉGIE PORTE PEU DE CONSIDÉRATION POUR L'AGENTIVITÉ DES PRESTATAIRES

La lecture des documents démontre une réelle tentative de mobiliser les primodemandeurs à s'engager volontairement dans la démarche, bien que celle-ci soit obligatoire. Toutefois, la justification apportée par le gouvernement à cet effet, notamment lors des débats avec les représentants d'organismes communautaires en chambre parlementaire, est que sans réelle contrainte, une personne n'aura pas l'initiative de réintégrer le marché du travail (François Blais, en audience avec la COCDMO, 2016) ou encore abandonnera la démarche en cours de route (Blais et Petitclerc, 2018 ; François Blais, en audience avec la COCDMO, 2016). Plus encore, les ministres responsables perçoivent le fait de ne pas imposer une démarche comme le fait de *laisser tomber* les prestataires :

Nous autres, au contraire, on la laissera pas tomber cette personne-là. On va s'occuper d'elle. [...] Il faut pas qu'il parte avec son sac [de vêtements], qu'il reste dans la misère. Ce que nous voulons faire, il faut prendre soin immédiatement de cette personne-là (Sam Hamad, en audience avec le RSSMO, 2016)

Lors des discussions en vue de la création du projet de loi (pour Objectif Emploi), le ministère soutenait que la participation des prestataires dans les mesures d'aide à l'emploi était trop peu élevée, ce qui justifiait l'introduction du caractère obligatoire de l'engagement des primodemandeurs (François Blais, en audience avec la COCDMO, 2016). L'objectif du ministère est en fait « [d'] éveiller la motivation de la personne, la convaincre de s'activer à l'amélioration de sa situation » (Emploi-Québec, 2011b). Ainsi, il tente de favoriser l'engagement des prestataires (Emploi-Québec, 2011c), malgré leur réticence (Sam Hamad, en audience avec le RSSMO, 2016), ce qui constitue le plus grand *défi* de la stratégie (Emploi-Québec, 2011c) : « On veut encourager ceux et celle qui ne veulent pas, au début, on veut les encourager à accepter » (Sam Hamad, en audience avec le RACQ, 2016). Pour ce faire, au-delà de la contrainte financière, la philosophie d'intervention propose plusieurs interventions visant à responsabiliser le prestataire face aux objectifs et aux activités dans lesquelles il s'est engagé afin que celui-ci développe une plus grande autonomie dans son

cheminement vers l'emploi (Emploi-Québec, 2011c). À cet effet, il semble important de mentionner une tendance émanant des documents retenus, soit le fait de généraliser ou de minimiser l'importance des situations vécues. D'abord, dans les échanges entre le ministère et les groupes militants en chambre parlementaire, on remarque plusieurs généralisations de la part des ministres, tel que le fait que les prestataires d'aide sociale détiennent principalement ce statut en raison de leur histoire familiale (Sam Hamad, en audience avec le CQSP, 2016 ; Sam Hamad, en audience avec le RSSMO, 2016). On considère de plus que les abandons, par exemple des programmes d'études, cachent des raisons futiles : « [Les prestataires] abandonnent pour des raisons parfois qui sont, disons, parfois superficielles, admettons-le » (François Blais, en audience avec la COCDMO, 2016). De plus, les explications mises de l'avant dans la philosophie d'intervention du ministère portent une explication particulière de la situation des prestataires pour les agents :

Plusieurs personnes, ayant vécu une histoire d'échec, deviennent prisonnières de leur passé et ne peuvent envisager leur avenir autrement. Elles se réfugient alors dans un présent sécurisant qui ne menace pas leur estime d'elles-mêmes déjà fragilisée par les échecs essuyés au cours de leurs expériences socioprofessionnelles. Ce faisant, même si la qualité de vie est moindre, elles ne souffrent pas. Comme ces personnes ne peuvent entrevoir un avenir différent, la démarche d'insertion professionnelle peut sembler une nouvelle occasion de subir l'échec. Dans un tel contexte, comment s'y prendre pour éveiller la motivation de la personne, la convaincre de s'activer à l'amélioration de sa situation ? (Emploi-Québec, 2011b)

La lecture émise ici de la situation de plusieurs prestataires semble laisser peu de place à l'autonomie : elle entend qu'ils aient peu d'intérêt à améliorer leur situation ou à créer des projets d'avenir. Ainsi, la stratégie tend à présenter et à percevoir les prestataires comme des individus dépourvus d'une tendance naturelle vers l'amélioration de leur situation. Plusieurs ne peuvent se relever des expériences difficiles qu'ils ont vécues et ont peu de capacité à créer des projets d'avenir. L'intervention d'un acteur extérieur est donc nécessaire pour les responsabiliser et leur « redonner leur dignité » (Sam Hamad, en audience avec le FCPASQ, 2016) ; pour ce faire, ils doivent simplement accepter de recevoir l'aide du ministère (MESS, 2020b). Cette image véhiculée par la stratégie laisse entrevoir une faible considération pour

l'agentivité des prestataires, leur capacité à cultiver des aspirations et à aller de l'avant en posant eux-mêmes des actions pour améliorer leur situation.

#### 4.2.2.2 RÉSULTATS DE LA SOUS-QUESTION 3 (ORGANISATIONS MILITANTES)

La deuxième analyse documentaire vise à répondre à la sous-question 3, soit « *Quelle est la perception des acteurs concernés par la stratégie en regard de l'atteinte des aspirations ?* ».

Des 31 documents, 18 détiennent des informations sur le sujet. Avant de présenter les résultats, il semble important de mentionner d'emblée que les organisations militantes ou les différents acteurs se disent ouvertement favorables aux objectifs de la stratégie, soit d'accompagner les prestataires vers le marché du travail de façon efficace. Toutefois, les méthodes utilisées à cet effet sont la cible de plusieurs critiques.

##### 4.2.2.2.1 LE CARACTÈRE COERCITIF REPRÉSENTE UN OBSTACLE AUX ASPIRATIONS

Toutes les organisations ou leur représentant mentionnent le caractère coercitif de la stratégie actuelle envers les primodemandeurs comme un obstacle majeur aux aspirations. Certains groupes soulèvent des questions de morale en regard de cette obligation (CQSP, 2016) alors que d'autres la qualifient d'illégale en se référant à la Charte des droits et libertés (notamment le droit au travail librement choisi et le droit à la protection) (CCLP, 2016; FCPASQ, 2016). De façon générale, la liberté de choix est une des préoccupations principales des groupes. En plus de restreindre la personne à initier une démarche, certains groupes craignent que, dans bien des cas, les prestataires soient contraints d'accepter des emplois ne leur convenant pas (CCLP, 2016; RQUODE, 2016), principalement par la crainte de perdre leurs allocations (RQUODE, 2016). À ce sujet, les représentants du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2016) font valoir que l'intérêt des prestataires envers les mesures peut fluctuer selon les situations vécues :

Vous savez, la motivation des gens à entrer dans une mesure, ce n'est pas linéaire, hein, il y a comme des opportunités. Et c'est un peu pour ça qu'on a des difficultés avec l'aspect coercitif, parce que, dans le fond, c'est comment on offre la bonne mesure à la bonne personne, mais au bon temps, au moment où, lui, c'est propice de pouvoir intégrer, pour avoir le meilleur résultat (CCLP, 2016)

À la lumière de ces propos, l'obligation de participation apparaît plutôt contradictoire. Plus encore, les représentants du Regroupement des Auberges du cœur du Québec (2016) soulignent que la possibilité de révision des plans d'intégration<sup>14</sup> est écartée du projet de loi :

Et il y a aucun mécanisme prévu de révision de ces plans-là. Si la personne refuse le plan qui lui sera proposé, excusez-moi l'expression, mais c'est « Just too bad ». Il y a aucune possibilité de réviser les plans qui seront déterminés par les agents. C'est l'agent qui va avoir les derniers mots sur la façon dont, la personne, on lui propose de « se sortir » de la pauvreté (RACQ, 2016)

En effet, même après le premier bilan du programme Objectif Emploi, aucune possibilité de révision n'est prévue pour les prestataires. Cela suppose donc que l'intégration du prestataire soit dépendante du jugement de l'agent à son égard ; les agents ont donc une position d'autorité particulière en regard des aspirations des prestataires, ce qui sera l'objet d'une prochaine catégorie dans les résultats. Plusieurs groupes mentionnent que, bien que le contexte de coercition soit appliqué, les prestataires réticents ou désengagés ne s'impliqueront pas dans les mesures qui leur sont imposées. Pour le Collectif pour un Québec sans pauvreté (2016), le contexte obligatoire conduit plus souvent à une implication dans des mesures de très courte durée, contrairement à une approche volontaire. L'obligation encouragerait les prestataires à choisir les mesures les plus courtes, parfois non adaptées à leurs situations. Ces mesures pourront, à court terme, leur permettre de trouver un emploi qu'ils perdront rapidement par la suite. Ces affirmations soulèvent des questions au sujet de la pertinence de la mesure en regard de l'insertion durable :

Ce n'est pas l'acte physique qui est important, c'est d'être engagé et d'être là pour de vrai. Ce n'est pas d'aller faire, entre guillemets, son temps dans une entrevue de comment je fais mon C.V. qui va être une réussite pour l'État québécois, puis une avancée réelle vers l'employabilité, puis combler la pénurie de main-d'œuvre. D'après moi, ça, c'est simplement : La personne va y aller, mais est-ce qu'elle va être un vrai participant dans le sens engagé ? (COCDMO, 2016)

---

<sup>14</sup> Le plan d'intégration est le plan d'intervention personnalisé préparé pour la personne et tenant compte des obstacles, du profil, des besoins, des compétences, des aptitudes, du type d'emploi recherché et des caractéristiques du marché du travail (Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2023)

Finalement, les critiques soulevées au sujet de la coercition amènent les organisations militantes à se questionner sur la qualité de l'accompagnement et celle des services qui sont offerts dans un tel contexte de coercition. En effet, des organisations mentionnent qu'à leur avis, la qualité de l'évaluation est à revoir, notamment celle des primodemandeurs. D'emblée les balises appliquées à ces rencontres sont plutôt restrictives. Les agents disposent d'un temps très restreint pour créer le plan d'intégration avec la personne (soit une rencontre, deux lors de cas exceptionnel). Cela signifie que lors de cette rencontre, un lien de confiance minimal doit idéalement être créé avec le prestataire afin que celui-ci soit en mesure de s'ouvrir sur ses intérêts, aptitude, compétences et valeurs, plus encore lorsque cela est fait dans un contexte obligatoire. « Ce genre d'évaluation-là, nous, ça peut prendre des semaines avant qu'une personne s'ouvre, crée un lien de confiance, puis il faut pas le prendre à la légère » (RACQ, 2016). Des organisations soulignent la difficulté que cette balise engendre, dès le premier contact de la personne avec les mesures :

Ces jeunes ont vécu un moment d'exclusion sociale, parfois cette exclusion date de l'enfance. Certains ont des phobies, des problèmes temporaires, ils sont souvent en rupture familiale, n'ont pas d'amis, se méfient de tout le monde, sont confrontés... et ils ne raconteront pas leurs difficultés ou leurs contraintes à l'emploi à une personne qu'ils ne connaissent pas. [...] Nous voyons mal comment un agent qu'ils ne connaissent pas peut identifier en une rencontre d'évaluation les besoins exacts du jeune et établir ensuite un plan d'accompagnement adéquat l'aidant à trouver un emploi convenable. Même pour les intervenants qui suivent les jeunes depuis des mois, il demeure très difficile de faire un tel plan (ROCAJQ, 2016)

Ainsi, les services semblent répondre peu aux besoins des prestataires, principalement en raison de l'aspect obligatoire. Il apparaît important de mentionner ici que lors de son dernier bilan ministériel d'Objectif Emploi, le ministère a manqué l'occasion d'évaluer la qualité de son programme. En effet, le Collectif pour un Québec sans pauvreté déplore que le ministère ait principalement décrit le fonctionnement du programme au lieu d'élaborer une analyse permettant d'évaluer si celui-ci répond aux objectifs (2016).

Au-delà de leurs critiques, les organisations soulignent plusieurs clés utilisées par la stratégie avec lesquelles ils sont favorables. De façon générale, la plupart mentionnent être tout en fait

en accord avec les intentions de soutien et d'accompagnement de la stratégie (CCLP, 2016), notamment d'intensifier l'aide offerte aux primodemandeurs (RQUODE, 2016). Toutefois, ils sont en désaccord avec les moyens proposés par le ministère. En effet, les groupes semblent considérer que les personnes sont elles-mêmes capables de déterminer le moment opportun pour une démarche d'employabilité (FCPASQ, 2016). Ainsi, ils préféreraient voir des « mesures incitatives pour encourager les gens, rendre les mesures d'emploi attrayantes pour les personnes éloignées du marché du travail » (RQUODE, 2016). Pour eux, le volontariat est de mise et doit s'accompagner d'incitation positive :

Il faut développer des stratégies créatives (...) pour dire « Comment faire pour rejoindre ces gens-là et les inciter » au lieu de leur dire « T'es obligé puis si tu fais rien, tu vas être pénalisé ». La nuance est importante, mais elle fait la différence. (...) C'est plus à ce niveau qu'on pense qu'il faut travailler, c'est-à-dire à la promotion des services possibles, au niveau de la valorisation du travail et de la formation avec les personnes (RSSMO, 2016)

**4.2.2.2 LES DIFFICULTÉS ADMINISTRATIVES REPRÉSENTENT UN OBSTACLE À LA RÉINSERTION**  
Plusieurs organismes ou leurs représentants font référence aux difficultés rencontrées par les prestataires en regard de l'administration de l'aide sociale et les impacts que ces difficultés peuvent avoir sur le parcours des individus (FCPASQ, 2016; GRFPQ, 2014; Petitclerc, 2019; ROCAJQ, 2016; RSSMO, 2016). Entre autres, lors des Consultations particulières sur le projet de Loi 70, les représentantes du Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ, 2016) ont tenté d'éclaircir le cheminement par lequel un jeune premier demandeur doit passer pour faire sa demande et les documents parfois « [...] impossible à comprendre et à fournir » (ROCAJQ, 2016) qu'ils doivent gérer. Elles font la démonstration d'une importante lourdeur administrative à laquelle doit faire face une personne dont les besoins de première nécessité ne sont généralement pas comblés :

Ce que ça représente pour le jeune, un, c'est d'accepter de faire la démarche, ce qui est déjà un défi en soi. Mais, un coup que c'est fait, il doit présenter son certificat de naissance, sa preuve de revenus, des relevés bancaires, des relevés d'électricité, des factures qui prouvent où il demeure. Il faut qu'il démontre une attestation scolaire ou

qu'il n'est plus à l'école, il faut qu'il prouve qu'il n'est plus à l'école. Il doit aussi faire la liste de ses actifs immobiliers, quoique ça, en général, on n'a pas trop de trouble, une preuve de désaffiliation familiale, il doit avoir une lettre de son parent disant qu'il n'est plus en affiliation familiale. Ça, ça a été en partie réglé, mais c'est encore un gros défi dans plusieurs cas. Puis il doit aussi faire la preuve de ses revenus, comment il a pu survivre les dernières années sans avoir eu de soutien. Donc, il doit faire le tour des organismes pour leur demander une lettre disant qu'il n'a pas de soutien. Ça, c'est pour faire juste la première demande. Ça, c'est sans compter les papiers à remplir (ROCAJQ, 2016)

Les procédures à suivre en vue de l'obtention d'une contrainte temporaire ou sévère semblent, elles aussi, plutôt ardues. Elle engendre des « frais additionnels pour les prestataires et également de l'anxiété inutile » (ROCAJQ, 2016). Une militante accompagnant le Front commun des personnes assistées sociales du Québec raconte, toujours lors des Consultations particulières sur le projet de Loi 70, les multiples allers-retours qu'elle a dû faire entre le médecin spécialiste, le médecin de famille et le bureau d'aide sociale non seulement afin d'obtenir son statut de contrainte sévère, mais aussi pour le faire perdurer :

À tous les trois mois, il fallait que j'aie voir mon médecin, il fallait remplir le formulaire, renvoyer ça à l'aide sociale. [...] À un moment donné, j'ai reçu une lettre me disant : Ah ! on va réviser votre dossier, vous allez devoir passer devant quatre personnes. [...] Je parlais à des téléphones... à des personnes par téléphone, quatre personnes : un médecin, deux ou trois autres personnes du ministère. Puis là on me posait des questions par rapport à ma maladie et là on m'a dit : On va vous rappeler ou on va vous envoyer une lettre pour vous dire si vous avez été considérée comme contrainte sévère à l'emploi (FCPASQ, 2016)

Il semble aussi important de mentionner que, pour bien des prestataires, cette gestion implique une complexité supplémentaire en raison de difficulté de lecture ou d'écriture. Une participante à la production du Groupe de Recherche et de Formation sur la Pauvreté au Québec (GRFPQ, 2014) souligne cet enjeu auquel elle doit faire face pour recevoir ses prestations :

Des formules puis des formules puis des formules. J'allais voir un, j'allais voir l'autre pour essayer de remplir leurs formules. Envoie des lettres, reçoit des lettres, donne une autre formule. C'est moi qui [devait remplir] la formule ; j'étais pas capable de la remplir. C'était trop compliqué pour moi. Elle voulait pas la remplir (GRFPQ, 2014)

Finalement, les délais d'attente s'étendent parfois sur plusieurs mois avant de recevoir les premières prestations, ce qui engendre des difficultés pour les prestataires et qui peut les mettre dans des situations à risques (ROCAJQ, 2016). En effet, selon les représentantes du Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ, 2016) l'attente ou la complexité des demandes d'aide sociale peut mener les jeunes primodemandeurs vers des façons compromettantes ou préjudiciables d'obtenir un financement pour leurs besoins.

#### 4.2.2.2.3 LES ACTEURS CONCERNÉS RESENTENT UN MANQUE DE CONSIDÉRATION DE LA PART DU MINISTÈRE

Une tendance générale à souligner le manque de reconnaissance ou de considération est remarquée à travers les propos des organisations, tant envers les aspirations des prestataires et leurs situations particulières qu'envers l'expérience des acteurs du terrain avec cette clientèle. En effet, lors des consultations, plusieurs organismes racontent l'histoire de jeunes portant différents projets et ayant dû faire face à des agents qui ont tenté de les amener vers les besoins du marché ou encore vers une aptitude particulière. Le représentant du regroupement des Auberges du cœur explique l'intérêt grandissant d'une jeune ainsi que la réponse de l'agent qu'elle a rencontré à cet intérêt :

Une jeune fille que j'ai bien connue, qu'on avait réussi à remonter, qui participait à un projet où on faisait entre autres des vidéos puis tout le reste et qui avait réussi à allumer, c'était la première fois de toute sa vie, qu'elle allumait sur quelque chose qu'elle voulait faire et elle était bonne là-dedans. Elle voulait devenir donc vidéaste, apprendre un peu comment ça se faisait. [...] Elle est donc allée voir pour suivre une formation et tout ce qu'on lui a offert, c'est préposé aux bénéficiaires. [...] Donc on lui a donné un autre échec. La jeune fille en question, elle n'est plus là maintenant. Plus dans les auberges [du cœur], plus au Québec, plus nulle part (RACQ, 2016)

De même, la représentante du Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec raconte le parcours d'un jeune qui avait le projet de devenir ambulancier :

L'agent le reçoit, lui dit : « Qu'est-ce que tu as comme compétences, comme formation, comme travail que tu as déjà exercé ? ». Il dit : « Bien, écoute, moi, j'ai déjà travaillé en soudure avec mes parents. Mes parents ont une entreprise de soudure, j'ai travaillé avec eux, mais je n'aime pas ça ». L'agent en emploi dit : « Oui, mais tu as quoi comme compétences là-dedans ? ». « Bien, écoute, j'ai fait de la soudure pendant quasiment trois ans avec mes parents, mais ce n'est pas quelque chose qui me plaît ». L'agent en emploi, son rôle, c'est d'insérer le plus vite possible le jeune en emploi dans quelque chose qu'elle est certaine qu'il va être capable de faire. Ça fait qu'elle, elle lui dit : « Bien, si tu ne prends pas soudure, moi, je ne subventionne pas le programme, mais je te subventionne un programme de soudure ». Ce jeune-là devait reprendre l'entreprise familiale en soudure, et c'est ce qui l'a amené à quitter le milieu familial et à avoir de grandes difficultés. Donc, nous, on a dû intervenir auprès du jeune parce que, là, ça n'allait pas du tout quand on est sortis du centre local d'emploi, là. Le jeune n'est ni soudeur ni ambulancier aujourd'hui (ROCAJQ, 2016)

Il semble donc que les prestataires expérimentent un manque de considération par rapport à leurs aspirations professionnelles au profit des besoins du marché du travail, d'une part, et la certitude de l'aptitude du prestataire dans le domaine, d'autre part. Quelques organisations font aussi référence aux enjeux de reconnaissance de la formation ou de l'expérience de la clientèle immigrante. De même, des prestataires ayant fait une formation dans le passé mentionnent ne plus être à jour dans leur domaine et devoir se former à nouveau, ce qui est refusé par le ministère. Il semble que leur situation ne puisse être prise en compte puisqu'ils ont déjà une formation :

Je veux me recycler puis Emploi-Québec ne veulent pas m'aider. Trop éduqué, mon coffre d'outils est assez gros ou volumineux pour que je puisse me placer. Mais là, ça, ça fait déjà 10 ans que mon Bac est fini. Je suis plus à jours, je suis plus update comme qu'ils disent. [...] T'sais admettons je veux m'en aller dans un métier, que ce soit en construction ou n'importe quoi, ça prend un cours. Fait que ils ne veulent pas

m'aider. Puis j'ai même demandé pour un DEP. C'est 500 \$. C'est un DEP. « Non ».  
(GRFPQ, 2014)

Les témoignages entendus (GRFPQ, 2014; RACQ, 2016; ROCAJQ, 2016) semblent vouloir démontrer que les situations particulières auxquels ils doivent faire face ne sont pas ou peu prises en compte par la stratégie. Ils soulignent l'aspect unidirectionnel des interventions du ministère, soit d'appliquer une même formule à tous les prestataires. Toutefois, comme plusieurs font face à des situations qui peuvent être complexes, ils ont des besoins qui peuvent différer de cette intervention : « Ils ne font jamais jamais ce que chaque agent devrait faire à mon avis, de dire : Okay, quelle est ta situation ? Parlons-en. Trouvons des solutions qui correspondent à vos qualifications, et etc. » (notre traduction) (GRFPQ, 2014). Plus encore, différentes organisations font référence aux difficultés causées par la notion « d'aptitude à l'emploi », qui se définit comme le fait de ne pas avoir de conditions médicales temporaire ou permanente attestées d'un professionnel de la santé. Les groupes tentent de démontrer que, malgré l'absence d'une condition médicale, plusieurs situations de vie, notamment celle de primodemandeurs, sont peu compatibles avec la réalité du marché du travail. Ainsi, appliquer une telle définition représente, pour les organisations, un manque de considération envers les situations particulières qui peuvent être vécues par les prestataires. Un des principaux arguments rapportés est le fait que la situation de plusieurs jeunes primodemandeurs doit être stabilisée avant d'envisager une insertion en emploi. Leurs besoins de base sont parfois non comblés ou incertains à court terme. Leur priorité n'est donc pas d'entamer une réflexion sur leur projet d'avenir ou de se réinsérer rapidement sur le marché du travail, bien qu'ils en soient considérés comme aptes. Voici les propos du Réseau des services spécialisés de main-d'œuvre sur le sujet :

Par contre, la question de volontariat est beaucoup liée au fait qu'il y a des gens parmi ceux-là qui ne sont pas disponibles actuellement pour entreprendre une démarche. Et je vous donne, à titre d'exemple, un jeune qui pourrait nous être référé et qui débarque un matin avec ses sacs verts. Et les sacs verts, pour un jeune, c'est qu'il n'a plus de place pour être hébergé, il traîne son oreiller, sa couverture et sa deuxième paire de pantalons. Évidemment, cette personne-là n'est pas disponible pour se demander ce qu'il veut faire dans la vie. Sa principale préoccupation, c'est de savoir où il va

coucher ce soir-là. Alors la question de volontariat est importante pour s'assurer que les personnes qui entreprennent une démarche pour se projeter dans l'avenir soient dans des conditions pour le faire. On peut trouver également des gens qui, suite à des difficultés personnelles importantes, ont développé des troubles anxieux et qui, pour l'instant, rencontrent des difficultés importantes à se concentrer. Évidemment, lorsque leur situation émotionnelle est stabilisée, là, on est en mesure pour les aider (RSSMO, 2016)

De plus, la demande de prestations de derniers recours est souvent émise dans l'urgence, lorsqu'elle est absolument nécessaire pour subvenir aux besoins de base. Ainsi, plusieurs primodemandeurs présentent des situations particulièrement précaire et peu compatible avec l'organisation que requiert un emploi :

Au moment de leur première demande, les jeunes sont souvent dans une situation d'instabilité résidentielle [...], ils ont souvent tardé à faire leur demande d'aide sociale, refusant d'être considérés comme des assistés sociaux, et se sont mis dans des situations très à risque. Ils doivent d'abord répondre à leurs besoins primaires (ROCAJQ, 2016)

En fait, les organisations semblent vouloir souligner au ministère que, dans bien des cas, les primodemandeurs sont déjà « en action », soit en tentative de réinsertion sociale après avoir vécu des difficultés importantes. Selon les représentants des organisations, cette étape est nécessaire avant d'entreprendre une tentative d'insertion en emploi. Ainsi, ils questionnent la pertinence d'imposer une « mise en action » par l'emploi ou un programme d'étude dès l'entrée des prestataires dans la mesure. De plus, ils demandent la révision des critères d'aptitude à l'emploi pour rendre compte des difficultés pouvant être vécues, au profit de la réinsertion sociale de ces jeunes primodemandeurs :

[...] Nous aimerions mieux comprendre comment on définit l'aptitude à l'emploi, comment les agents d'Emploi-Québec vont définir cette aptitude-là, c'est quoi, les critères sur lesquels ils vont se baser. Un jeune en instabilité résidentielle, est-ce qu'il est considéré apte à l'emploi ? Un jeune en processus de divorce, est-ce qu'il est apte à l'emploi ? Un jeune trans en processus de changement de sexe, est-ce qu'il est considéré apte à l'emploi tout de suite ? Qu'est-ce qu'on fait quand ils ne sont pas en

démarche ? C'est quoi, une démarche ? Une démarche pour accéder à l'emploi, il faut quand même réintégrer la société. Quand on est dépendant, quand on a des problèmes de santé mentale ou physique, quoi que ce soit, il faut régler d'abord ces problèmes. Donc, on est en démarche avant d'accéder au marché de l'emploi. C'est autant mieux pour le jeune que pour l'économie, pour les entreprises (ROCAJQ, 2016)

D'ailleurs, le Collectif pour un Québec sans pauvreté soulève que la présence de la catégorie « Développement des habiletés sociales » démontre que le ministère considère que certains primodemandeurs ne sont pas aptes au travail, bien qu'ils soient classés comme tel et reçoivent les prestations qui y sont accordées (c'est-à-dire des prestations moins élevées que les prestataires reconnus comme ayant une contrainte sévère ou permanente). En effet, 40 % des prestataires sont classés dans cette catégorie de l'aide sociale en 2020 (CQSP, 2020). C'est donc dire que la plus grande proportion des prestataires sont classés, par les agents, comme des individus qui ne sont pas « en mesure, à court terme, d'entreprendre un cheminement vers l'emploi » (CQSP, 2020), bien qu'ils soient traités et financés comme tels. Il y a lieu de se questionner sur les fondements de cette classification puisque visiblement, elle engendre des iniquités qui peuvent avoir une incidence importante sur le parcours des prestataires.

Finalement, plusieurs organisations se sentent elles-mêmes peu considérées par le ministère. En effet, des organisations telles que le Collectif pour un Québec sans pauvreté se disent déçues que celui-ci n'ait « pas prêté l'oreille aux revendications citoyennes » (CQSP, 2022) lors des différents plans d'action de lutte à la pauvreté livrés par le gouvernement, qui ont parfois été livrés jusqu'à une année en retard. Entre autres, il dénonce que le ministère ait choisi de repartir de zéro avec une nouvelle consultation sur ses propres bases après que le Collectif pour un Québec sans pauvreté lui ait fourni des propositions découlant de plusieurs mois de rencontres avec des acteurs du terrain à travers la province et un grand nombre de signatures les appuyant (CQSP, 2022). Ces attitudes contribuent à renforcer l'idée, du côté des organisations, que leur expertise d'acteurs terrain n'est pas prise en compte ou minimisée.

#### 4.2.2.2.4 LE FAIBLE FINANCEMENT FAIT OBSTACLE AUX ASPIRATIONS

La majorité des groupes mentionnent que le faible financement accordé, tant aux prestataires qu'aux organismes sur le terrain (F. Blais & Petitclerc, 2018), est l'une des principales

difficultés en regard des aspirations des prestataires ; ils sont d'avis qu'un meilleur soutien financier additionné d'un accès à des services publics de qualité favoriserait la sortie de l'aide sociale. Un plus haut niveau de revenu aiderait les individus à envisager des projets comme un retour à l'école ou une insertion en emploi et éventuellement se sortir du piège de la pauvreté plutôt que de consacrer leur temps à des stratégies de survie (Namian, 2020), telle que les fréquentes visites dans les banques alimentaires (Gaulin et coll., 2022). En effet, il est régulièrement souligné que le faible revenu des prestataires engendre d'importantes barrières vers une insertion durable. Notamment, pour engager une recherche d'emploi, une personne aura probablement besoin d'une ligne téléphonique, d'une connexion internet et peut-être d'envoyer du courrier, sans compter les tenues adéquates pour se présenter devant un employeur (Petitclerc & Noiseux, 2020). Ensuite, les prestataires ayant de jeunes enfants devront probablement devoir déboursier des frais de garderie au moment des entretiens (GRFPQ, 2014). Puis finalement, le transport apparaît comme un enjeu important des prestataires :

Ils pourraient nous donner un petit peu plus d'argent, ça en aiderait à aller chercher des passes d'autobus pour réussir à aller chercher un petit peu d'emploi puis toute. C'est... c'est ça qui nous manque, on n'a pas assez d'argent pour avancer en avant. Si on n'a pas de passe d'autobus, on a rien pour aller chercher du manger. Puis avec une passe d'autobus, on peut trouver une job. Après ça, bien là qu'on puisse ramasser un petit peu d'argent pour acheter du manger pour continuer à travailler. On n'en a pas assez, c'est là qu'ils nous bloquent. Fait que on reste à la maison puis on peut pas bouger. On est comme... on regarde les quatre murs (GRFPQ, 2014)

De même, les montants accordés lors des activités de formation sont trop peu selon les prestataires pour soutenir convenablement l'activité :

Bien oui, j'étais super motivé de retourner à l'école. Je m'étais comme imaginé que c'était facile de retourner à l'école... que c'était quelque chose d'accessible retourner à l'école, que t'as le désir d'étudier, t'as le désir de t'améliorer, on t'ouvre une porte, on te tend une main. Moi je pensais que c'était comme ça. Je me suis comme finalement plutôt frappé à un mur quand je suis arrivé là-bas. J'avais pas d'argent

pour mes lunches ! J'avais pas l'argent pour mes livres. Un moment donné... ça marchait pas là (GRFPQ, 2014)

Ces difficultés financières semblent généralement engendrer un sentiment de honte du côté des prestataires :

Là, regarde, j'avais plus de pain, j'ai pas une cenne-là. Fait que là, le matin, je part sans déjeuner. J'arrive à l'école, je me suis pas apporté de lunch, j'ai rien. Fait que là, ça me stress davantage. Là, [les collègues de classe] disent « Ah, t'a pas amené ton lunch ? ». Je dis « Bien non, je vais dîner à la maison », mais en réalité... j'en ai pas (GRFPQ, 2014)

Au-delà des difficultés liées aux activités de formation et de recherche d'emploi, le faible revenu engendre des difficultés familiales :

Moi, j'ai eu mon enfant en bas âge fait que souvent, c'était difficile là, de pouvoir la nourrir puis payer des... des loisirs. Fait qu'heureusement que j'ai eu de la chance dans ma malchance d'être dans de grandes villes ou il y avait de l'aide alimentaire pour subvenir, même si l'aide alimentaire c'est souvent pas grand-chose là (Gaudet et coll., 2010)

En fin de semaine, j'ai eu mon gars. J'avais rien, j'ai rien dans mes poches. Lui, parce qu'il vit en famille d'accueil, les centres jeunesse lui donnent [...] 160 \$ par semaine. Bien c'est mon gars qui a été acheté de la bouffe. (Silence) C'est pas supposé être de même (GRFPQ, 2014)

Plus encore, la pandémie a fortement impacté les prestataires qui n'ont pas eu accès à l'aide d'urgence et ont dû, comme le reste de la population, encourir des dépenses particulières (masque, gel antiseptique) (Létourneau, 2023; Petitclerc & Noiseux, 2020).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la stratégie a évolué vers le revenu de base pour les prestataires avec contraintes sévères. Une porte-parole du Collectif pour un Québec sans pauvreté mentionne que, bien que cela représente une avancée prometteuse, il est curieux de devoir attendre 5 ans avant d'avoir accès à ce revenu (Létourneau, 2023). En effet, si la situation du prestataire fait l'objet d'une évaluation médicale attestant de la sévérité de son état, quelles

sont les raisons justifiant qu'il doit attendre 66 mois avant d'accéder à des prestations plus élevées ?

## CHAPITRE 5 : DISCUSSION

Ce chapitre présente l'interprétation et la mise en commun des résultats. En s'appuyant sur ceux-ci, il répond à la question générale de recherche en tenant compte des différentes limites de l'étude. Des pistes d'amélioration possible sont proposées à partir de ces interprétations. Finalement, des suggestions sont élaborés à l'attention des futures études.

### 5.1 SOUS-QUESTION 1 : UNE PROGRESSION DE LA SÉCURITÉ DES BESOINS VITAUX JUSQU'À LA CONSTRUCTION IDENTITAIRE

La sous-question est « À quoi se rattachent les aspirations des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale ? ». Comme les données de cette sous-question sont entièrement issues de la littérature scientifique (contrairement aux autres sous-questions de l'étude), les résultats représentent l'interprétation de données ayant déjà été interprétées au préalable par d'autres chercheurs ayant généralement des objectifs de recherche différents. Il est donc nécessaire de faire preuve d'une prudence supplémentaire dans l'interprétation, notamment puisque le contexte des propos est absent dans la plupart des cas.

Comme mentionné au fil des assises théoriques, les aspirations s'avèrent être une source pertinente d'informations pour saisir la situation des prestataires de l'aide sociale. Elles peuvent représenter la mesure selon laquelle ils ont un sentiment de contrôle sur leur avenir (Bernard et coll., 2008) et sont intimement liées aux bien-être (Ibrahim, 2011). De plus, elles sont grandement ancrées et influencées par le contexte social et économique dans lequel la personne évolue ou a évolué (Ray, 2003 ; Appadurai, 2004) ainsi que sa culture (Appadurai, 2004; Rao et al., 2004). C'est notamment le cas lorsque certains participants mentionnent vouloir offrir à leurs enfants une vie différente de celle qu'ils ont vécue (Macé et coll., 2019; Vandette et al., 2014) ou qu'ils mentionnent ne pas vouloir être perçus comme une personne sans emploi (Longo et coll., 2020). Ainsi, les personnes construisent leur champ de possibilités sur ce qu'elles croient être possible d'envisager en se référant aux expériences des personnes auxquelles elles s'identifient (Ray, 2006).

À la lumière des informations issues de la littérature, que peut-on apprendre des aspirations qui soutiennent les résultats de la présente recherche ? Quatre catégories émergent de l'analyse, soit les souhaits d'améliorer ses conditions de vie et celles de sa famille, d'obtenir plus d'autonomie, de se sentir respecté et de s'impliquer dans des activités qui ont du sens.

Comme certains auteurs soutiennent que les aspirations sont une source d'information pour saisir la situation des prestataires, les résultats portent à croire que ces catégories sont en fait des caractéristiques qui manquent grandement au quotidien des prestataires. La situation de pauvreté et d'exclusion sociale qu'ils vivent ainsi que les liens entretenus avec l'aide sociale ne leur permettent pas, entre autres, de se sentir respectés ou de s'impliquer dans des activités qui ont du sens pour eux.

On remarque, à travers les propos des participants aux études retenus, la présence d'un certain espoir par rapport à leur projet d'avenir, bien que ceux-ci semblent prendre forme à très long terme. Le discours de plusieurs participants n'ayant pas de contrainte à l'emploi, notamment les plus jeunes, exclut la présence de l'aide sociale dans le quotidien auquel ils aspirent. En effet, leurs propos sont grandement marqués par le souhait de s'insérer dans un emploi stable qui leur permettra d'atteindre une sécurité financière, alimentaire et de logement en vue d'élever une famille, de se sentir utile socialement et d'avoir des projets auxquels ils peuvent s'identifier. Pour les individus ayant une contrainte sévère (ou à tout le moins, qui semble détenir ce statut), l'aide sociale apparaît avoir toujours une certaine place dans la vie à laquelle ils aspirent, mais pas sous sa forme actuelle ; en effet, plusieurs souhaitent militer pour de meilleures conditions de vie, renseigner les autres prestataires sur leurs droits et ainsi construire ou maintenir une identité dont ils sont fiers et pour laquelle ils sont reconnus. Ainsi, les participants semblent vouloir prendre un certain contrôle sur l'aide qui leur est octroyée, que ce soit en s'en détachant ou en tentant de la modifier selon ce qui leur apparaît le plus juste.

Bien que l'analyse soit réalisée de façon inductive, il est possible de remarquer que les résultats suivent l'aspect des besoins humains hiérarchisés, soit la Dynamic Theory of Human Motivation (ou encore la Pyramide des besoins de Maslow) (Maslow, 1958). En effet, certains propos de prestataires retracés dans la littérature scientifique ou la littérature grise démontrent le désir de stabiliser, à long terme, leurs besoins physiologiques (sécurité alimentaire) ainsi que leurs besoins de sécurité (de logement et de quartier, tant pour soi que sa famille). D'autres propos de prestataires évoquent le besoin d'appartenance (création et entretien de liens sociaux significatifs), d'estime (se sentir respecté et valorisé) et d'accomplissement (apprendre, évoluer, construire une identité cohérente et s'affranchir de

certains rapports sociaux). Ainsi, les aspirations des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale semblent rejoindre des besoins humains fondamentaux qui suivent une certaine hiérarchie. On remarque dans leurs propos que les besoins qui se rattachent aux nécessités physiologiques et au besoin de sécurité sont des essentiels auxquels ils aimeraient pallier rapidement tandis que les besoins reliés à l'appartenance, l'estime et l'accomplissement sont plutôt perçus comme un idéal à long terme.

Ainsi, il semble que les aspirations des participants aux études retenues évoluent généralement en fonction de la satisfaction de leurs besoins, ce qui apparaît être un apport intéressant pour imaginer des mécanismes administratifs appliqués auprès de ces personnes ou intervenir auprès de ces mécanismes.

## 5.2 SOUS-QUESTION 2 : « IL N'Y A PAS DE TEMPS D'ATTENTE POUR LA DIGNITÉ D'UNE PERSONNE »

La sous-question 2 est « De quelle façon la stratégie a tenu compte jusqu'à maintenant des aspirations des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale ? ». Pour répondre à cette sous-question, les résultats d'une section de la revue narrative (Phase 1) et de l'analyse documentaire (Phase 2) sont mis en commun pour interpréter les informations qui sont présentées ici. Les données de ces deux phases apportent des éclairages différents sur la question puisque les unes sont rapportées par un acteur externe au ministère, soit les chercheurs tandis que les autres sont issus directement du discours ou de textes élaborés par le ministère ou ses représentants. En effet, les données de la Phase 1 introduisent la considération que porte la stratégie à l'égard des aspirations des prestataires tandis que celles de la Phase 2 apportent des explications plus approfondies sur les enjeux de cette considération.

Les objectifs de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale incluent des notions qui peuvent se rapporter aux aspirations des prestataires élaborées dans les résultats de la sous-question 1 (tel que promouvoir leur dignité et lutter contre les préjugés à leur égard, améliorer leur situation économique ainsi que celle de leur famille et encourager leur participation au développement de la société) (Légis Québec, 2023). Au fil des années, la stratégie s'est remodelée pour naviguer à travers les pressions budgétaires et de celles de

l'opinion du public. On remarque que la réponse apportée en regard des objectifs s'est tranquillement effritée en intégrant des stratégies d'activation. Ainsi, depuis les derniers grands changements incorporés en 2018, les aspirations ont maintenant une place de second plan dans la stratégie. En effet, les informations récoltées préalablement démontrent que la réponse aux différentes pénuries de main-d'œuvre est l'objectif qui prime, plus encore dans les métiers manufacturiers ou du système de la santé et des services sociaux. Les aspirations sont généralement favorisées lorsqu'elles concordent avec ces objectifs de main-d'œuvre ; c'est, à tout le moins, ce que la stratégie souhaite. Toutefois, l'expérience des prestataires semble grandement dépendre de la position de l'agent par rapport à la gestion des fonds publics, le jugement qu'il émet en regard du prestataire, les marges de manœuvre qu'il arrivera à débloquent et les pressions exercées par ses collègues ou superviseurs. De plus, le parcours des prestataires est aussi dépendant de leur propre capacité à expliquer leur situation et problématique, à démontrer leur motivation et à faire valoir leur point de vue auprès de cet agent. Ainsi, l'expérience de chaque prestataire à l'aide sociale s'avère hautement subjective, ce qui peut porter certains désavantages, mais aussi plusieurs avantages qui seront discutés dans les sections suivantes. Selon Boucher (2021), les moments d'errance sont des périodes charnières dans la découverte de soi ; ils permettent de rétablir la confiance en soi et de repenser ses projets de vie, ce qui est corroboré par des résultats de cette étude. Cependant, il semble que la stratégie ne soutient pas ces moments d'errances pour les primodemandeurs ; il y a un réel sentiment d'urgence qui émane de la stratégie, généralement supporté par le souhait du ministère de « redonner la dignité » (FCPASQ, 2016), le plus rapidement possible.

Le discours des différents acteurs du ministère démontre une tendance à considérer l'emploi ou même le mécanisme d'activation Objectif Emploi comme une source créatrice de dignité pour les prestataires. Ils semblent ainsi accorder peu de considération à l'agentivité des prestataires. La littérature porte à considérer que la confiance en sa capacité personnelle d'altérer sa propre situation de vie influence grandement les motivations à explorer et identifier des avenues possibles pour améliorer sa condition (Bernard et coll., 2011). Il apparaît donc nécessaire de se questionner concernant l'impact de la stratégie sur l'atteinte des aspirations si celle-ci tend à minimiser le pouvoir d'agir et l'agentivité des prestataires. Quelles répercussions peuvent être engendrées par une intervention publique qui, de façon systémique, tend à démontrer à un groupe d'individus que l'activité salariée, parfois dans des

emplois peu convenables à leur situation de vie, est la seule possibilité d'atteindre une certaine dignité aux yeux de *la société*, notamment lorsque ces personnes vivent des difficultés de maintien dans cette activité ? Quels impacts cela peut avoir sur une personne qui réussit à obtenir la reconnaissance médicale d'une atteinte sévère et permanente au travail ? Bien qu'il soit peu probable qu'un intervenant ou encore un programme social ait le pouvoir à lui seul de *donner* ou *redonner* un sentiment de dignité à une personne, il peut, à tout le moins, créer des conditions favorisant la reprise de pouvoir, notamment en l'aidant à éliminer certains obstacles. Lorsqu'appliqué au sujet de cette étude, cela peut passer par le fait qu'un agent tente d'aider un prestataire à trouver un service de garde, un moyen de transport ou encore de l'aide pour prendre soin d'un proche. D'ailleurs, certains agents mentionnent le souhait d'accompagner les prestataires dans leurs démarches à l'extérieur du cadre de l'aide sociale, tel que dans l'obtention d'un billet médical ou d'un suivi psychologique (Charron, 2020). De plus, les propos tenus par différents acteurs du ministère concernant la dignité portent à se questionner sur les actions entreprises pour soutenir l'insertion sociale et la reprise de pouvoir des prestataires ayant des contraintes sévères ou permanentes. En effet, plusieurs actions sont menées pour encourager l'insertion sociale et professionnelle des primodemandeurs « aptes à l'emploi », c'est-à-dire sans contrainte. Toutefois, on en sait très peu sur ce qui est proposé aux prestataires bénéficiant d'autres statuts. Mis à part le montant de la prestation, il semble en fait qu'aucune activité ne soit prévue pour favoriser l'insertion sociale (qui est l'objectif de la loi) ou pour soutenir la réalisation des aspirations de ces prestataires. De plus, bien que le revenu minimum de base ait été introduit en 2023 pour ces prestataires ce qui démontre un changement considérable dans la philosophie qui accompagne l'aide publique, il faut souligner le long délai d'attente pour finalement accéder à cette aide ; les prestataires doivent être en situation de contrainte sévère à l'emploi pendant au moins 66 mois au courant des 72 derniers mois. Il est possible que ce délai soit une façon de *donner la chance* à ces prestataires de percevoir une évolution favorable dans leur situation de santé (qui leur aurait permis de travailler pendant au moins 6 mois au cours de 6 dernières années). Toutefois, les contraintes sévères reconnues par la stratégie sont généralement des affections permanentes et irréversibles (Gouvernement du Québec, 2023), en plus d'être reconnu comme tel par un professionnel de la santé. Il y a donc lieu de supposer qu'il s'agit, là aussi, d'une stratégie d'activation proposée par le ministère,

c'est-à-dire le maintien à long terme dans des conditions économiques et sociales peu enviables en vue d'encourager le retour sur le marché du travail, malgré la situation de santé.

### 5.3 SOUS-QUESTION 3 : « CE N'EST PAS L'ACTE PHYSIQUE QUI EST IMPORTANT, C'EST D'ÊTRE ENGAGÉ ET D'ÊTRE LÀ POUR DE VRAI »

La sous-question 3 est « Quelle est la perception des acteurs concernés par la stratégie en regard de l'atteinte des aspirations ? ». Encore une fois, les résultats de la revue narrative (Phase 1) et de l'analyse documentaire (Phase 2) sont mis en commun pour interpréter ce qui est présenté ici. Les données de ces deux phases sont, sans surprise, assez semblables. On retrouve la faiblesse des montants octroyés, le manque de considération générant une impression d'assignation ainsi que les difficultés administratives menant vers une certaine confusion. Chaque phase apporte toutefois des éclairages pertinents pour approfondir la compréhension ou de nouvelles données qui n'ont pas eu l'occasion d'être récoltées avec l'autre méthode. Par exemple, la revue narrative laisse plus d'espace aux propos des prestataires tandis que l'analyse documentaire, notamment les vidéos de l'Assemblée nationale, permet une appréciation plus complète des propos des représentants d'organismes militants (puisque l'entièreté de leur discours est disponible aux fins de l'analyse).

Il est primordial de rappeler d'emblée que les prestataires ainsi que les représentants d'organismes militants accueillent très positivement les objectifs d'accompagnement de la stratégie. Toutefois, ils considèrent que la méthode pour atteindre l'objectif peut grandement être améliorée. En effet, les différents acteurs considèrent que la stratégie est incohérente avec l'objectif en plusieurs points. D'abord, et c'est ce qui apparaît être le plus important, le caractère coercitif est fortement critiqué de par le fait qu'il semble créer la simple illusion de l'engagement des prestataires. Pour les représentants des organismes militants, il est évident que l'obligation ne générera pas la motivation des prestataires, mais plutôt l'engagement de ceux-ci dans des mesures souvent non adaptées et de courte durée qui les ramène souvent vers la protection sociale, ce qui représente une réussite ni pour la personne, ni pour la pénurie de main-d'œuvre. Dans le même sens, ce qui pourrait être synthétisé comme la qualité des services est elle aussi critiquée. Le temps trop restreint pour la création d'un lien de confiance ou encore le fait que l'intervention suit toujours le même objectif (soit l'insertion rapide sur

le marché du travail) sans prendre le temps de demander à la personne quelles sont les réelles difficultés l'ayant amenée vers la protection sociale crée une certaine confusion.

La revue de littérature permet de comprendre certaines attentes des prestataires par rapport à l'aide sociale. En effet, il est rapporté que plusieurs prestataires s'attendent à ce que le système de protection sociale leur permette de prendre une pause momentanée pour agir sur des difficultés qui impactent leur vie professionnelle (Boucher et coll., 2019b). Toutefois, les résultats démontrent que plusieurs prestataires se retrouvent piégés dans un mécanisme duquel ils dépendent financièrement pour combler rapidement ses besoins de base, mais qui ne leur permet pas d'envisager la qualité de vie à laquelle ils aspirent. Plusieurs considèrent que les facteurs négatifs de l'aide sociale, comme le faible financement, la stigmatisation et la lourdeur administrative, ne sont pas présents dans l'expérience des prestataires par hasard. Ces stratégies d'activation seraient appliquées pour mettre l'individu dans une situation tant inconfortable qu'il préférera arrêter sa lutte et accepter son sort, soit généralement le retour sur le marché du travail dans un domaine pour lequel il n'a pas d'affinité. En effet, le maintien dans de telles conditions engendre la difficulté d'entrevoir l'accès aux opportunités, ce qui tend à éteindre les espoirs et aspirations. Il devient plus ardu d'imaginer des projets intéressants et les façons d'y arriver. D'ailleurs, des auteurs démontrent que plusieurs personnes mentionnent sentir un manque de considération de la part du ministère à leur égard (Boucher, 2021 ; Boucher et coll., 2019a ; Charlebois, 2019 ; Gallié & Côté, 2020 ; Gonin, 2015 ; Macé et coll., 2019 ; Vézina, 2021). Tant les représentants d'organismes, qui rapportent que l'expérience qu'ils ont du terrain n'est pas prise en compte que les prestataires, qui mentionnent être souvent dirigés vers des emplois pour combler une pénurie plutôt que vers le métier pour lequel ils réussissent à développer un intérêt, se sentent mis de côté dans le déroulement de la stratégie.

Une autre grande difficulté qui émane des résultats est que la philosophie d'intervention prévue par la stratégie apparaît comme unidirectionnelle. En effet, des prestataires déplorent qu'il ne soit jamais question des difficultés qui les ont amenés vers l'aide sociale, mais plutôt de l'importance qu'ils retournent le plus rapidement possible « en démarche » vers le marché du travail. La base du problème, soit les difficultés ayant mené les personnes vers l'aide sociale, reste donc présente et se perpétue. Selon les organismes militants, cela contribue

grandement aux trajectoires cycliques à l'aide sociale (COCDMO, 2016). Ils considèrent donc que la stratégie devrait viser aussi les difficultés vécues à l'extérieur de la sphère professionnelle qui représentent une barrière importante au travail (ROCAJQ, 2016).

Le discours des différents acteurs apporte une notion intéressante : le ministère semble considérer que, si la personne n'est pas activement engagée dans son insertion en emploi, elle n'évolue pas (Emploi-Québec, 2011b). Toutefois, les représentants d'organismes soulignent que, bien souvent, l'individu qui n'a pas encore fait sa première demande de prestation ou qui vient tout juste de la faire est fortement engagé dans sa réinsertion sociale avant toute chose : se nourrir, retrouver un logement, créer des liens sociaux qui lui permettront d'augmenter son estime fortement fragilisée. Ainsi, il est en évolution vers le cheminement de l'insertion en emploi, mais doit d'abord stabiliser ses besoins de base avant d'entamer toute autre démarche (ROCAJQ, 2016). Toutefois, la stratégie le considère tout de même comme « apte au travail ». Pour cette raison, plusieurs agents s'en remettent à des stratégies informelles émergentes du terrain en vue d'accorder une pause aux prestataires (Charron, 2020). Ainsi, il est intéressant de constater que plusieurs acteurs ayant des enjeux et intérêts probablement différents (prestataires, organismes militants, agent d'aide sociale) considèrent qu'il soit nécessaire de lutter, de façon plus ou moins explicite, contre certaines méthodes de la stratégie.

#### 5.4 LA STRATÉGIE ACTUELLE SOUTIENT-ELLE L'ATTEINTE DES ASPIRATIONS DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ ?

La question de recherche de l'étude est « La stratégie actuelle de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au Québec soutient-elle l'atteinte des aspirations des personnes en situation de pauvreté ? ».

En prenant du recul par rapport aux données et leur interprétation, il est possible d'élaborer une réponse nuancée à cette question. La recherche démontre que la stratégie soutient en effet les aspirations de plusieurs prestataires de l'aide sociale, jusqu'à une certaine mesure. Selon les informations récoltées concernant les aspirations des prestataires (Sous-question 1), la réponse de la stratégie à ces aspirations (Sous-question 2) et la perception des acteurs concernés sur le sujet (Sous-question 3), il ne fait pas de doute que le système d'aide sociale

arrive à débloquent des opportunités intéressantes pour plusieurs prestataires qui se disent satisfaits de la réponse de la stratégie en regard de ce à quoi ils aspirent.

Cela dit, les données démontrent aussi de façon évidente qu'elle soutient étroitement les aspirations professionnelles (du moins directement) qui peuvent répondre rapidement aux besoins du marché du travail, notamment plusieurs formations professionnelles. Toutefois, bien que le ministère soutienne principalement les aspirations à caractère professionnel, d'une certaine façon, il s'agit-là de soutenir indirectement d'autres projets des prestataires. En effet, les résultats démontrent que les aspirations des prestataires découlent parfois d'une insertion durable sur le marché du travail (sécurité alimentaire, sentiment d'utilité sociale, sentiment d'évolution, etc.).

Certains prestataires se plaignent qu'un nombre très limité d'opportunités s'offrent à eux ou encore qu'ils doivent mentionner un deuxième choix de programmes de formation lorsqu'ils ont réussi à identifier quelque chose qui les intéressait. Toutefois, la difficulté ne semble pas tant dans le fait que les possibilités soient restreintes, mais plutôt dans l'obligation aux primodemandeurs d'intégrer ou de réintégrer le marché du travail par une voie pour laquelle ils n'ont pas nécessairement d'intérêt ou encore de mettre le *fardeau de la preuve* sur les prestataires (Charlebois, 2019; Daigneault & Macé, 2020; Giguère & Handfield, 2021), ce qui les rend plus susceptibles d'abandonner les démarches considérant le niveau d'énergie nécessaire. Plus encore, la stratégie semble contraindre les prestataires dans le domaine de la formation choisie. Notamment, le fait que le ministère finance strictement le minimum de la formation secondaire nécessaire pour accéder à la formation professionnelle<sup>15</sup> démontre l'urgence d'insertion en emploi ainsi qu'un certain désintérêt envers l'inclusion durable sur le marché du travail.

Comme mentionné à plusieurs reprises dans la littérature, il semble que le principal échec de la stratégie soit de ne pas être en mesure de répondre aux situations individuelles ; le ministère tente plutôt d'appliquer une même ligne de fonctionnement à chaque prestataire. Ce fonctionnement se révèle pourtant être souvent un échec tant pour le prestataire que pour la

---

<sup>15</sup> Cela signifie que le ministère finance seulement le préalable nécessaire pour répondre aux critères spécifiques de la formation professionnelle retenus par le prestataire. Par exemple, si une formation professionnelle exige la complétion des crédits de 3e secondaire pour l'admission, le ministère ne subventionne pas les prestataires qui souhaitent continuer leur formation pour obtenir le diplôme d'études secondaires.

stratégie puisqu'on observe un grand nombre de trajectoires cycliques entre le marché du travail et la protection sociale. Plus encore, il semble que la méfiance qui est identifiée dans la relation entre certains agents et prestataires découle de cette unidirectionnalité souhaitée par le ministère. En effet, les agents sont souvent perçus comme des facteurs de répression alors que les prestataires sont parfois vus comme des individus ayant des « mécanismes de défense » (Charron, 2020 7) desquels ils doivent être extirpés. D'ailleurs, le discours du ministère introduit plusieurs références au fait de redonner la dignité aux prestataires par le biais des stratégies d'activation et éventuellement du marché du travail. Toutefois, pour un grand nombre de prestataires, le passage à l'aide sociale est justement teinté d'un profond sentiment de ne pas être respecté, de s'être fait retirer sa dignité :

C'est qu'on enlève la dignité de la personne humaine. On le laisse plus digne de soi-même. Il souffre de tout ce qui se passe devant lui et il peut faire rien. Il ne peut dire rien. Il est là, il doit subir, il doit consommer, il doit se taire, il doit boucher les oreilles et attendre son heure (GRFPQ, 2014)

Ainsi, à la lumière des résultats, il semble que le ministère gagnerait à migrer vers une philosophie d'intervention plus bidirectionnelle, c'est-à-dire à favoriser un contexte d'échange entre les agents et les prestataires. En misant sur une intervention personnalisée aux situations de chaque prestataire, les agents et prestataires pourraient travailler de concert à développer des solutions aux difficultés rencontrées par les prestataires dans leur cheminement vers le retour au travail. L'autonomie des prestataires serait ainsi soutenue à plus long terme et ils seraient dans une meilleure position pour envisager concrètement différents projets qui leur tiennent à cœur. Les résultats soulignent que plusieurs agents ont déjà ce souhait et se butent aux restrictions du ministère. Ainsi, pour arriver à développer un tel échange avec les prestataires, le ministère bénéficierait d'une plus grande autonomie des agents en plus d'une formation plus complète leur étant destinée sur les difficultés qui peuvent amener les individus vers le système de protection sociale.

Comme la question de recherche vise « les personnes en situation de pauvreté », il semble important de rappeler que plusieurs personnes vivent bien en deçà du seuil et refusent de soumettre une demande de prestation. En effet, pour certains individus, notamment des jeunes n'ayant jamais bénéficié de l'aide sociale, la stratégie apparaît trop stigmatisante ou

complexe ; ils refusent ou retardent grandement leur demande de prestations pour ces raisons. Que fait la stratégie pour soutenir les aspirations de ces individus qui sont écartés ? Leurs parcours semblent souvent commencer dans les organismes communautaires, qui semblent être la première porte d'entrée vers la réinsertion sociale (RSSMO, 2016). Il serait probablement avantageux pour cette population d'alléger les processus administratifs à l'entrée et d'augmenter la vitesse de la réponse du ministère en leur laissant la possibilité de faire une demande d'urgence et de fournir, après coup, le reste des documents nécessaires. Une plus grande latitude des agents pourrait aussi bénéficier à ces individus, notamment si cela peut laisser place à une collaboration étroite avec les organismes communautaires.

## 5.5 LE RÔLE DES CONSEILLERS D'ORIENTATION DANS L'ATTEINTE DES ASPIRATIONS

En regard des résultats qui sont présentés, il semble que les professionnels de l'orientation portent un rôle particulièrement central dans la valorisation et la réalisation des aspirations des personnes en situation de pauvreté.

### 5.5.1 DES STRATÉGIES D'INTERVENTIONS AXÉES SUR LES ASPIRATIONS

Les professionnels qui interviennent auprès de ce groupe d'individus sont invités à créer un environnement hautement empreint de respect et de valorisation. Bien qu'il s'agisse d'une recommandation générale dans divers domaines d'intervention, il semble que dans le cas présent, il soit nécessaire d'y mettre une attention supplémentaire. En effet, les résultats présentés au chapitre précédent informent du besoin important de se sentir respecté et valorisé, notamment dans leur identité socioprofessionnelle. Pour ce faire, une approche centrée sur les forces pourrait être tentée. Les professionnels pourraient donc souligner les réussites passées ou présentes ainsi que valoriser les forces et compétences démontrées par la personne afin d'encourager les personnes à entrevoir des possibilités d'amélioration de leur situation.

Comme il est discuté dans les résultats, les bénéficiaires se retrouvent parfois dans des situations confuses par rapport aux différents programmes et subventions auxquels ils pourraient avoir droit (ex. Daigneault et Macé, 2020). De même, les différents acteurs qui gravitent autour des bénéficiaires peuvent aussi vivre cette même confusion. Les professionnels de l'orientation qui interviennent régulièrement auprès de ce groupe sont donc

invités à s'informer sur les différentes mesures et programmes offerts ainsi que les personnes-ressources à contacter en cas de doute, et ce, afin de pouvoir aider les bénéficiaires à réagir rapidement en cas de besoin (ex. coupure de prestation).

Comme élaboré au Chapitre 2, Appadurai (2004) rapporte que la capacité à aspirer soit un levier favorisant la capacité des individus en situation de pauvreté à rehausser leurs conditions de vie. En vue du développement de cette capacité, il suggère entre autres de recourir aux rôles et modèles sociaux, c'est-à-dire de créer des espaces où les individus auront accès à différents modèles sociaux pour les aider à bâtir des aspirations et objectifs nouveaux. Ainsi, le réseau social de l'individu peut être un vecteur d'intervention pertinent à investiguer. Les professionnels de l'orientation pourraient, par exemple, encourager les personnes à faire appel à différentes activités communautaires susceptibles de générer des contacts sociaux variés, tels que des groupes de soutien ou de discussion se rattachant à leur vécu particulier (par ex. jeunes, parents monoparentaux, nouvel arrivant, etc.). En plus de favoriser un sentiment d'appartenance, les individus seraient ainsi amenés, selon Appadurai (Appadurai, 2004), à revisiter leurs aspirations et objectifs en raison de la proximité avec des personnes au vécu mutuel ayant des objectifs variés. De même, l'engagement communautaire et la participation à diverses activités communautaires pourraient favoriser la prise de conscience de différents aspects psychosociaux qui sous-tendent les situations de vies des personnes, ce qui invite à aborder l'importance de la conscience critique.

#### 5.5.2 L'IMPORTANCE DE LA CONSCIENCE CRITIQUE DANS L'ATTEINTE DES ASPIRATIONS

Des auteurs, tels que Boones, Roets et Roose (2019) proposent d'encourager les aspirations des personnes en situation de pauvreté en invitant les personnes et les groupes à réfléchir aux contextes sociopolitiques qui soutiennent leurs situations de vie et prendre conscience de l'oppression qu'ils ont intériorisée. Ainsi, il semble que la conscience critique (Freire, 1973) soit une clé d'intervention intéressante dans ce contexte. En effet, pour plusieurs auteurs, il s'agit d'une ressource interne qu'il est nécessaire de développer auprès des populations en situation de marginalisation (Diemer & Blustein, 2006; Watts, Diemer, & Voight, 2011). Des résultats antérieurs démontrent que la conscience critique est associée au progrès dans le développement de la carrière d'individus opprimés (Diemer & Blustein, 2006). Les

conseillers d'orientation qui œuvrent auprès de ces individus ou de ces groupes pourraient encourager l'analyse du rôle des structures sociales, économiques et politiques qui interviennent dans leurs parcours personnel et professionnel (Diemer & Blustein, 2006), tel que la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le fait d'avoir conscience de l'iniquité des structures d'opportunités pourrait aider ces personnes à organiser leurs interactions avec ces structures et à en tirer parti (Diemer & Blustein, 2006), notamment en vue d'atteindre leurs objectifs et aspirations personnels.

Afin de faciliter l'engagement de la discussion ou la réflexion sur le travail décent avec les individus, il peut s'avérer utile d'avoir recours à l'Échelle du travail décent (Duffy et coll., 2017). Cet outil questionnaire aborde toutes les dimensions du travail décent à partir d'affirmation à choix de réponses tel que « *Je ne peux pas me reposer suffisamment en raison de mon travail* », « *Au travail, je peux m'exprimer sans crainte de représailles* », « *Ma famille et moi-même recevons une couverture des soins de santé adéquate de la part de mon travail* », « *Les valeurs de mon organisation de travail s'accordent avec les valeurs de ma famille* », « *Si je me blesse au travail, j'ai confiance qu'on prendra soin de moi* ». Plusieurs auteurs ont réalisé d'autres versions de cette échelle d'évaluation du travail décent à l'intérieur de contextes culturels différents (Işık, Kozan, & Işık, 2019; Lee, Song, & Kim, 2023; Ma, Autin, & Ezema, 2023). Ce genre d'outil peut faciliter l'ouverture de la discussion de par les résultats concrets qu'ils rapportent. Toutefois, il est nécessaire de les accompagner d'interventions visant à développer la conscience critique des individus afin qu'ils considèrent le travail décent comme un droit fondamental (Kozan et coll., 2019).

### 5.5.3 L'ENGAGEMENT SOCIOPOLITIQUE ENVERS LE TRAVAIL DÉCENT

En plus d'agir comme des acteurs de premier plan en individuel, notamment en validant les sentiments et expériences vécues (Blustein, Masdonati, & Rossier, 2017) les professionnels de l'orientation sont invités à introduire une visée de changements macrosociaux dans leur pratique (Kozan et coll., 2019). Ils ont un rôle particulier dans la sensibilisation des pouvoirs publics à l'égard du travail décent et du bien-être de par leur expertise particulière (Blustein et coll., 2017). Leurs avis en regard de la Stratégie de lutte à la pauvreté et l'exclusion, par

exemple en ce qui se rapporte aux modalités d'évaluation, gagnent à être mis de l'avant et entendus.

#### 5.6 LIMITE DE L'ÉTUDE ET POURSUITE DU CHAMP DE RECHERCHE

La principale limite de cette recherche repose sur la nature des données. En effet, comme les données qui constituent la revue narrative sont issues d'autres études, le contexte de celles-ci est absent. Des informations qui peuvent être pertinentes ne sont pas disponibles, telles que la situation exacte des participants aux études (p. ex., si le participant est considéré sans contrainte, avec contrainte temporaire ou sévère à l'emploi). Notamment, les résultats de la Sous-question 1 élaborés strictement sur la base de la revue de littérature auraient bénéficié d'une analyse du contexte des participants. Pour les analyses documentaires, les données retenues n'étaient pas nécessairement destinées à répondre à la question de cette recherche ; l'étudiante a donc dû interpréter une certaine portion, avec prudence. Cela dit, ces méthodes de recherche peuvent représenter un avantage puisqu'elles permettent de récolter une très grande quantité de données. Ensuite, comme elles sont issues de la littérature, les données ayant mené aux résultats ont été récoltées auprès de participants ayant, premièrement, été avisés d'une quelconque façon de ces études et deuxièmement, ont été assez interpellées par le sujet pour choisir de prendre part aux études. Il est donc possible que l'échantillon soit composé d'individus qui ont des expériences particulièrement négatives avec l'aide sociale et qui souhaitent apporter leur contribution aux études en ce sens. Toutefois, comme les données proviennent d'un grand nombre d'études faisant l'objet d'une évaluation par les pairs, il est peu probable que ce phénomène ait entraîné une répercussion sur la présente recherche. Ensuite, il est possible que l'ordre des phases de l'étude ait influencé l'étudiante et l'analyse qu'elle fait des différentes données. Comme aucune recommandation n'a été trouvée dans la littérature sur le sujet, il a été choisi de commencer par la revue narrative puisque c'était ce qui apparaissait le plus rigoureux pour entamer la recherche, contrairement à l'analyse documentaire dont les critères d'inclusions et d'exclusions laissaient une plus grande liberté à la chercheuse étudiante dans le choix des documents. Il est cependant possible que l'immersion dans les données déjà traitées de la littérature ait orienté d'une quelconque manière la sélection des documents de la Phase 2 ainsi que leur analyse. Une attention a cependant été prêtée à ce genre de biais, notamment en assurant de laisser une place équitable aux deux analyses documentaires. De plus, il est

important de mentionner que les enjeux reliés à la pandémie de COVID-19 sont pratiquement absents dans cette étude. En effet, aucun document de la Phase 1, dont la collecte remonte au mois de juillet 2022, ne traite de la question ; compte tenu du temps nécessaire à la production de connaissance scientifique, il apparaît plutôt raisonnable que la collecte systématique de données n'ait pas retracé de documentation concernant les associations entre le sujet du mémoire et la crise sanitaire. Pour ce qui est de la Phase 2, certains documents abordent brièvement le sujet, notamment des entretiens radiophoniques. Ces informations sont colligées dans les résultats. Toutefois, il est souvent question de l'aide financière fédérale, ce qui ne constitue pas le sujet de l'étude. Ainsi, le manque d'information sur le sujet peut souligner l'absence d'intervention particulière de la stratégie à cet égard. Finalement, l'étude semble se concentrer sur le groupe des jeunes primodemandeurs à l'aide sociale, principalement puisque ce groupe semble être un sujet d'étude populaire dans les dernières années en raison de l'introduction du programme Objectif Emploi. Malheureusement, les prestataires détenant des statuts de contraintes sévères sont peu abordés dans les résultats ; peu d'études et encore moins de documentation les visent directement. À la lumière de ces réflexions, il apparaît donc pertinent de suggérer que des études futures se concentrent justement sur le groupe des prestataires de la solidarité sociale, c'est-à-dire détenant un statut de contrainte sévère, pour explorer avec eux la façon dont la stratégie permet de tenir compte de leurs aspirations et les améliorations qui pourraient être proposées.

## CONCLUSION

Au courant de cette recherche, les aspirations d'individus vivant en situation de pauvreté et généralement bénéficiaires du système d'aide sociale du Québec sont observées en profondeur. Ensuite, l'analyse s'intéresse à la considération que porte le système d'aide sociale en regard des aspirations de ces personnes. Finalement, la perception de cette considération auprès des différents acteurs directement concernés par l'aide sociale (prestataires, organismes militants, agent d'aide sociale) est analysée. L'objectif général de cette étude est d'évaluer dans quelle mesure la stratégie actuelle de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au Québec soutient l'atteinte des aspirations des personnes en situation de pauvreté.

Les résultats obtenus à l'aide de deux méthodes de collecte différentes (synthèse des connaissances et analyses documentaire) conduisent à élaborer une réponse nuancée à la question de recherche. La stratégie de lutte soutient et favorise directement l'accomplissement de certaines aspirations à caractère professionnel et indirectement d'autres aspirations qui sont plutôt reliées à des besoins de sécurité, d'estime, de liens sociaux et d'accomplissement. Toutefois, plusieurs prestataires se retrouvent coincés dans une relation cyclique avec le système d'aide sociale, notamment puisque l'organisation actuelle de la stratégie ne permet pas aux agents et aux prestataires de collaborer sur la création de solutions aux difficultés qui amène les prestataires, notamment primodemandeurs, vers l'aide sociale. Le ministère tout comme les prestataires bénéficierait d'une philosophie d'intervention plus ouverte, dans laquelle les deux acteurs peuvent faire part des différents enjeux auxquels ils font face. Entre autres, donner une plus grande latitude et une formation plus complète aux agents favoriserait cette bidirectionnalité dans l'intervention.

## BIBLIOGRAPHIE

- Alberio, M., & Tremblay, D.-G. (2013). Les aspirations chez les jeunes de classe populaire en formation dans les entreprises d'insertion au Québec. *Revue professionnelle du Conseil Disciplinaire - Défi Jeunesse*, 19, 7-15.
- Allan, B. A., Autin, K. L., & Wilkins-Yel, K. G. (2021). Precarious work in the 21st century: A psychological perspective. *Journal of Vocational Behavior*, 126, 103491.
- Appadurai, A. (2004). The capacity to aspire: Culture and the terms of recognition. *Culture and public action*, 59, 62-63.
- Atkinson, A. B., & Hills, J. (1998). Exclusion, employment and opportunity. *LSE STICERD research paper no. CASE004*.
- Austen, S., Jefferson, T., Lewin, G., Ong, R., & Sharp, R. (2015). Care roles and employment decision-making: The effect of economic circumstance. *Journal of Industrial Relations*, 57(5), 665-685.
- Barayandema, A., & Fréchet, G. (2011). *Les coûts de la pauvreté au Québec selon le modèle de Nathan Laurie*. Québec Retrieved from [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/cepe/publications/RA\\_cout\\_pauvrete\\_quebec\\_cepe.pdf?fbclid=IwAR0mgHJB1eY8mwSMDVsWWSqRbbZf-MbFGEzw4akK5ycL2-Y0I24jG-XTaR4](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/cepe/publications/RA_cout_pauvrete_quebec_cepe.pdf?fbclid=IwAR0mgHJB1eY8mwSMDVsWWSqRbbZf-MbFGEzw4akK5ycL2-Y0I24jG-XTaR4)
- Baret, C., & Gilbert, S. (2021). Parentalisation psychique chez les jeunes en situation de précarité : influences de l'histoire infantile et sociale sur le devenir parent. *Service social*, 67(1). doi:10.7202/1087193ar
- Basinski, C. (2007). Pauvreté au travail : l'emploi, un rempart pour préserver sa place et sa dignité ? *Pensée plurielle*, n16(3), 85-99. doi:10.3917/pp.016.0085
- Beghdadi, S., & Fontan, J.-M. (2013). Étude partenariale sur les besoins et les aspirations des publics cibles du Projet Sur La Main.
- Bentley, R., Daniel, L., Li, Y., Baker, E., & Li, A. (2023). The effect of energy poverty on mental health, cardiovascular disease and respiratory health: a longitudinal analysis. *The Lancet Regional Health—Western Pacific*, 35.
- Bernard, T., Dercon, S., Orkin, K., & Taffesse, A. (2014). *The future in mind: Aspirations and forward-looking behaviour in rural Ethiopia*: Centre for Economic Policy Research London.
- Bernard, T., Dercon, S., & Taffesse, A. (2011). Beyond fatalism: An empirical exploration of self-efficacy and aspirations failure in Ethiopia.
- Bernard, T., Taffesse, A. S., & Dercon, S. (2008). *Aspirations failure and well-being outcomes in Ethiopia: Towards an empirical exploration*. Paper presented at the Improving Institutions for Growth workshop, Oxford, UK, March.
- Bérout, S., Brugnot, T., Naour, G., & Porte, E. (2008). L'action syndicale face à la pauvreté laborieuse, analyse des représentations et des dispositifs d'action sociale dans l'entreprise [Rapport de recherche]. *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale : rapport 2007-2008*.
- Binet, J., Lambert, S., & Molgat, M. (2024). Les relations sociales des jeunes face aux discours d'activation des politiques de la jeunesse: analyse croisée des parcours atypiques de jeunes adultes vulnérables sur trois terrains de recherche au Québec. *Sociétés et jeunesses en difficulté. Revue pluridisciplinaire de recherche*(30).

- Blais, F., & Petitclerc, S. (2018, 3 avril) *L'aide sociale coupée si les prestataires ne cherchent pas d'emploi ou ne retournent pas aux études/Interviewer: B. Drainville*. Drainville PM.
- Blais, M., & Martineau, S. (2006). L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes. *Recherches qualitatives*, 26(2), 1-18. doi:<https://doi.org/10.7202/1085369ar>
- Bloch, G. (2014). Le coût de la pauvreté au Québec : 17 milliards de \$. Retrieved from [https://iris-recherche.qc.ca/blogue/sante/le-cout-de-la-pauvrete-au-quebec-17-milliards-de/?fbclid=IwAR0PiPsPQF5MSdRF0lrCV18kHUBjhp\\_Avyawv2Qf4mpcmzq\\_9xyPMRSrV0](https://iris-recherche.qc.ca/blogue/sante/le-cout-de-la-pauvrete-au-quebec-17-milliards-de/?fbclid=IwAR0PiPsPQF5MSdRF0lrCV18kHUBjhp_Avyawv2Qf4mpcmzq_9xyPMRSrV0)
- Blustein. (2006). *The psychology of working : a new perspective for career development, counseling, and public policy*. Mahwah, N.J.: Lawrence Erlbaum Publishers.
- Blustein, D. L., Masdonati, J., & Rossier, J. (2017). *Psychology and the International Labor Organization: The role of psychology in the decent work agenda*. Retrieved from
- Boone, K., Roets, G., & Roose, R. (2019). Raising critical consciousness in the struggle against poverty: Breaking a culture of silence. *Critical Social Policy*, 39(3), 434-454.
- Boucher, L.-P. (2019). Mouvement communautaire et enjeux de la pauvreté à Salaberry-de-Valleyfield. *Nouveaux Cahiers du socialisme*(22), 76-83. Retrieved from <https://id.erudit.org/iderudit/91531ac>
- Boucher, M.-P. (2021). Parcours précaire et rapport au travail : perspective historique sur les enquêtes québécoises. *Nouvelles pratiques sociales*, 32(1), 236. doi:<https://doi.org/10.7202/1080878ar>
- Boucher, M.-P., Desbiens, A., Dupuis, M.-J., Gagné, D., & Noiseux, Y. (2019a). « J'ai travaillé pendant 17 ans pour fuck all ». *Cahiers de recherche sociologique*(66-67), 229-254. doi:<https://doi.org/10.7202/1075982ar>
- Boucher, M.-P., Desbiens, A., Dupuis, M.-J., Gagné, D., & Noiseux, Y. (2019b). « J'ai travaillé pendant 17 ans pour fuck all » : rapport au travail et barrières à l'emploi des personnes assistées sociales. *Cahiers de recherche sociologique*(66-67), 229-254. doi:<https://doi.org/10.7202/1075982ar>
- Boucher, M., & Hébert, A. (2021). Le FCPASQ et le GRFPQ en lutte contre les injustices sociales et les inégalités épistémiques vécues par les personnes assistées sociales. *Nouvelles pratiques sociales*, 32(1), 273-281. doi:<https://doi.org/10.7202/1080880ar>
- Bourdieu, P. (1979). *La distinction : critique sociale du jugement*. Paris: Éditions de Minuit.
- Bourgeois, I. (2021). L'analyse documentaire. In I. Bourgeois (Ed.), *Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données*. Québec, Canada: Presses de l'Université du Québec.
- Bourque, M., Grenier, K., Grenier, J., & Thibault, S. (2019). Le régime de citoyenneté et l'itinérance des femmes. Des parcours semés d'embûches. *Reflets*, 25(1), 133-153. doi:<https://doi.org/10.7202/1064671ar>
- Bryant, T., & Shapcott, M. (2016). Housing. In D. Raphael (Ed.), *Social determinants of health: Canadian perspectives* (3rd ed., ed., pp. pp. 343–359): Canadian Scholars' Press.
- CCLP. (2016). Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 70, Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi. *Journal des débats de la Commission de l'économie et du travail*: Assemblée Nationale du Québec,.

- CÉPE. (2009). *Prendre la mesure de la pauvreté*. Retrieved from [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/cepe/publications/RA\\_avis\\_pauvrete\\_2009\\_cepe.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/cepe/publications/RA_avis_pauvrete_2009_cepe.pdf)
- Charlebois, F.-X. (2019). Se construire en situation de pauvreté et de raccrochage scolaire : une approche biographique. *Reflets*, 25(1), 176-196. doi:<https://doi.org/10.7202/1064673ar>
- Charron, C. (2019). « Tout emploi, quel qu'il soit » : l'injonction à l'emploi pour les prestataires d'aide sociale au Québec, 1990-2005. *Reflets*, 25(1), 30-50. doi:<https://doi.org/10.7202/1064666ar>
- Charron, C. (2020). Des travailleurs et des travailleuses pauvres à « mettre en mouvement » : l'activation et la notion d'aptitude au travail au sein des services publics d'emploi. [Getting the working poor "on the move": workfare and the notion of "ability to work" in public employment service Los trabajadores y trabajadoras pobres «en movimiento»: la puesta en actividad y la noción de aptitud del trabajo en el seno de los servicios públicos de empleo]. *Cahiers de recherche sociologique*(66/67), 25. doi:<https://doi.org/10.7202/1075974ar>
- Chopart, J.-N., & Noël, A. (1999). Vivre avec le minimum : quelle architecture pour la protection sociale ? *Lien social et Politiques*(42), 5-12. doi:<https://doi.org/10.7202/005157ar>
- COCDMO. (2016). Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 70, Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi. *Journal des débats de la Commission de l'économie et du travail*: Assemblée Nationale du Québec,.
- Collectif pour un Québec sans pauvreté. (1999). Une loi-cadre pour éliminer la pauvreté: un projet audacieux et maintenant incontournable! [Press release]. Retrieved from <https://www.pauvrete.qc.ca/document/une-loi-cadre-pour-eliminer-la/>
- Commission du droit de l'Ontario. (2012). *Travailleurs vulnérables et travail précaire*. Retrieved from <https://www.lco-cdo.org/wp-content/uploads/2013/04/vulnerable-workers-final-report-fr.pdf>
- Commission on Social Determinants of health. (2009). Comblent le fossé en une génération : instaurer l'équité en santé en agissant sur les déterminants sociaux de la santé : rapport final de la Commission des Déterminants sociaux de la Santé. In: Genève : Organisation mondiale de la Santé.
- Copstake, J., & Camfield, L. (2010). Measuring Multidimensional Aspiration Gaps: A Means to Understanding Cultural Aspects of Poverty. *Development Policy Review*, 28(5), 617-633. doi:10.1111/j.1467-7679.2010.00501.x
- Côté, P.-B. (2021). « C'est compliqué l'amour dans la rue ». *Nouvelles pratiques sociales*, 32(1), 291-309. doi:<https://doi.org/10.7202/1080882ar>
- Couturier, E.-L., Nguyen, M., & Labrie, V. (2020). *Le revenu viable 2020 dans l'échelle des revenus*. Retrieved from [https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2021/03/Revenu\\_viable\\_2020\\_WEB.pdf](https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2021/03/Revenu_viable_2020_WEB.pdf)
- Couturier, E.-L., Nguyen, M., & Labrie, V. (2023). *Le revenu viable 2023: dans la spirale de l'inflation et des baisses d'impôt*. Retrieved from [https://iris-recherche.qc.ca/publications/revenu-viable-2023/?fbclid=IwAR1-h\\_puPwA91QVbehnkb5CKftN\\_W8KvAPPZRcta4AyXNngoMIZ0TDXxiCiQ#La\\_MPC\\_la\\_MFR-50\\_la\\_MFR-60\\_et\\_le\\_revenu\\_viable\\_de\\_2015\\_a\\_2020](https://iris-recherche.qc.ca/publications/revenu-viable-2023/?fbclid=IwAR1-h_puPwA91QVbehnkb5CKftN_W8KvAPPZRcta4AyXNngoMIZ0TDXxiCiQ#La_MPC_la_MFR-50_la_MFR-60_et_le_revenu_viable_de_2015_a_2020)

- Couturier, E.-L., & Tremblay-Boily, G. (2024). Le revenu viable en 2024: sortir de la pauvreté en contexte de crise du logement. *Revenus, inégalités et pauvreté*. Retrieved from <https://iris-recherche.qc.ca/publications/revenu-viable-2024/>
- CPQ. (2016). Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 70, Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi. *Journal des débats de la Commission de l'économie et du travail*: Assemblée Nationale du Québec,.
- CQSP. (2016). Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 70, Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi. *Journal des débats de la Commission de l'économie et du travail*: Assemblée Nationale du Québec,.
- CQSP. (2020). *Premier bilan ministériel d'Objectif emploi : Un exercice plus que sommaire*. Retrieved from <https://www.pauvrete.qc.ca/wp-content/uploads/2020/12/Analyse-bilan-Objectif-emploi.pdf>
- CQSP. (2022). Une question de droit! Examen critique de l'application de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale à l'occasion de son 20e anniversaire. 32. Retrieved from <https://www.pauvrete.qc.ca/document/20-ans-loi-bilan/>
- Creswell, J. W., Poth, C. N., & Poth, C. N. (2018). *Qualitative inquiry & research design : choosing among five approaches* (Fourth ed.). Los Angeles: SAGE.
- CSQ, FTQ, CSN, & CSD. (2016). Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 70, Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi. *Journal des débats de la Commission de l'économie et du travail*: Assemblée Nationale du Québec,.
- Daigneault, P.-M., & Macé, C. (2020). Program Awareness, Administrative Burden, and Non-Take-Up of Québec's Supplement to the Work Premium. *International Journal of Public Administration*, 43(6), 527-539. doi:<https://doi.org/10.1080/01900692.2019.1636397>
- Dalton, P., Ghosal, S., & Mani, A. (2010). Poverty and aspirations failure: A theoretical framework.
- D'Amours, M. (2003). Le travail indépendant : une hétérogénéité construite socialement. *Cahiers du CRISES, Collection Thèses et Mémoires, Vol 03, no 07*, 449 p.
- Dang, A.-T., & Zajdela, H. (2009). Fondements normatifs des politiques d'activation : un éclairage à partir des théories de la justice. *Recherches économiques de Louvain*, 75(3), 313. doi:10.3917/rel.753.0313
- de Gaulejac, V. (1989). Honte et pauvreté. *Santé mentale au Québec*, 14(2), 128-137. doi:<https://doi.org/10.7202/031522ar>
- de Gaulejac, V., & Mury, G. (1977). *Les jeunes de la rue: ce qu'ils disent de leur vie quotidienne: famille, travail, violence, sexualité, drogue*: FeniXX.
- Demers, M.-A. (2015). *Plus de 450 000 Québécois et Québécoises sont rémunérés au salaire minimum... ou presque*. Institut de la statistique du Québec Retrieved from <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/plus-de-450-000-quebecois-et-quebecoises-sont-remunereres-au-salaire-minimum-ou-presque.pdf>
- Denzin, N. K., & Lincoln, Y. S. (2011). *The Sage handbook of qualitative research* (4th ed. ed.). Thousand Oaks, Calif.: Sage.
- Diemer, M. A., & Blustein, D. L. (2006). Critical consciousness and career development among urban youth. *Journal of Vocational Behavior*, 68(2), 220-232.

- Dinan, S., & Noël, A. (2020). Quebec's resilient redistribution model: Activation policies in the 2010s. *Canadian public administration*, 63(3), 473-497.
- Dionne-Simard, D., & Miller, J. (2019). *Un maximum d'informations sur les travailleurs au salaire minimum : 20 ans de données*. Statistique Canada Retrieved from <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-004-m/75-004-m2019003-fra.htm?fbclid=IwAR2J1UK9sz6GXcRq78uQzqzqBClf5scW054Du4d6xCdulE3M7fbGjq-jnU>
- Duffy, R. D., Allan, B. A., England, J. W., Blustein, D. L., Autin, K. L., Douglass, R. P., . . . Santos, E. J. (2017). The development and initial validation of the Decent Work Scale. *Journal of counseling psychology*, 64(2), 206.
- Duffy, R. D., Blustein, D. L., Diemer, M. A., & Autin, K. L. (2016). The psychology of working theory. *Journal of counseling psychology*, 63(2), 127.
- Duflo, E. (2012). *Human values and the design of the fight against poverty*. Lectures. Lectures. MIT Economics. Retrieved from [https://economics.mit.edu/sites/default/files/2022-08/2012.05%20TannerLectures\\_EstherDuflo\\_draft.pdf](https://economics.mit.edu/sites/default/files/2022-08/2012.05%20TannerLectures_EstherDuflo_draft.pdf)
- Dupéré, S., De Koninck, M., & O'Neill, M. (2011). Rouge, jaune, vert... noir: l'expérience de la pauvreté d'hommes du quartier Hochelaga-Maisonneuve à Montréal. *Recherches sociographiques*, 52(2), 255-283. doi:<https://doi.org/10.7202/1005659ar>
- Eichhorst, W., Kaufmann, O., Konle-Seidl, R., & Reinhard, H.-J. (2008). Bringing the jobless into work? An introduction to activation policies. In *Bringing the jobless into work? Experiences with activation schemes in Europe and the US* (pp. 1-16): Springer.
- Emploi-Québec. (2011a). *Annexe 4 : La description des quatre domaines de compétences*. Retrieved from [https://www.emploi Quebec.gouv.qc.ca/guide\\_mesures\\_services/03\\_Appr\\_intervention\\_Parcours\\_ind/Annexes/Ann\\_4\\_%20Description\\_4\\_domaines\\_competences.pdf](https://www.emploi Quebec.gouv.qc.ca/guide_mesures_services/03_Appr_intervention_Parcours_ind/Annexes/Ann_4_%20Description_4_domaines_competences.pdf)
- Emploi-Québec. (2011b). *Annexe 5 : La mobilisation de la clientèle*. Retrieved from [https://www.emploi Quebec.gouv.qc.ca/guide\\_mesures\\_services/03\\_Appr\\_intervention\\_Parcours\\_ind/Annexes/Ann\\_5\\_Mobilisation%20de%20la%20clientele.pdf](https://www.emploi Quebec.gouv.qc.ca/guide_mesures_services/03_Appr_intervention_Parcours_ind/Annexes/Ann_5_Mobilisation%20de%20la%20clientele.pdf)
- Emploi-Québec. (2011c). *L'approche d'intervention et le Parcours (AIP)*. Retrieved from [https://www.emploi Quebec.gouv.qc.ca/guide\\_mesures\\_services/03\\_Appr\\_intervention\\_Parcours\\_ind/Approche\\_intervention\\_parcours\\_individualise.pdf](https://www.emploi Quebec.gouv.qc.ca/guide_mesures_services/03_Appr_intervention_Parcours_ind/Approche_intervention_parcours_individualise.pdf)
- FCEI. (2016). Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 70, Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi. *Journal des débats de la Commission de l'économie et du travail*: Assemblée Nationale du Québec,.
- FCPASQ. (2016). Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 70, Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi. *Journal des débats de la Commission de l'économie et du travail*: Assemblée Nationale du Québec,.
- Flehtner, S. (2014). Aspiration Traps: When Poverty Stifles Hope. *The World Bank Inequality in Focus*, 3.
- Fortin, V., Chesnay, C., & Greissler, E. (2021). Le traitement punitif des prestataires de l'aide sociale : l'exemple de la « vie maritale ». *Nouvelles pratiques sociales*, 32(1), 166-194. doi:<https://doi.org/10.7202/1080875ar>
- Freire, P. (1973). *Education for critical consciousness* (Vol. 1): Bloomsbury Publishing.

- Gallié, M., & Côté, M. (2020). Prostitution et droit à l'aide sociale. *Les Cahiers de droit*, 61(2), 353-395. doi:<https://doi.org/10.7202/1070649ar>
- Galton, F. (1883). *Inquiries into human faculty and its development*: Macmillan.
- Garritty, G., Kamel, King, Nussbaumer-Streit, Stevens, Hamel, Affengruber,. (2020). *Cochrane Rapid Reviews, Interim Guidance*  
*from the Cochrane Rapid Reviews Methods Group*. Retrieved from
- Gaudet, L., GRFPQ, & McAll, C. (Writers). (2010). Au-delà du préjugé – Trajectoires de vie, pauvreté et santé. In Canada. (2022). *Aide sociale* [Retrieved from <https://podcasts.google.com/feed/aHR0cHM6Ly9mZWVkcyc5mZWVkyYnVybmVyLmNvbS9iYWxhZG9xdWViZWVkbHh5MWdmb2tnMjY?sa=X&ved=0CAMQ4aUDahcKEwjAwq7kyo7-AhUAAAAAHQAAAAQAQ&hl=fr-CA>]
- Gélineau, L., Pagès, A., Desgagnés, J.-Y., Gaudreau, L., Fréchette, A., & Morency-Carrier, M.-C. (2018). Pauvreté et intervention sociale en milieu rural : présentation du dossier. *Nouvelles pratiques sociales*, 30(1). doi:<https://doi.org/10.7202/1054258ar>
- Giguère, N., & Handfield, S. (2021). Faire la preuve des choses invisibles : les impacts du processus d'accès au programme de solidarité sociale sur les personnes souffrant de problèmes de santé mentale. *Nouvelles pratiques sociales*, 32(1), 195-217. doi:<https://doi.org/10.7202/1080876ar>
- Gonin, A. (2015). Le projet de société du Front commun des personnes assistées sociales du Québec. *Nouvelles pratiques sociales*, 27(2), 7-18. doi:<https://doi.org/10.7202/1037675ar>
- Gouvernement du Québec. (2021). Programme Objectif Emploi. Retrieved from <https://www.quebec.ca/emploi/programme-objectif-emploi#c4136>
- Gouvernement du Québec. (2022). Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion. Retrieved from <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/emploi-solidarite-sociale/organismes-lies/cepe>
- Gouvernement du Québec. (2023). Programme d'aide sociale et Programme de solidarité sociale. Retrieved from <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-sociale-et-solidarite-sociale#c67403>
- Grant, M. J., & Booth, A. (2009). A typology of reviews: an analysis of 14 review types and associated methodologies. *Health Information and Libraries Journal*, 26(2), 91-108. doi:10.1111/j.1471-1842.2009.00848.x
- Green, A. R. (2013). Patchwork: Poor women's stories of resewing the shredded safety net. *Affilia*, 28(1), 51-64.
- Greissler, E., Chesnay, C., & Fortin, V. (2021). Les transformations de la protection sociale : un regard critique sur les tendances récentes : présentation du dossier. *Nouvelles pratiques sociales*, 32(1), 15-25. doi:<https://doi.org/10.7202/1080867ar>
- GRFPQ (Writer). (2014). Prochaines sorties : barrées In. Canada.
- Groulx, L.-H. (2009). La restructuration récente des politiques sociales au Canada et au Québec: éléments d'analyse. *Labour / Le Travail*, 63, 9-46. Retrieved from <https://id.erudit.org/iderudit/llt63art01>
- Heck, I., René, J.-F., & Castonguay, C. (2015). Étude sur les besoins et aspirations des citoyens du Nord-Est de Montréal-Nord.

- Ibrahim, S. (2011). Poverty, Aspirations and Well-Being: Afraid to Aspire and Unable to Reach a Better Life – Voices from Egypt. *SSRN Electronic Journal*. doi:10.2139/ssrn.1747798
- INSPQ. (2024). *Emploi typique et atypique selon le groupe d'âge et le sexe, 1997-2023, Québec, Ontario et Canada*. Retrieved from: [https://statistique.quebec.ca/fr/document/emploi-typique-et-atypique-donnees-annuelles-quebec/tableau/emploi-typique-et-atypique-selon-le-groupe-dage-et-le-sexe-quebec-ontario-et-canada#tri\\_regn=11485&tri\\_sexe=1](https://statistique.quebec.ca/fr/document/emploi-typique-et-atypique-donnees-annuelles-quebec/tableau/emploi-typique-et-atypique-selon-le-groupe-dage-et-le-sexe-quebec-ontario-et-canada#tri_regn=11485&tri_sexe=1)
- Institut de la statistique du Québec. (2022). *Taux de faible revenu selon la Mesure du panier de consommation (MPC)*. Gouvernement du Québec Retrieved from <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/publication/indicateurs-progres-taux-pauvrete-selon-mesure-panier-consommation>
- Işık, E., Kozan, S., & Işık, A. N. (2019). Cross-cultural validation of the Turkish version of the decent work scale. *Journal of Career Assessment, 27*(3), 471-489.
- Jenson, J. (2004). *Les nouveaux risques sociaux au Canada: Des orientations pour une nouvelle architecture sociale*: Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques.
- Kozan, S., Masdonati, J., Konowitz, L., & Blustein, D. L. (2019). Le travail décent: Une ambition fondamentale pour la psychologie de l'orientation. *Repères pour l'orientation, 233-263*.
- Kuehni, M., Cousin, P.-F., & Odier, L. (2017). Les rapports à l'assistance des travailleurs et travailleuses pauvres. *Sciences & Actions Sociales, 8*(3), 79-92. doi:10.3917/sas.008.0079
- Labrie, V. (2005). *La genèse de la Loi 112*.
- Lanteigne, I., Savoie, L., Albert, H., & Roy-Comeau, C. (2019). Face cachée de la pauvreté au Nouveau-Brunswick : donner voix aux femmes pour comprendre la souffrance. *Reflets, 25*(1), 154-175. doi:<https://doi.org/10.7202/1064672ar>
- Laurie, N. (2008). *The cost of poverty: An analysis of the economic cost of poverty in Ontario*: Ontario Association of Food Banks.
- Lavoie, N., Levesque, J.-Y., Aubin-Horth, S., Roy, L., & Roy, S. (2004). *Obstacles à la participation des adultes peu scolarisés à des activités de formation dans un cadre d'éducation formel et non formel* Retrieved from
- Lee, Y., Song, J. H., & Kim, S. J. (2023). Validation study of the Korean version of decent work scale. *European journal of training and development, 47*(1/2), 43-57.
- Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, (2023). (2023). *La pauvreté et l'aide sociale* [Retrieved from <https://www.deezer.com/fr/show/3302632>
- Longo, M. E., Bidart, C., Alfonsi, J., Noël, M., & Berthet, T. (2020). Le rapport au travail : mise en lumière de l'agentivité des jeunes en situation de vulnérabilité au Québec et en France. *Revue Jeunes et Société, 5*(2), 33-58. doi:<https://doi.org/10.7202/1085571ar>
- Lybbert, T., & Wydick, B. (2016). Poverty, Aspirations, and the Economics of Hope. *Economic Development and Cultural Change, 66*. doi:10.1086/696968
- Ma, Y., Autin, K. L., & Ezema, G. N. (2023). Validation of the Chinese decent work scale. In (Vol. 50, pp. 37-51): SAGE Publications Sage CA: Los Angeles, CA.

- Macé, C., Daigneault, P.-M., & Goyette, M. (2019). Vécu et rapport au travail des prestataires d'assistance sociale de longue durée. *Recherches sociographiques*, 60(1), 63-86. doi:<https://doi.org/10.7202/1066154ar>
- Malenfant, R., LaRue, A., Mercier, L., & Vézina, M. (2002). Précarité d'emploi, rapport au travail et intégration sociale. *Nouvelles pratiques sociales*, 15(1), 111-130. doi:<https://doi.org/10.7202/008264ar>
- Margier, A. (2014). La prise en compte de l'itinérance inuite. *Nouvelles pratiques sociales*, 27(1), 50-63. doi:<https://doi.org/10.7202/1033618ar>
- Marx, K. (2014 [1867]). *Le Capital. Livre I* (Quadrige Ed. 4 ed.). Paris: Presses universitaires de France.
- Maslow, A. H. (1958). A Dynamic Theory of Human Motivation.
- Massé, R., & Desbiens, F. (2017). La pauvreté et les inégalités sociales, de graves menaces à la santé de la population. *Direction de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud de l'Île de Montréal, Montréal, Québec*.
- McAll, C. (2008). Trajectoires de vie, rapports sociaux et production de la pauvreté. In S. Roy, V. Châtel, V. Châtel, & S. Roy (Eds.), *Penser la vulnérabilité : visages de la fragilisation du social* (pp. 93-123). Québec: Presses de l'Université du Québec.
- McIntyre, L., & Anderson, L. (2016). Food insecurity. In D. Raphael (Ed.), *Social determinants of health: Canadian perspectives* (3rd ed., ed., pp. pp. 294–320): Canadian Scholars' Press.
- MEQ. (2016). Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 70, Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi. *Journal des débats de la Commission de l'économie et du travail*: Assemblée Nationale du Québec,.
- Mercier, É., & Mendell, A. (2011). *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (L.R.Q. [...])*. Montréal.
- MESS. (2001). *Ne laisser personne de côté! orientations et perspectives d'action en matière de lutte contre la pauvreté*. Québec.
- MESS. (2019). Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. *Grands dossiers*. Retrieved from <https://www.mtess.gouv.qc.ca/grands-dossiers/lutte-contre-la-pauvrete/index.asp>
- MESS. (2020a). Faire le premier pas, ça change une vie!
- MESS. (2020b). N'arrêtez jamais d'essayer!
- MESS. (2020c). Persévérez, un jour le déclic va se faire vers l'emploi!
- MESS. (2020d). Travailler, c'est se sentir utile!
- MESS. (2020e). Travailler, c'est stimulant!
- MESS. (2020f). Travailler, c'est une fierté!
- MESS. (2023a). *Aide sociale*.
- MESS. (2023b). *Évolution du nombre de ménages aux programmes d'assistance sociale*. Gouvernement du Québec Retrieved from [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/documents-administratifs/assistance\\_soc/STAT\\_region\\_prog-aide-sociale\\_aout-2023\\_MESS.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/documents-administratifs/assistance_soc/STAT_region_prog-aide-sociale_aout-2023_MESS.pdf)
- MESS. (2023c). *Plan d'action des services publics d'emploi 2023-2024*. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale Retrieved from [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/plan-strategique/PL\\_serv-pub-emploi\\_MTESS.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/plan-strategique/PL_serv-pub-emploi_MTESS.pdf)

- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (2023). *Programme Objectif Emploi: Un plan d'intégration à l'emploi et un accompagnement personnalisés* Retrieved from [https://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/pdf/Publications/Feuillet\\_F-2517\\_Objectif\\_Emploi.pdf](https://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/pdf/Publications/Feuillet_F-2517_Objectif_Emploi.pdf)
- Mullainathan, S., & Shafir, E. (2013). *Scarcity: Why having too little means so much*. New York, NY, US: Times Books/Henry Holt and Co.
- (2020). *Passer de la survie à la vie : l'urgence de mettre en place un filet social* [Retrieved from <https://www.cremis.ca/balados/sur-le-vif>
- Ninacs, W., Béliveau, A.-M., & Gareau, F. (2003). *The Collective for a Poverty-Free Québec: A Case Study*. Ontario, Canada.
- Noël, A. (2006). The new global politics of poverty. *Global Social Policy*, 6(3), 304-333.
- Noiseux, Y. (2008). *État, syndicalisme et travail atypique au Québec: une sociologie des absences et des émergences*. Université du Québec à Montréal,
- Noiseux, Y. (2014). La transformation du travail au Québec: flexibilité et précarité, deux faces d'une même réalité. In *Les travailleurs pauvres: précarisation du marché du travail, érosion des protections sociales et initiatives citoyennes* (pp. 109-137): Ulysse, P.-J., Lesemann, F., Pires de Sousa, F. J.,.
- Offer, S. (2012). The burden of reciprocity: Processes of exclusion and withdrawal from personal networks among low-income families. *Current Sociology*, 60(6), 788-805.
- Organisation Internationale du Travail. (2008). *ILO declaration on social justice for a fair globalization: ILO*.
- Owen, R. (1814). *A new view of society: Or, Essays on the principle of the formation of the human character, and the application of the principle to practice: Essay 3* (Vol. 3). Londres: Cadell & Davies.
- Paillé, P. (2007). La recherche qualitative: Une méthodologie de la proximité. In *Problèmes sociaux, Tome III, Théories et méthodologies de la recherche* (pp. 409-444). Québec: Éditions Presses de l'Université du Québec.
- Papageorge, M. V., Woods, A. P., de Geus, S. W., Ng, S. C., McAneny, D., Tseng, J. F., . . . Sachs, T. E. (2023). The persistence of poverty and its impact on cancer diagnosis, treatment and survival. *Annals of Surgery*, 277(6), 995-1001.
- Petitclerc, S. (2019, 2 décembre) *Les 50 ans de l'aide sociale au Québec/Interviewer: P.-R. Charron & J.-F. Blanchet*. Deux hommes en ondes, FM93.
- Petitclerc, S., & Noiseux, Y. (2020, 10 novembre) *Pourquoi les personnes assistées sociales dites sans contraintes à l'emploi ne travaillent-elles pas?/Interviewer: F. Bla & A. Fara*. Regards croisés, Canal M.
- Peugny, C. (2013). *Le destin au berceau : inégalités et reproduction sociale*. [Paris]: La République des idées.
- Provencher, Y. (2017). L'évaluation de l'employabilité au sein du régime québécois d'aide sociale. *Canadian Social Work Review / Revue canadienne de service social*, 34(1), 61-79. doi:<https://doi.org/10.7202/1040995ar>
- Provencher, Y., Lépine, R., & Ivers, H. (2016). Participation des personnes assistées sociales à la mesure de formation de la main d'œuvre (MFOR). *Canadian Review of Social Policy*(74), 40-81.
- Provencher, Y., & Turcotte, D. (2014). L'aide à l'insertion professionnelle des personnes inscrites à l'assistance sociale au Québec: tendances de la participation à la mesure de formation de la main-d'oeuvre 2005-2011. *Service social*, 60(2), 53-70.

- RACQ. (2016). Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 70, Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi. *Journal des débats de la Commission de l'économie et du travail*: Assemblée Nationale du Québec,.
- Rao, V., Walton, M., & Rao, V. (2004). *Culture and public action*. Stanford (Calif.): Stanford University Press.
- Raphael, D. (2020). *Poverty in Canada: Implications for health and quality of life*: Canadian Scholars.
- Ray, D. (2003). Aspirations, Poverty, and Economic Change. In (pp. 409-422): Oxford University Press.
- Ray, D. (2006). Aspirations, Poverty, and Economic Change. In (pp. 409-422): Oxford University Press.
- ROCAJQ. (2016). Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 70, Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi. *Journal des débats de la Commission de l'économie et du travail*: Assemblée Nationale du Québec,.
- Room, G. (1995). *Beyond the threshold: The measurement and analysis of social exclusion*: Policy Press.
- Rosanvallon, P. (1984). *La crise de l'Etat-providence*. Paris.
- Rowntree, B. S. (1941). Poverty and progress. A second social survey of York. *Poverty and progress. A second social survey of York*.
- Royce, J. (2021). The Effects of Poverty on Childhood Development. *J Ment Health Soc Behav*, 3(1), 132.
- RQUODE. (2016). Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 70, Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi. *Journal des débats de la Commission de l'économie et du travail*: Assemblée Nationale du Québec,.
- RSSMO. (2016). Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 70, Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi. *Journal des débats de la Commission de l'économie et du travail*: Assemblée Nationale du Québec,.
- Savoie, L., Albert, H., & Lanteigne, I. (2016). Un filet de sécurité sociale troué : la métaphore de la courtepoinette pour raconter des histoires de femmes débrouillardes vivant en situation de pauvreté et qui doivent composer avec une santé fragile. *Reflète*, 22(2), 44-68. doi:<https://doi.org/10.7202/1038970ar>
- Savoie, L., Albert, H., & Lanteigne, I. (2018). Mythes et mensonges sur les femmes en situation de pauvreté en milieu rural : lever le voile sur des réalités de femmes actrices de leur vie. *Nouvelles pratiques sociales*, 30(1). doi:<https://doi.org/10.7202/1051404ar>
- Siddiqui, F., Salam, R. A., Lassi, Z. S., & Das, J. K. (2020). The intertwined relationship between malnutrition and poverty. *Frontiers in public health*, 8, 453.
- Sjollema, S. D., Hordyk, S., Walsh, C. A., Hanley, J., & Ives, N. (2012). Found poetry-Finding home: A qualitative study of homeless immigrant women. *Journal of Poetry Therapy*, 25(4), 205-217. doi:<https://dx.doi.org/10.1080/08893675.2012.736180>
- Statistique Canada. (2024). *Estimations de la population, trimestrielles*.
- Stern, S. (2004). *Housing subsidies in a measure of poverty*. Paper presented at the Workshop on Experimental Poverty Measures, National Academy of Sciences, Washington DC.

- Strobel, P. (1996). De la pauvreté à l'exclusion: société salariale ou société des droits de l'homme? *Revue internationale des sciences sociales*(148), 183-184.
- Thomas, D. R. (2006). A general inductive approach for analyzing qualitative evaluation data. *American journal of evaluation*, 27(2), 237-246.
- Tremblay-Marcotte, Y. (2021). L'Organisation populaire des droits sociaux : un lieu d'implication plus sécuritaire pour défendre ses droits collectivement. *Nouvelles pratiques sociales*, 32(1), 260. doi:<https://doi.org/10.7202/1080879ar>
- Tremblay, D.-G. (2016). Precarious work and the labour market. In D. Raphael (Ed.), *Social determinants of health: Canadian perspectives* (3rd ed., ed., pp. pp. 60–89): Canadian Scholars' Press.
- Ulysse, P. J. (2009). Les travailleurs pauvres : de la précarité à la pauvreté en emploi. Un état des lieux au Canada/Québec, aux États-Unis et en France. *Lien social et Politiques*(61), 81-95. doi:<https://doi.org/10.7202/038473ar>
- Ulysse, P. J., & Lesemann, F. d. r. (2004). *Citoyenneté et pauvreté : politiques, pratiques et stratégies d'insertion en emploi et de lutte contre la pauvreté*. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.
- Vandette, M.-P., Gosselin, J., & Valiquette-Tessier, S.-C. (2014). « Vers la réussite ». *Nouvelles pratiques sociales*, 27(1), 168-188. doi:<https://doi.org/10.7202/1033625ar>
- Vézina, C. (2021). Aide sociale et droits de la personne : regard sur la relation entre le législateur québécois et les tribunaux, ou la faille du constitutionnalisme. *Revue générale de droit*, 51, 241-277. doi:<https://doi.org/10.7202/1085794ar>
- Vono de Vilhena, D., Kosyakova, Y., Kilpi-Jakonen, E., & McMullin, P. (2016). Does adult education contribute to securing non-precarious employment? A cross-national comparison. *Work, Employment & Society*, 30(1), 97-117. doi:10.1177/0950017014561335
- Watts, R. J., Diemer, M. A., & Voight, A. M. (2011). Critical consciousness: current status and future directions. *New directions for child and adolescent development*, 2011(134), 43-57. doi:10.1002/cd.310
- White, D., & Lévesque, M. (2001). Les paradoxes du développement de l'employabilité des personnes assistées sociales. In H. Dorvil & R. Mayer (Eds.), *Problèmes sociaux – Tome II: Études de cas et interventions sociales* (pp. 209-236): Presses de l'Université du Québec.
- Whitehead, M., Pennington, A., Orton, L., Nayak, S., Petticrew, M., Sowden, A., & White, M. (2016). How could differences in 'control over destiny' lead to socio-economic inequalities in health? A synthesis of theories and pathways in the living environment. *Health & place*, 39, 51-61.
- Yerochewski, C., Fortier, F., & Lesemann, F. (2014). *Quand travailler enferme dans la pauvreté et la précarité : travailleuses et travailleurs pauvres au Québec et dans le monde*. Québec, Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Yin, R. K. (2018). *Case study research and applications : design and methods* (Sixth edition ed.). Los Angeles: SAGE.
- Zilanawala, A. (2016). Women's time poverty and family structure: Differences by parenthood and employment. *Journal of Family Issues*, 37(3), 369-392.

# ANNEXE 1

Titre, auteur, année	Objectif et origine de l' étude	Méthode						Résultats pertinents				
		Devis	Participant	Procédure	Mesure	Analyse	SQ1	SQ2	SQ3			

## ANNEXE 2

Titre, auteur, année	Objectif du document (implicite ou explicite)	Participants	Résultats pertinents			
			SQ1		SQ2	
			SQ3			